



F R A N C E
G A L O P

Courses à obstacles

Avis et communiqués III

Décisions V

Résultats (n° 3417 à 3477) :

28 juillet 2017

LES SABLES-D'OLONNE 1

30 juillet 2017

BREHAL 1

LE PERTRE 2

POMPADOUR 3

VITTEL 4

31 juillet 2017

CLAIREFONTAINE 4

ROCHFORT-SUR-LOIRE 5

1er août 2017

LA TESTE DE BUCH 6

2 août 2017

LA TESTE DE BUCH 6

3 août 2017

VICHY 7

4 août 2017

SAINT-MALO 8

5 août 2017

CLAIREFONTAINE 9

POMPADOUR 11

6 août 2017

DINAN 12

GRANVILLE-ST PAIR SUR MER 13

LA-ROCHE-POSAY 14

QUESTEMBERT 14

VITTEL 15

7 août 2017

BREHAL 16

CLAIREFONTAINE 16

DINAN 17

GRAMAT 17

Index des chevaux cités dans ce numéro 19

Les chiffres, 000/0, placés devant le nom des chevaux indiquent le numéro de compte-rendu de la dernière course à laquelle ils ont participé et leur classement à l'arrivée jusqu'au cinquième inclus. ☒ Chevaux ayant porté des œillères.

FRANCE GALOP

Direction Programme & Technique

46, Place Abel Gance

92655 Boulogne Cedex

ISSN 1241-2678

France Galop - Imprimeur

Dépôt légal : août

Quantité de tirage : 300 ex.



© 2017 - France Galop

Avis et communiqués

Liste des oppositions IV

LISTE DES OPPOSITIONS

(Mise à jour le 10 mai 2017)

DEBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE	RETRAIT/SUSPENSION DES AGREMENTS A COMPTEUR DU :
I. LEON-SOTELO GARCIA	Ch. DELCHER SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension au 13 avril 2017
I. LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension	Retrait 24/05/2017
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments - non paiement frais de pension	Suspension agrément de propriétaire à compter du 07 mars 2017
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension	Retrait 28/01/2016
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension au 30/04/ 2015
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non paiement factures de frais de pension	Suspension 13/05/2015
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non paiement factures de frais de pension	Suspension 18/04/2013 + extension Belgique
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 23/05/2013 + extension Belgique
Valère VAN ELVEN	Jean-Paul GALLORINI	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 14/03/2013 + extension Belgique
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 07/02/2013
Timothy CLAYDON	Eric DANEL	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 13/09/2012
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation	
Eric DRAI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 02/02/2012
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 30/11/2011
Reynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/06/2011
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/09/2010
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/08/2010
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 25/05/2010
Beryl Violet CHENNELS	Eric LIBAUD	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 06/01/2010
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 16/02/2010
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non paiement location de boxes et utilisation installations	Retrait 15/09/2009
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 27/10/2009
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 13/07/2009
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/04/2009

Decisions

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 213 du Code des Courses au Galop ;
Après avoir pris connaissance du rapport établi le 12 juin 2017 par le Chef du Département Livrets et Contrôles de France Galop et de ses pièces jointes, rapport indiquant notamment :

- qu'un contrôle d'effectifs a été effectué le 9 juin 2017 dans l'établissement d'entraînement du 11 voie de la Grange des Prés ;
- que Mme Geerdina MEIJER titulaire d'une autorisation d'entraîner aux Pays-Bas, loue à cette adresse quelques boxes et y stationne 3 chevaux : CIMA NOA FR, EYE CANDY KITTEN USA et HOULANBATOR FR ;
- qu'elle explique qu'elle a déposé une demande d'autorisation d'entraînement en France le 21 décembre 2016 en précisant que le cheval CIMA NOA arriverait le 9 janvier 2017 et le cheval HOULANBATOR début février 2017 ;
- que cette demande a été refusée par les Commissaires de France Galop et qu'elle en a été informée par courrier en date du 4 janvier 2017 ;
- que ce courrier a été suivi d'échanges de courriels relatifs à cette décision et à la possibilité qui est offerte à Mme Geerdina MEIJER de demander son inscription au stage d'entraîneur ;
- que bien qu'ayant fait l'objet d'un refus d'autorisation d'entraîner en France, elle a néanmoins continué de stationner ses chevaux jusqu'à mi-mars dans l'établissement qu'elle loue à LAMORLAYE en s'entraînant sur les pistes de forêt pendant les après-midi ;
- qu'elle explique qu'elle n'avait pas à disposition aux Pays-Bas d'écuries d'entraînement où loger ses chevaux ;
- qu'elle dit être restée aux Pays-Bas avec ses chevaux pendant 2 mois et être revenue avec eux le 15 mai dans l'établissement de LAMORLAYE qu'elle continuait de louer ;
- qu'elle entraînait ses chevaux l'après-midi en forêt sur le domaine public puisqu'elle n'avait pas été autorisée à entraîner en France ;
- qu'elle a engagé 2 de ses chevaux en courses en France et qu'elle est restée dans cet établissement au moins jusqu'au 9 juin 2017 ;
- qu'elle a produit une Racing Clearance Notification (« RCN ») hollandaise pour faire courir à CHANTILLY le 22 mai 2017 la pouliche CIMA NOA dans le Prix d'ENGHIEN dont elle finit 6^{ème} et la jument EYE CANDY KITTEN dans le Prix ALI KHAN, dont elle finit 7^{ème} et que cette RCN a été établie le 15 mai 2017 par Nederlandse Draf – en Rensport (NDR), l'autorité hollandaise des courses ;
- qu'elle a produit des RCN hollandaises en date des 1^{er} et 6 juin 2017 pour faire courir le 6 juin 2017 à COMPIEGNE la jument EYE CANDY KITTEN dans le Prix LA CHALOSSE dont elle finit 10^{ème} et pour faire courir le 9 juin 2017 à COMPIEGNE la pouliche CIMA NOA dans le Prix FORET OURSCAMP dont elle finit 11^{ème} ;
- que l'Accord International prévoit à son article 3 A qu'il revient à l'autorité du pays où le cheval est entraîné de certifier par RCN à l'autorité du pays organisant la course que le cheval ne fait pas l'objet de restriction, que l'entraîneur dispose d'une licence valide et que le propriétaire est dûment enregistré comme tel ;

Après avoir dûment appelé l'entraîneur Mme Geerdina MEIJER à se présenter à la réunion fixée le jeudi 29 juin 2017 pour l'examen contradictoire de ce dossier puis le jeudi 27 juillet 2017, suite à une demande de report de son conseil en date du 23 juin 2017, reçue et acceptée le même jour ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, pris connaissance des explications écrites du conseil de Mme Geerdina MEIJER et entendu ledit conseil en ses explications, étant observé qu'il lui a été proposé de signer les retranscriptions écrites de ses déclarations orales, ce qu'elle n'a pas souhaité faire ;

Après en avoir délibéré sous la Présidence de M. Dominique LE BARON DUTACQ ;

Sur le fond ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu le courrier adressé à Mme Geerdina MEIJER en date du 15 juin 2017 lui transmettant de nouveau sa convocation, accompagnée de ses pièces jointes ;

Vu le courrier du conseil de Mme Geerdina MEIJER en date du 23 juin 2017, mentionnant notamment que cette dernière souhaite qu'elle l'assiste dans ce dossier mais qu'étant déjà retenue par une audience le 29 juin 2017, elle ne pourra assurer la défense de ses intérêts et serait reconnaissante de reporter cette audience à une date ultérieure ;

Vu le courrier transmis au conseil de Mme Geerdina MEIJER en date du 23 juin 2017 acceptant ladite demande ;

Vu le mémoire remis en séance le 27 juillet 2017 par le conseil de Mme Geerdina MEIJER et ses pièces jointes mentionnant notamment :

- un rappel des faits et de la procédure ;
- l'historique de sa cliente en matière de licence aux PAYS BAS et les échanges qu'elle a eus avec les services de France Galop concernant une installation en France ;

- sa profession en dehors de sa passion pour les courses ;
- le rejet de sa demande d'autorisation d'entraîner en France sans qu'aucun motif ne lui ait été indiqué et que la seule raison évoquée est qu'elle manquait de palmarès ;
- qu'elle n'a jamais été informée que cette décision de refus était susceptible d'appel ;
- la situation des chevaux EYE CANDY KITTEN et CIMA NOA qui sont tous les deux enregistrés au PAYS BAS depuis le 1^{er} avril 2017 et qui n'étaient pas auparavant à l'entraînement pour les courses ;
- la présence à LAMORLAYE de CIMA NOA du 12 janvier 2017 au 15 mars 2017 qui n'a pas couru pendant cette période ;
- la présence d'EYE CANDY KITTEN du 15 février 2017 au 15 mars 2017 qui n'a pas couru pendant cette période ;
- que les deux chevaux sont repartis aux PAYS BAS le 15 mars et sont restés là-bas jusqu'au 15 mai, revenant alors pour 3 courses ;
- qu'ils sont restés en France car les courses n'étaient espacées que de 15 jours et que les conditions météorologiques et de transport incitaient à faire ce choix ;
- que les chevaux étaient entraînés après 1h en forêt pour ne pas interférer avec l'entraînement des autres ;
- qu'une RCN a été établie le jour du départ des chevaux des PAYS BAS, qu'une autre a été faite le 1^{er} juin et une autre le 6 juin ;
- la mention de l'accord international et ses conséquences sur la situation ;
- le reproche fait à sa cliente d'avoir entraîné sans autorisation alors qu'elle a toujours agi de bonne foi ;
- que les chevaux sont repartis aux PAYS BAS le 13 juin et qu'elle a entrepris toutes les démarches avant de s'installer et regrette que ses demandes n'aient pas abouti ;
- qu'elle a provisoirement décidé de renoncer à son installation en France ;
- que si des infractions sont réalisées c'est à son insu et sans volonté d'échapper aux règles ;
- qu'elle sollicite une grande indulgence au regard des sanctions qui pourraient être prises ;
- que si la Commission lui accorde clémence et confiance, elle envisagera de présenter une nouvelle demande à la rentrée et pourra suivre le stage prévu ;
- qu'elle est passionnée et souhaite se consacrer à sa passion dans la mesure où son activité professionnelle le lui permet ;

Attendu que le conseil de Mme Geerdina MEIJER a ajouté en séance les éléments suivants non mentionnés dans son mémoire :

- qu'elle demande à ce que soit excusée l'absence de Mme Geerdina MEIJER à la Commission, étant souffrante et que, n'étant pas coutumière des instances de France Galop, elle regrette d'être seule à ladite Commission ;
- que la difficulté du dossier tient au fait qu'il y ait beaucoup d'incompréhension de part et d'autres notamment à cause du barrage de la langue, ajoutant qu'un simple mail a notifié le refus d'installation en France ;
- que se sentant attaquée, Mme Geerdina MEIJER est repartie aux PAYS-BAS ;
- qu'à la question de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE de savoir la raison pour laquelle elle ne s'est pas installée aux PAYS-BAS, elle indique qu'elle s'est installée dans de nombreux pays et qu'elle doit, particulièrement affectionner la France et CHANTILLY ;
- qu'elle lit un mémo que lui a adressé sa cliente expliquant sa situation ;

Attendu que ledit conseil a indiqué, en réponse à une question posée par le Président en ce sens, qu'elle n'a rien d'autre à ajouter ;

* * *

Attendu que les dispositions des § III et IV de l'article 1^{er} du Code des Courses au Galop prévoient notamment que toute personne qui a reçu des Commissaires de France Galop l'autorisation de faire courir (que ce soit en qualité de propriétaire, d'associé, de locataire, de bailleur ou de porteur de parts) l'autorisation d'entraîner, l'autorisation de monter, l'autorisation de percevoir des primes à l'élevage d'un cheval de courses au galop et toute personne qui achète un cheval mis à réclamer est réputée connaître le présent Code ;

Qu'elle adhère par là-même, sans réserve, à toutes ses dispositions et à toutes les conséquences qui peuvent en résulter, se soumettant notamment, en raison de l'enregistrement de paris sur les courses publiques, à toute disposition visant à protéger les intérêts des parieurs et la réputation des courses de chevaux ;

Qu'elle s'engage à se conformer aux dispositions prises par les Sociétés de Courses pour réglementer l'accès et les conditions d'utilisation de l'ensemble des lieux placés sous leur direction ;

Qu'il en est de même de toute personne qui a reçu une autorisation similaire d'une autorité hippique dont les pouvoirs correspondent, hors de France, à ceux de France Galop, et qui fait courir, entraîne ou monte dans une course régie par le présent Code ;

Attendu que les dispositions de l'article 30 du Code des Courses au Galop prévoient notamment que les Commissaires de France Galop peuvent sanctionner d'une amende de 150 euros à 8 000 euros, d'un avertissement qui doit être inséré au Bulletin officiel des courses au galop, de l'annulation de l'agrément de l'établissement d'entraînement secondaire, de la suspension ou du retrait de l'autorisation d'entraîner, de l'interdiction d'engager et de faire courir les chevaux concernés, de l'exclusion des locaux affectés au pesage et des terrains d'entraînement placés sous l'autorité des sociétés de courses, l'entraîneur coupable d'une omission

ou d'une déclaration mensongère dans le cadre de son activité, d'une demande d'obtention ou de renouvellement d'une autorisation d'entraîner ou d'une demande d'agrément d'un établissement d'entraînement secondaire, l'entraîneur responsable d'une situation contraire aux dispositions des articles 26, 27, 28 et 29 relatifs aux conditions d'attribution des autorisations d'entraîner, l'entraîneur dont les activités ou l'emploi du temps leur apparaît incompatible avec les obligations que lui impose son activité d'entraînement, le propriétaire ou l'entraîneur qui coopère à une des infractions ci-dessus peut être également mis à l'amende d'un montant indiqué ci-dessus et son autorisation de faire courir ou d'entraîner peut être retirée par les Commissaires de France Galop, l'éleveur qui coopère à l'une de ces mêmes infractions, pouvant être mis à l'amende pour les mêmes montants ou il peut se voir suspendre ou retirer l'autorisation de percevoir des primes à l'élevage ;

Que le cheval qui en est l'instrument peut être interdit de courir ou être distancé par les Commissaires de France Galop qui peuvent également l'exclure des terrains placés sous l'autorité des Sociétés de Courses ;

Attendu que les dispositions du § I de l'article 39 du Code des Courses au Galop prévoient que les sanctions applicables à un entraîneur sont : l'amende, l'avertissement, la suspension temporaire ou le retrait de l'autorisation d'entraîner et l'exclusion, jusqu'à nouvelle décision, des locaux affectés au pesage ainsi que des terrains d'entraînement placés sous l'autorité des sociétés de courses ;

Attendu que les dispositions du § VII de l'article 216 du Code des Courses au Galop prévoient que les Commissaires de France Galop peuvent sanctionner d'une interdiction de faire courir, d'entraîner ou de monter, toute personne titulaire d'un agrément délivré par une autorité hippique étrangère et dont ils ne peuvent de ce fait retirer l'agrément ;

Attendu que les dispositions des § I et II de l'article 224 du Code des Courses au Galop prévoient que constitue une faute disciplinaire tout comportement contraire au présent Code, aux règles professionnelles, ainsi que tout manquement à la probité, à l'honneur ou à la délicatesse et tout comportement portant gravement atteinte à la réputation des courses même se rapportant à des faits extra-professionnels ;

Que toute faute disciplinaire peut donner lieu à l'application des sanctions disciplinaires prévues au présent Code, les plus appropriées selon la gravité de l'infraction, à l'exception de la peine d'amende lorsqu'il s'agit de faits extra-professionnels ;

* * *

Attendu qu'il ressort du contrôle effectué, et des éléments du dossier que Mme Geerdina MEIJER avait fait l'objet d'un refus à sa demande d'entraîner en France, refus mentionné par courrier électronique du service contrôle de France Galop en date du 4 janvier 2017 ;

Que suite à ce refus, des échanges de courriers électroniques avaient eu lieu entre Mme Geerdina MEIJER et les services de France Galop afin de lui indiquer qu'elle avait cependant la possibilité de s'inscrire au stage pour devenir entraîneur en France, celle-ci expliquant pourquoi cela lui paraissait alors une solution compliquée ;

Attendu que Mme Geerdina MEIJER a, malgré les échanges susvisés, fait stationner trois chevaux à LAMORLAYE jusqu'au 15 mars 2017 ne respectant pas l'absence d'autorisation en ce sens, les entraînant l'après-midi dans les allées forestières, situation constatée lors du contrôle effectué le 9 juin 2017 et situation reconnue par elle-même qui précise même les périodes de stationnement en France ;

Qu'elle indique avoir stationné ses chevaux environ deux mois aux Pays-Bas, entre mi-mars et le 15 mai 2017, avant de revenir avec eux dans les écuries louées à LAMORLAYE et les avoir entraînés toujours sans autorisation, au moins jusqu'au 9 juin 2017, jour du contrôle, celle-ci précisant qu'ils sont repartis le 13 juin 2017 ;

Qu'elle a fait courir 3 chevaux après le 15 mai 2017 au moyen de Racing Clearance Notification adressées avant chaque course par l'autorité hippique hollandaise, lesdits chevaux ne se classant pas à l'arrivée et étant alors stationnés en France sans être repartis aux PAYS BAS entre les courses, sans autorisation ;

Attendu qu'il résulte de ce qui précède que le comportement susvisé de Mme Geerdina MEIJER qui, en outre, ne répond pas aux objectifs de sécurité en entraînant des chevaux dans des périodes de temps où les dispositifs de sécurité sont retirés pour laisser la place aux promeneurs, constitue une violation des dispositions des articles 30 et 224 du Code des Courses au Galop, ainsi qu'un manquement à la probité, et qu'il constitue donc une faute disciplinaire devant être sanctionnée ;

Qu'il y a lieu de préciser, en outre, que la Racing Clearance Notification ne constitue pas une autorisation d'entraîner en France en elle-même ;

Attendu qu'il y a lieu, au vu de ce qui précède et des infractions caractérisées, en application des dispositions de l'article 216 du Code des Courses au Galop, de sanctionner Mme Geerdina MEIJER par une interdiction d'entraîner et de s'installer en France pour une durée de 12 mois, étant observé qu'elle ne pourra, durant cette même durée déterminée, être inscrite à aucun examen permettant d'obtenir une autorisation d'entraîner en France ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de sanctionner Mme Geerdina MEIJER par une interdiction de stationner et de s'installer en France pour une durée de 12 mois, étant observé qu'elle ne pourra, durant cette même durée déterminée, être inscrite à aucun examen permettant d'obtenir une autorisation d'entraîner en France ;

Boulogne, le 27 juillet 2017

R. FOURNIER SARLOVEZE – D. LE BARON DUTACQ – P.-Y. LEFEVRE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Saisis par la Commission médicale du dossier du jockey Julien TABARY dont l'analyse du prélèvement biologique, effectué le 1^{er} avril 2017, sur l'hippodrome d'AUTEUIL a révélé la présence d'une substance prohibée et ses métabolites (classée comme stupéfiant) par les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Rappels des faits :

- **Le 27 avril 2017**, la Commission médicale a envoyé au jockey Julien TABARY, un courrier l'informant d'une part, du résultat de son prélèvement biologique effectué, et d'autre part, lui demandant de lui faire parvenir des explications quant à la présence de ces substances, lui indiquant par ailleurs, qu'il avait la possibilité de demander dans un délai de 8 jours, une analyse de contrôle sur la seconde partie du prélèvement ;

- **Le 5 mai 2017**, le jockey Julien TABARY a indiqué au médecin conseil de France Galop qu'il ne reconnaît pas la prise des substances et demandé que soit effectué une « contre-expertise » sur le second flacon ;

- **Le 10 mai 2017**, le service médical a envoyé au jockey Julien TABARY, un courrier prenant acte de son souhait de faire effectuer une analyse de contrôle du 2^{ème} flacon en lui indiquant cependant qu'il n'avait pas désigné pour ce faire le Laboratoire de son choix, agréé par France Galop, comme il le lui avait été demandé dans le premier courrier du 27 avril 2017 ;

- **Le 26 mai 2017**, soit au-delà du délai fixé de huit jours pour communiquer le choix du laboratoire désigné, le jockey Julien TABARY a envoyé un courrier et désigné le Laboratoire des Courses Hippiques situé à VERRIERES LE BUISSON afin de faire effectuer l'analyse de la seconde partie du prélèvement ;

- **Le 9 juin 2017**, la Commission médicale a envoyé au jockey Julien TABARY un courrier l'informant qu'elle se réunira le mardi 20 juin 2017 et lui a indiqué qu'il avait la possibilité d'y assister et d'être assisté par son médecin traitant ;

La Commission médicale s'est réunie le mardi 20 juin 2017, et a entendu le jockey Julien TABARY qui s'est présenté devant elle ;

Après avoir pris connaissance des éléments médicaux du dossier et après en avoir délibéré, la Commission a décidé de prononcer une contre-indication médicale temporaire à la monte en course à l'encontre du jockey prenant effet immédiatement et déterminé les conditions cumulatives que le jockey devrait remplir pour pouvoir continuer médicalement à monter en course, lesdites conditions consistant à passer une nouvelle visite de non contre-indication à la monte en course auprès d'un médecin agréé par France Galop, et à produire trois nouveaux prélèvements biologiques pour la recherche de substances prohibées répartis sur une même semaine dont les résultats d'analyse devront être négatifs et le tout à ses frais ;

La Commission médicale a également précisé qu'au vu des résultats, elle lèvera ou non la contre-indication médicale à la monte en course ;

S'agissant de substances prohibées figurant sur la liste publiée au § I de l'article 1^{er} de l'annexe 11 du Code des Courses au Galop, la Commission médicale transmet le dossier aux Commissaires de France Galop ;

* * *

Après avoir dûment appelé le jockey Julien TABARY à se présenter à la réunion fixée au mercredi 5 juillet 2017 puis au jeudi 27 juillet 2017, suite à la demande de report de son conseil, en application des dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop, pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la présence de l'intéressé et de son conseil ;

Après avoir, lors de cette réunion, examiné les éléments du dossier ;

Vu les deux courriers du conseil du jockey Julien TABARY, reçus le 26 juin 2017, sollicitant le report des réunions des 5 et 6 juillet 2017 et mentionnant notamment que, par le courrier recommandé qu'il joint, en date du 23 juin 2017, adressé au médecin conseil de France Galop, il a sollicité la communication des résultats de l'analyse du second flacon du prélèvement réalisé le 1^{er} avril 2017, analyse demandée par ledit jockey dans le délai qui lui était imparti ;

Vu le mémoire du conseil du jockey Julien TABARY, reçu le 27 juillet 2017 par courrier électronique juste avant la séance, mentionnant notamment :

- un rappel des faits ;
- un rappel de la procédure médicale et des courriers reçus par son client à cette période, notamment le courrier du 27 avril informant son client de son résultat et l'invitant à fournir des explications sous 8 jours courrier mentionnant : « *vous pouvez demander dans ce même délai de 8 jours que soit effectué à vos frais une analyse de contrôle du 2^{ème} flacon dans un laboratoire agréé par France Galop de votre choix dont la liste est publiée au Bulletin Officiel des courses de France Galop et placée en annexe de la présente lettre* » ;
- que selon courrier recommandé du 5 mai suivant, son client a sollicité qu'il soit procédé à l'analyse du 2^{ème} flacon ;
- que le 10 mai le médecin conseil en a accusé réception et l'invitait à indiquer le laboratoire de son choix parmi les trois figurant dans la liste ;
- que le 26 mai suivant, son client a fait part de son souhait que l'analyse du 2^{ème} flacon soit confiée au

Laboratoire de VERRIERES LE BUISSON ;

- que par décision du 20 juin 2017, la Commission Médicale a considéré que ce jockey faisait l'objet d'une contre indication médicale temporaire à la monte en course ;
- que par courrier il était invité à se présenter les 26, 28, et 30 juin afin de procéder à trois prélèvements biologiques par un médecin agréé de France Galop désigné et qu'il soit au vu des résultats statué sur la levée de la contre-indication ;
- que le 23 juin le dossier a été transmis aux commissaires de France Galop ;
- la nullité des poursuites à titre principal car son client a sollicité une analyse de contrôle dans le délai de 8 jours prévu à l'article 143 et que le médecin conseil en a même accusé réception le 10 mai ;
- le fait qu'aux termes de son rapport du 23 juin, le médecin conseil se borne à exposer que le 26 mai, soit au-delà du délai de huit jours accordé au jockey pour communiquer le nom du choix du Laboratoire, M. Julien TABARY a envoyé un courrier au service médical de France Galop et a désigné le Laboratoire de VERRIERES LE BUISSON afin de faire effectuer l'analyse ;
- que cet argument ne peut prospérer car en accusant réception de la demande de deuxième analyse le 5 mai donc effectuée dans le délai de 8 jours, le médecin a indiqué qu'il restait à indiquer le nom du Laboratoire sans assortir cette démarche d'un délai dont le non-respect aurait pu justifier le refus du service médical de faire procéder à l'analyse sollicitée ;
- que le délai de 8 jours pour demander l'analyse de contrôle a été respecté et que la demande a été enregistrée par courrier du 10 mai ;
- que le deuxième délai pour nommer le Laboratoire n'est pas prévu par le texte et que cette exigence est donc inopérante ;
- que la carence du service médical qui n'a pas respecté sa demande de seconde analyse ne permet pas de respecter les droits de la défense ;
- que la Commission médicale ne pouvait donc pas se réunir pour examiner le dossier car l'intéressé avait demandé une analyse de contrôle ;
- que la décision en date du 20 juin est donc prise en violation des dispositions du Code ;
- sur le fond que son client n'a jamais eu le moindre problème disciplinaire ;
- qu'il n'est pas et n'a jamais été consommateur de la substance en cause ;
- qu'il a fait effectuer une analyse par le Laboratoire TOXLAB et que cette recherche permet de mettre en évidence une concentration si infime qu'elle ne permet pas la quantification ;
- que les conclusions du Laboratoire sont que la présence est compatible avec le fait que le jockey Julien TABARY a pu être en contact avec la substance de la mi-février 2017 à la mi-avril 2017 incluant la période à laquelle ses urines ont été déclarées positives le 1^{er} avril ;
- que les analyses de ses cheveux objectivent qu'il n'est pas un consommateur et que ces éléments sont en faveur d'une faible contamination passive à la substance sur cette période ;
- qu'il s'est donc retrouvé fortuitement en contact avec cette substance stupéfiante ce qui est de nature à expliquer qu'elle ait été retrouvée dans l'échantillon du 1^{er} avril 2017 sans qu'il en est conscience et à plus forte raison sans qu'il en ait consommé ;
- qu'ayant hébergé à une époque contemporaine du 1^{er} avril un garçon qui était consommateur de produits stupéfiants, il a pu se retrouver en contact avec la substance ou avec des résidus sans le savoir ;
- qu'aucune sanction ne saurait donc être justifiée puisqu'il n'a commis aucune imprudence qui l'aurait placé en situation d'infraction ;

Attendu que le conseil du jockey Julien TABARY a repris son mémoire en séance ajoutant en outre :

- que l'analyse de TOXLAB est très pertinente ;
- qu'il attend les résultats de ces examens médicaux effectués à la demande de la Commission médicale ;
- que son client a toujours eu à cœur d'être parfait dans sa vie professionnelle et de respecter toutes les règles donc que cette situation est difficile ;
- que son patron a fait une attestation mais qu'elle mentionne le nom de son colocataire qui consommait la substance en cause donc que c'est plus respectueux de ne pas la produire ;

Attendu que M. Robert FOURNIER SARLOVEZE a demandé au jockey Julien TABARY s'il pouvait donner plus de précisions sur la personne qu'il hébergeait, sans pour autant révéler son nom car cette identification ne correspondrait pas à la façon de travailler des Commissaires de France Galop ;

Attendu que le jockey Julien TABARY a indiqué en réponse :

- qu'il savait que ce garçon avait des problèmes d'alcool, qu'il avait d'ailleurs fait des démarches pour l'aider à s'en sortir auprès du corps médical ;
- qu'il s'était retrouvé quitté par sa compagne et que se retrouvant à la rue, il avait décidé d'aider ce garçon en l'hébergeant ;
- que cette personne n'a pas suivi ses conseils et qu'il a découvert un soir en rentrant des courses des sachets en plastique découvrant alors qu'il consommait la substance ;
- qu'il avait alors décidé de le virer de chez lui n'étant pas d'accord ;
- que deux semaines après cet événement son prélèvement était positif ;

Attendu que M. Robert FOURNIER SARLOVEZE a demandé au jockey susvisé si cette personne était soumise au Code des Courses car en revanche cela poserait un vrai problème et que lorsqu'on est professionnel on doit faire très attention à son entourage mais aussi à son environnement ;

Attendu que le jockey Julien TABARY a répondu que cette personne avait été soumise au Code à une époque mais pas actuellement et qu'il n'aurait jamais imaginé être positif à cause de cet hébergement d'un tiers à son domicile ;

Attendu que ledit conseil a indiqué qu'il n'avait rien à ajouter suite à une question du Président de séance en ce sens ;

* * *

I/ Sur l'absence de nullité de la procédure :

Attendu que les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop prévoient notamment que le 1^{er} échantillon d'urine et/ou de sang est analysé par un laboratoire agréé par France Galop dont le nom est publié au Bulletin officiel des courses de Galop ; Que lorsque la ou les analyses de cet échantillon révèlent la présence d'une substance prohibée ou d'un ou plusieurs de ses métabolites ou de leurs isomères, ou la présence d'un indicateur scientifique prouvant l'administration d'une substance prohibée, les résultats de l'analyse initiale sont transmis par le laboratoire agréé au médecin conseil de France Galop qui informe la personne prélevée par tout moyen ;

Qu'à réception de cette notification, l'intéressé dispose d'un délai de 8 jours pour fournir ses explications écrites au médecin conseil de France Galop et éventuellement demander qu'il soit procédé sur le deuxième échantillon à une analyse de contrôle à ses frais par un laboratoire qu'il devra désigner sur la liste des laboratoires agréés par France Galop publiée au Bulletin officiel des courses au galop ;

Que la Commission médicale de France Galop examine le dossier si l'intéressé ne demande pas d'analyse de contrôle dans le délai fixé ci-dessus ;

Qu'elle doit convoquer le jockey et entendre l'intéressé qui peut être assisté de son médecin traitant et peut, en outre s'il est mineur, être accompagné de son représentant légal ;

Qu'après examen du dossier et des explications recueillies, la Commission médicale notifie à l'intéressé les conditions médicales à remplir pour pouvoir continuer à monter en course en France ;

Que la Commission médicale de France Galop suspend l'aptitude médicale de l'intéressé avant de transmettre un rapport aux Commissaires de France Galop s'il s'agit d'une substance prohibée figurant sur la liste publiée au § I de l'article 1 de l'annexe 11 ;

Que sans préjudice d'une éventuelle suspension disciplinaire, toute personne objet d'une suspension médicale devra avoir satisfait aux conditions posées par la Commission médicale pour être à nouveau autorisée à monter en course ;

Attendu que le prélèvement du jockey Julien TABARY en date du 1^{er} avril 2017 a révélé la présence d'une substance stupéfiante et de ses métabolites ;

Qu'informé de la situation par courrier du 27 avril 2017, ledit jockey a demandé par courrier en date du 5 mai de faire procéder à l'analyse de la deuxième partie du prélèvement comme le code l'y autorise ;

Que cependant, ledit jockey n'a pas désigné le nom du Laboratoire devant effectuer cette analyse de contrôle malgré la mention du Code le précisant, celui-ci ayant pourtant eu un rappel à ce titre dans le délai de 8 jours à savoir par courrier du 10 mai 2017 en provenance du médecin conseil de France Galop, courrier qu'il confirme avoir reçu ;

Attendu que ce n'est que 29 jours après avoir été informé par courrier du résultat de son prélèvement biologique et 16 jours après avoir eu un rappel écrit sur la nécessité de désigner le Laboratoire que ledit jockey a finalement adressé le nom d'un Laboratoire ;

Que les modalités de la procédure dictées par le Code des Courses au Galop en la matière n'ayant pas été respectées par le jockey Julien TABARY, ce malgré le rappel qui lui a été adressé, la Commission médicale a donc valablement convoqué le jockey sans qu'il n'ait été procédé à une analyse de contrôle ;

Attendu qu'il résulte de ce qui précède que c'est en conformité avec les dispositions édictées par le Code des Courses au Galop que la Commission Médicale a examiné le dossier dudit jockey le 20 juin 2017, celui-ci s'étant d'ailleurs présenté devant elle afin de s'exprimer sur le fond du dossier avant qu'il soit transmis aux Commissaires de France Galop ;

Attendu, qu'à toutes fins utiles, il convient d'observer que le jockey Julien TABARY ne conteste pas la présence de la substance en cause dans son organisme au moment de sa monte du 1^{er} avril 2017 et produit même des analyses confirmant cette présence, de sorte que l'absence d'analyse de contrôle n'a aucunement obéré les droits attachés à sa défense ;

II/ Sur la présence de la substance en cause et de ses métabolites et ses conséquences :

Attendu que le conseil du jockey Julien TABARY indique, concernant la présence de la substance classée comme stupéfiante et ses métabolites, que des analyses capillaires complémentaires permettent d'expliquer la présence de la substance en cause dans le prélèvement de son client ;

Que ces analyses ont démontré la présence de la substance en cause sans ses métabolites ;

Attendu qu'il y a lieu d'indiquer que la simple hypothèse d'une contamination dont fait état le conseil du jockey Julien TABARY n'est pas démontrée, le rapport complémentaire du laboratoire TOXLAB confirmant la présence de la substance stupéfiante en cause dans son organisme, et indiquant simplement que ledit jockey « *aurait pu*

être en contact avec la cocaïne de la mi-février 2017 à la mi-avril 2017 », qu'il n'est « pas un consommateur sur la période de mi-février 2017 à mi-juin 2017 » et que « ces éléments sont en faveur d'une faible contamination passive à cette période » ;

Attendu que ce rapport complémentaire ne permet pas de remettre en cause la positivité du prélèvement urinaire à cette substance et à ses métabolites le 1^{er} avril 2017 n'évoquant que des hypothèses et des périodes déterminées pendant lesquelles ledit jockey n'aurait pas consommé ;

Attendu que la présence de cette substance prohibée classée comme stupéfiant et ses métabolites est objectivement constitutive d'une infraction aux dispositions du Code des Courses au Galop, étant observé que ledit Code ne prévoit pas de seuil concernant cette substance ;

Attendu que le jockey Julien TABARY n'apporte aucun élément concret permettant de justifier cette situation gravement contraire au Code des Courses au Galop, celui-ci se contentant d'expliquer comment il aurait pu être au contact dans son environnement avec ladite substance qui se serait trouvée à son domicile à une période proche de son prélèvement ;

Attendu qu'il résulte de ce qui précède, et du résultat positif à un stupéfiant et ses métabolites présents dans le prélèvement biologique du jockey Julien TABARY que sa situation est objectivement constitutive d'une grave infraction aux dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop dont l'objectif est de veiller à la régularité des courses et à la sécurité de l'ensemble des jockeys participant à une course ;

Attendu que l'absence de sanctions préalables dont fait état le conseil dudit jockey, ont été prises en considération, les Commissaires de France Galop étant saisis d'une primo-infraction et non d'une récidive ;

Attendu, en outre, que la personnalité du jockey concerné ne constitue pas un argument de nature à réduire la gravité de l'infraction en cause dans le présent dossier ;

Attendu qu'il y a donc lieu de prendre une sanction et d'en adapter la nature et le quantum au regard d'une primo-infraction ;

Attendu qu'une interdiction de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour une durée de 6 mois, est une sanction adaptée aux circonstances ;

Attendu qu'il y a lieu, dans ces conditions :

- de prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en course dudit jockey prononcée à compter du 20 juin 2017 et de la levée informatique de celle-ci le 24 juillet 2017 suite aux résultats satisfaisants reçus par la Commission médicale ;
- d'interdire, en tout état de cause, au jockey Julien TABARY, au vu de sa grave infraction au Code des Courses au Galop, de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour une durée de 6 mois ;

PAR CES MOTIFS :

Agissant en application des articles 43, 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop, les Commissaires de France Galop :

Décident :

- de prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en course dudit jockey prononcée à compter du 20 juin 2017 et de la levée informatique de celle-ci le 24 juillet 2017 suite aux résultats satisfaisants reçus par la Commission médicale ;
- d'interdire, en tout état de cause, au jockey Julien TABARY, au vu de sa grave infraction au Code des Courses au Galop, de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour une durée de 6 mois.

Boulogne, le 27 juillet 2017

R. FOURNIER SARLOVEZE – D. LE BARON DUTACQ – P.-Y. LEFEVRE

« Susceptible de recours »

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

LES SABLES-D'OLONNE

0127 209

Vendredi 28 juillet 2017

Commissaires de courses : Olivier de MALHERBES - Claude BURGAUD - Claudy DANIEAU - Antoine COLINS

3417 3363 **PRIX GINETTA II** 3.450 m
(Haies. - Femelles)

22 000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop.
Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3354 2 **Calinzana**, f, b, 3 ans, par Zanzibari USA et Calling All Angels (Ange Gabriel), 67 k, Mme Henri Devin (*H Lucas*), E&G Leenders (s) 1
Daresca Des Obeaux, f, bf, 3 ans, par Maresca Sorrento et Dendhera (Green Tune USA), 66 k, Mme Nicolas Devilder (*O Jouin*), N Devilder 2
3354 4 **Iralisa**, f, b, 3 ans, par Kingsalsa USA et Princesse Irena (Apple Tree), 66 k, Marc Bouyssou (*B Lestrade*), G Macaire (s) 3
3330 3 **Yellow Mellow**, f, b, 3 ans, par Tin Horse (IRE) et Yellow Ground USA (Langfuhr CAN), 69 k, Marion (s) (*S Paillard*), J Marion (s) 4
3325 4 **Lily Enki**, f, b, 3 ans, par Buck's Boum et Holly Girl (IRE) (Testa Rossa AUS), 66 k, Philippe Leblanc (*E Chazelle*), P Leblanc 5
3325 5 **Beliane**, f, 3 ans, 66 k, G Rocton (*MO Belley*), B Letourneux 6
Beauty Sun, f, 3 ans, 66 k, J Marion (s) (*S Cossart*), J Marion (s) 7
Ermine De Thaix, f, 3 ans, (AQ), 66 k, Soc. Bourgneuf (*G Masure*), F Nicolle 8
Eldora Balago, f, 3 ans, 66 k (64 k), J Marion (s) (*E Rongere*), J Marion (s) 9
Edelweiss D'Haco, f, 3 ans, 66 k, J Delaunay (*R Julliot*), J Delaunay 10
3278 4 **La Sauveuse**, f, 3 ans, 69 k (67 k), P Leblanc (*T Blainville*), P Leblanc tbé
Embellie, f, 3 ans, 66 k (64 k), G Chereil (*T Henderson*), G Chereil tbé

12 partants ; 41 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 525 €
4 long, tête, 3/4 long, 7 long, 3,5 long, 7 long, 1 long, 18 long, 19 long.
10 560 € - 5 280 € - 3 080 € - 2 090 € - 990 €

Primes aux éleveurs :

1 584 € Mme Henri Devin.
792 € Nicolas Devilder, Mme Nicolas Devilder.
462 € Marc Bouyssou.
313 € Mme Valérie Saint-Palais, Haras de Plasence.
148 € Esteve Rouchvarger, Mme Christelle Rouchvarger, Enzo Rouchvarger, Killian Rouchvarger.

Temps total : 04'10''32

3418 3364 **PRIX CARCARADEC** 4.200 m
(Haies)

22 000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, cette année, en courses à obstacles, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3198 1 **Petit Sidney**, h, b, 5 ans, par Mr Sidney USA et Petite Speciale USA (Atticus USA), 68 k (66 k), Jean-Pierre Leseigneur (*E Rongere*), J Marion (s) 1
2607 **Louparla**, h, b, 5 ans, par Loup Solitaire USA et Quinte Flusch (Esprit Du Nord USA), 67 k (65 k), Nicolas Paysan (*B Moreaux*), N Paysan 2
3295 3 **Cocody Du Banco**, h, b, 5 ans, par Youmzain IRE et Shinning War (Shining Steel GB), 67 k, Mme Brigitte Bourez (*B Bourez*), F Nicolle 3
2831 1 **Irakien**, h, b, 5 ans, par Sageburg (IRE) et Isarnix GER (Banyumanik IRE), 70 k, Ecurie Michel Doineau (*JO Audon*), PJ Fertillet 4
3114 3 **Channel Baie**, f, b, 5 ans, par Crillon et Jade Rheinberg GER (Platini GER), 66 k (64 k), Joel-Jean Hamon (*N.W O'Driscoll*), Y Fertillet (s) 5
2999 **Shenko Magic**, h, 5 ans, 67 k, JY Seroux (*H Lucas*), N Paysan 6
Prince Du Brizais, h, 5 ans, 67 k (65 k), Haras de Magouet (*O d'Andigne*), A Chaille-Chaille 7
3353 3 **Beaute Fatal**, f, 5 ans, 69 k, G Rocton (*MO Belley*), B Letourneux 8
3308 2 **Polikidia**, f, 5 ans, 70 k, Mlle S Daugreilh (*G Olivier*), Mlle S Daugreilh 9
3261 3 **Cleuhoc**, h, 5 ans, (AQ), 67 k (65 k), ♂, XL Le Stang (*E Metvier*), XL Le Stang 10
3219 **Nuit Secrete**, f, 5 ans, 69 k, L Godard (*O Jouin*), L Godard -
Catiminix, f, 5 ans, (AQ), 68 k, Mme P Papot (*T Beaurain*), P Quinton (s) arr
Gazoner, h, 5 ans, 67 k, D Marion (*S Paillard*), J Marion (s) arr

13 partants ; 36 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 431 €
1 long 1/4, courte encolure, 1/2 long 3/4, courte tête, 3/4 long.
10 560 € - 5 280 € - 3 080 € - 2 090 € - 990 €

Primes aux éleveurs :

1 584 € Jean-Pierre Leseigneur.
792 € Christian Hamelin.
462 € Mme Benedicte Barrier.
313 € Bertrand Romain Lefevre, Thierry Delegeu.
148 € Andre-Jean Belloir, Fertillet (s), Joel-Jean Hamon.

Temps total : 05'07''44

BREHAL

0307 211

Dimanche 30 juillet 2017

Commissaires de courses : Jacques-Bernard GIRRES - Yves FLEURET - Eugène GARNIER - Jacques JOURDAN

3419 4079 **PRIX DU CONSEIL GENERAL** 4.500 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de 5 et 6 ans, les 6 ans n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3410 2 **Capello De Pretot**, h, ro, 5 ans, (AQ), par Martaline GB et Kobila (Dom Alco), 68 k, Mme Philippe Chemin (*S Paillard*), Chemin & Herpin (s) 1
Birdy Condeen, h, gr, 6 ans, par Balko et Idole De Conde (Prince Jeff), 70 k (68 k), Chemin & Herpin (s) (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s) 2

- 3248** ⁴ **Charmyra**, f, gr, 5 ans, par Protektor GER et Myragentry (Myrakalu), 69 k, Mme Anne-Sophie Bernier (*F Neveu*), D Bernier **3**
- 3396** ⁴ **Calvie De Kerker**, f, 5 ans, 68 k (66 k), Ecurie des Dunes (*A Moriceau*), P Quinton (s) **tbé**
- 3410** **Class Des Ongrais**, f, 5 ans, 65 k (63 k), Mme P Chemin (*E Bonnet*), Chemin & Herpin (s) **tbé**
- 5 partants ; 16 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 244 €
Eng. sup. : *Calvie De Kerker*
1 long, loin.
5 760 € - 2 880 € - 1 680 €
- Primes aux éleveurs :
864 € Philippe Chemin, Mme Philippe Chemin, Mlle Elodie Chemin, Mlle Justine Chemin.
432 € Patrick Herman.
252 € David Bernier, Mme Anne-Sophie Bernier.

LE PERTRE

0126 211 Dimanche 30 juillet 2017

Commissaires de courses : Vincent COUETOUX du TERTRE -
Jacqueline de PONTBRIAND - Thierry BLAVET - Louis
de VAUTIBAUT

3420 ⁴⁰⁷⁵ PRIX GEOFFROY DE LEGGE **3.800 m** (Steeple-Chase. - *Autres Que de Pur Sang*)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 3.000 (victoires et places).
Poids : 4 ans, 67 k. ; 5 ans, 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3121** ⁴ **Duc D'Oudairies**, h, ro, 4 ans, (AQ), par Peer Gynt JPN et Qasida D'Oudairies (Verglas IRE), 69 k, M.I. Bloodstock Ltd (*O Jouin*), G Chereh **1**
- 3295** **Charly Du Breuil**, h, b, 5 ans, (AQ), par Protektor GER et Halallier (Grand Tresor), 69 k, Cadot (s) (*C Gabard*), D Cadot (s) **2**
- 3355** ⁵ **Demoiselle De Pic**, f, bf, 4 ans, (AQ), par Network GER et Nobless D'Aron (Ragmar), 66 k, Ecurie des Dunes (*J Duchene*), P Quinton (s) **3**
- Cristiano Sun**, h, gr, 5 ans, (AQ), par Al Namix et Quelly Bruere [Lost World (IRE)], 69 k, Pascal Journiac (*H Lucas*), P Journiac **4**
- Catalane Roque**, f, b, 5 ans, (AQ), par Cut Quartz et Louve De La Roque (Officiel), 67 k, Jerome Zuliani (*M Danglades*), J Zuliani **5**
- Coska Banbou**, f, 5 ans, (AQ), 67 k, G Denuault (s) (*C Lefebvre*), G Denuault (s) **6**
- Clorette Kauto**, f, 5 ans, (AQ), 67 k, D Bernier (*A Desvaux*), D Bernier **7**
- Deesse Du Plessis**, f, 4 ans, (AQ), 65 k (63 k), JP Lopez (*E Metivier*), JP Lopez **8**
- Dit La Miss**, f, 4 ans, (AQ), 65 k (66 k), Ecurie Bred To Win Sc (*T Beaurain*), P Quinton (s) **arr**
- 2503** ³ **Chat Pitre**, h, 5 ans, (AQ), 70 k (68 k), GIL Chaignon (*A Brunetti*), GIL Chaignon **tbé**
- 2950** **Dream Folie**, f, 4 ans, (AQ), 65 k, J Follain (*A Saliot*), J Follain **tbé**
- 3374** **Demoiselle D'Or**, f, 4 ans, (AQ), 65 k (64 k), T Poche (*A Orain*), T Poche **tbé**
- 12 partants ; 28 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 306 €
Eng. sup. : *Deesse Du Plessis*
1/2 long 3/4, 7,5 long, 3,5 long, 5,5 long, 6,5 long, 9,5 long, loin.
6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €
- Primes aux éleveurs :
1 008 € Comte Michel de Gigou.
504 € Cyril Coste, Didier Le Noen.
294 € E.a.r.l. Trinquet, Marc Trinquet, Olivier Trinquet.
199 € Francois-Xavier Journiac.
94 € Mme Robert Mongin.

3421 ⁴⁰⁷⁶ PRIX GIGIVAL **3.800 m** (Steeple-Chase)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 22.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3296** **Daltarock**, h, b, 8 ans, par Della Francesca USA et Daltacina (Daltabad IRE), 73 k (71 k), Jerome Gendry (*A Orain*), J Gendry **1**

- 3373** ⁵ **Auteuil Dore**, h, b, 7 ans, (AQ), par Loup Solitaire USA et Grande Duchesse (Rivelago), 73 k (71 k), William Travers-Durand (*A Coupu*), W Menuet (s) **2**
- 3335** ⁴ **Navarone SPA**, h, b, 6 ans, par Palamoss IRE et Rose Victory (Victory Note USA), 67 k, Sebastien Chemin (*R Julliot*), W Menuet (s) **3**
- 3222** ⁴ **Celtic Saint**, h, bb, 6 ans, par Saint Des Saints et Minirose (Mansonnien), 72 k, Ecurie Etoile N.v. (*O Jouin*), G Chereh **4**
- 3337** **Vurtye Star**, f, bf, 8 ans, (AQ), par Bonnet Rouge et Hennie Star (Grand Tresor), 70 k, Mme Mireille Desvaux (*A Desvaux*), Mme M Desvaux **5**
- Super Nonant**, h, 8 ans, 69 k (67 k), ♂, Mme BR Poirier (*T Gaullier*), S Foucher **6**
- Vasco D'Argos**, h, 8 ans, (AQ), 71 k (67 k), D Hobe (*Mlle C Lequien*), E Leray (s) **7**
- 3375** ³ **Chouch'ou**, h, 5 ans, (AQ), 71 k, ♂, G Denuault (s) (*C Lefebvre*), G Denuault (s) **8**
- 3323** **Sakoura Des Parcs**, f, 7 ans, 66 k (66^{1/2} k), ♂, B Deniel (*L Solignac*), B Deniel **9**
- Toque Rose**, h, 10 ans, 67 k, Ecurie des Dunes (*Mr T Guineheux*), P Quinton (s) **10**
- Fiorano GER**, h, 8 ans, 67 k, ANT Gregoire (*P Blot*), ANT Gregoire **arr**
- 11 partants ; 40 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 544 €
Sans motif : *Missalavie*.
7 long, 2,5 long, 6 long, 4 long, 12 long, 2 long, 9,5 long, 10 long, loin.
6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :
1 008 € Cyril Morineau, Charles-Eric Logeais.
504 € Michel Bedier.
294 € Lac Internacional, prime non attribuée.
199 € Scea Haras du Ma.
94 € Mme Andree Lemale.

3422 ⁴⁰⁷⁷ PRIX ARCHY BALD **4.500 m** (Steeple-Chase-Cross-Country. - *Autres Que de Pur Sang*)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **6 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, en steeple-chases, ni reçu, cette année, une allocation de 5.000, ni reçu 10.000 (victoires et places) depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3367** **Vitador**, h, b, 8 ans, (CS), par Nidor et Bela Maria Has [Lost World (IRE)], 70 k (68 k), Leray (s) (*A Orain*), E Leray (s) **1**
- 3233** ³ **Vindjka Du Lin**, f, b, 8 ans, (AQ), par Della Francesca USA et Fidjie Du Lin (En Calcat), 69 k, Jean-Pierre Trinquier (*C Lefebvre*), JP Trinquier **2**
- Vitnetwork**, f, bf, 8 ans, (AQ), par Network GER et Ironica (Iron Duke), 67 k (65 k), Ecurie Challenger (*R Le Stang*), REMY Nerbonne **3**
- 3367** ² **Ursulone**, f, al, 9 ans, (AQ), par Tiger Groom GB et Manza (Bobinski GB), 66 k, Patrick Le Gloannec (*Mr A Zuliani*), N Paysan **4**
- 3371** ⁴ **Vikins Flight**, h, bb, 8 ans, (AQ), par Day Flight GB et Kama Du Thil (Air Du Nord USA), 69 k, Philippe Brechet (*Mr T Guineheux*), Mlle S Duchesnay **5**
- Aloun Bruere**, h, 7 ans, (AQ), 67 k, P Journiac (*H Lucas*), P Journiac **6**
- 3316** **Vegeta Du Dagara**, h, 8 ans, (AQ), 67 k (68 k), S Dory (*S Dory*), S Dory **7**
- 3317** ² **Voix D'Auge**, f, 8 ans, (AQ), 68 k, Y Hedan (*L Solignac*), Y Hedan **8**
- 3347** ⁵ **Vedy De La Thinte**, f, 8 ans, (AQ), 65 k (67 k), D Cadot (s) (*C Gabard*), D Cadot (s) **9**
- 3317** **Pipel Du Quartier**, h, 14 ans, (SF), 68 k, ♂, JC Berdoll (*K Guignon*), JC Berdoll **arr**
- 10 partants ; 20 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 76 €
5,5 long.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €
- Primes aux éleveurs :
936 € Patrick Beudard, Eric Leray.
468 € Mme Nathalie Trinquier, Jean-Pierre Trinquier.
273 € Patrick Delhumeau, Mlle Sylvette Lahaye, Pierrick Buord.
185 € Patrick Le Gloannec.
87 € Joel Lepenant, Mme Liliane Lepenant.

3423 ⁴⁰⁷⁸ PRIX DE GRESSE **4.500 m** (Steeple-Chase-Cross-Country)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 22.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3367** ¹ **Plumix**, h, gr, 7 ans, par Al Namix et Brincaplume (Sir Brink), 70 k, Claude Herman (*O Jouin*), E Leray (s)
- 3233** ² **Artaban Wind**, h, b, 9 ans, par Denham Red et Wind Flover (Secret Hunt USA), 71 k, Cadot (s) (*C Gabard*), D Cadot (s)
- 3316** **Ultimfly**, f, b, 9 ans, par Robin Des Pres et Ultim De Plaisance (Top Dancer), 69 k (67 k), Jerome Gendry (*R Le Stang*), J Gendry
- 3205** ² **Alabama Lounai**, h, bf, 7 ans, (AQ), par Baroud D'Honneur et Joyeuse De Laulne (Quitte Et Passe), 73 k (71 k), ♂, Cadot (s) (*A Rousse*), D Cadot (s)
- 3156** **Winner Of Spring**, h, bf, 8 ans, par Roli Abi et Grace Des Essarts (Sarpedon), 67 k, Frederic Chopin (*D Delalande*), REMY Nerbonne
- 3336** ¹ **Star De La Coquais**, f, 6 ans, 72 k (70 k), T Poche (*A Orain*), T Poche **arr**
- Ryvalo Des Brosses**, h, 12 ans, (SF), 71 k, JP Gasnier **arr** (*C Lefebvre*), JP Gasnier
- 3367** ⁴ **Vrai Lutteur**, h, 8 ans, ♂, JEAN Chapdelaine **arr** (*K Guignon*), JEAN Chapdelaine
- 3042** ⁵ **Anabaa Fyx**, f, 7 ans, (AQ), 69 k, S Dory (*S Dory*), S Dory **arr**
- 3232** ³ **Laskof**, h, 7 ans, 70 k, ♂, FX Chaussonniere (*R Julliot*), PH Peltier **tbé**
- 10 partants ; 26 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 163 €
13 long, 3 long, 8,5 long, loin.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €
- Primes aux éleveurs :
936 € Laurent Androlus, Mlle Catherine Prodhomme.
468 € Mickael Renaud, Mme Chantal Renaud.
273 € Earl Baty, Vincent Baty.
185 € Antoine Guiard, Philippe Garanger.
87 € Charles Chevreux, Mme Lucette Cochet.

POMPADOUR

0540 211

Dimanche 30 juillet 2017

Commissaires de courses : Paquita PECOUT - Pierre POURET - Yves PRADEAU

3424 ⁴⁰⁸⁰ **PRIX COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LUBERSAC-POMPADOUR** **3.900 m**
(Haies. - Handicap)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses à obstacles, reçu une allocation de 11.000.
La référence applicable dans ce handicap sera + 14.
Référence : +14.

- 3231** ³ **Royale Bird**, f, al, 5 ans, par Balko et Oiseliere (Apeldoorn), 66 k, Francis Delord (*G Olivier*), F Lagarde
- 3350** ⁴ **Ballyrock**, h, b, 8 ans, par Ballingarry IRE et Rochambelle (Truculent USA), 70 k, Fabien Lagarde (*D Ulinski*), F Lagarde
- 3350** ¹ **Le Francesca**, h, b, 7 ans, par Della Francesca USA et Konile (In The Wings GB), 70 k, Mme Françoise Touzac (*K Dubourg*), G Macaire (s)
- 3375** ⁴ **Cheacky Boum**, h, gr, 5 ans, (AQ), par Buck's Boum et Julie Noire (Agent Bleu), 67 k, Mlle Claudine Minier (*V Roisnard*), A Chaille-Chaille
- 3285** **Diafour**, h, gr, 7 ans, par Nombre Premier (GB) et Sky Spark USA [Septieme Ciel (USA)], 62 k, Anthony Lopez (*E Esan*), E Dell'Ova
- 3412** **Periapsis**, f, 9 ans, 64 k, M Grain (*N Aboussellam*), M Grain
- 3254** ³ **Amandinas**, f, 9 ans, 62 k, Mlle V Crozetiere-Roulet **arr** (*B Glantzmann*), A Mesnil
- 3350** **Daliacelte**, f, 9 ans, 68 k, JP Labranche (*L Franzel*), Mlle M Chiampo **tbé**
- 8 partants ; 20 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 183 €
12 long, 1/2 long, 9,5 long, 5,5 long, loin.
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €
- Primes aux éleveurs :
1 296 € Mme Caroline Becerra.
648 € Armand Israel, Serge Becerra.
378 € Gaec Leviau.
256 € Laurent Nadot, Stephane Milaveau.
121 € Francois Bayrou.

Temps total : 04'44"10

3425 ⁴⁰⁸¹ **PRIX PRESIDENT G DAUDE** **4.200 m**
(Steeple-Chase)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.500 cette année et par 7.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3345** **Votre Plaisir**, h, b, 8 ans, (AQ), par Goldneyev USA et Ines Tremis (Dress Parade IRE), 72 k (70 k), Jean-Pierre Vanden Heede (*T Lemagnen*), S Foucher
- 3351** **Dream's Bird**, f, b, 7 ans, par Dream Well et Oiseliere (Apeldoorn), 67 k, Francis Delord (*G Olivier*), F Lagarde
- 3351** **Kenethou**, m, b, 10 ans, par Sabrehill USA et Kenneth (Air De Cour USA), 67 k, Francis Delord (*D Ulinski*), F Lagarde
- 3389** **Vaillant L'As**, h, b, 7 ans, par Davidoff GER et Belle Des As (Melypro), 67 k (65 k), Jacky Mesnil (*B Glantzmann*), A Mesnil
- 3051** ² **Belleroc De Kerser**, f, 6 ans, 68 k, Ecurie des Dunes **arr** (*D Jacob*), P Quinton (s)
- 3314** ¹ **Goldmantis**, h, 6 ans, 71 k, P Detre (*K Dubourg*), G Macaire **tbé** (s)
- 6 partants ; 16 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 343 €
- Eng. sup. : *Belleroc De Kerser*
- Certif. vétérinaire : *Sanpaco*.
- 4,5 long, loin, loin.
- 8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 €
- Primes aux éleveurs :
1 296 € Haras de Mirande, Joseph Decan.
648 € Mme Caroline Becerra.
378 € Francis Delord, Daniel Gibiat, Jacky Boissard.
256 € Mme Evelyne Van Haaren.

Temps total : 05'41"00

3426 ⁴⁰⁸² **PRIX ANTOINE ROQUE** **4.500 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)**17 000 €** (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 12.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Volcan D'Estruval**, h, bb, 8 ans, par Forestier et Grotte D'Estruval (Zayyani IRE), 67 k, Mme Bernard Le Gentil (*K Dubourg*), G Macaire (s)
- 3329** ⁵ **Ole Companero GER**, h, b, 11 ans, par Sholokhov IRE et Orsina IRE (Glow USA), 69 k, Mme Patrick Papot (*J Reveley*), G Macaire (s)
- 3089** **Omar**, h, b, 8 ans, par Martaline GB et Ozehy USA (Rahy USA), 72 k, Bernard Beaufils (*G Olivier*), S Foucher
- 3352** **Lou King**, h, b, 8 ans, par Kingsalsa USA et Cricket Night (Cricket Ball USA), 69 k, ♂, Mlle Marie Chiampo (*D Ulinski*), Mlle M Chiampo
- 3367** **Hermes De La Brunie**, h, gr, 11 ans, (AC), par Faucon Noir et Samisti BEL (Mistigri IRE), 67 k (65 k), ♂, Francis Delord (*F Mouraret de Vita*), Mlle M Chiampo
- 3402** **Trefle Du Paradis**, h, 10 ans, (AA), 68 k (66 k), JL Courivaud (*B Glantzmann*), A Mesnil
- Basquiat SPA**, h, 7 ans, 70 k (68 k), F Lagarde (*S Medina*), F Lagarde
- 3352** **Balerine Collonges**, f, 6 ans, (AQ), 66 k (64 k), ♂, M Grain **arr** (*N Aboussellam*), M Grain
- 3347** **Fairlino**, h, 9 ans, (AA), 68 k (66 k), ♂, D Lacassagne **dér** (*L Franzel*), Mlle M Chiampo
- 9 partants ; 19 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 307 €
- Eng. sup. : *Volcan D'Estruval*
- 3,5 long, 1,5 long, 6,5 long, 5,5 long, 2 long, loin.
- 8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €
- Primes aux éleveurs :
1 224 € Mme Bernard Le Gentil.
612 € Michael Hermann, prime non attribuée.
357 € Ecurie D.
242 € Earl Le Haras du Bourdieu.
114 € Jacques Cruzillac.

Temps total : 06'34"00

A l'issue de la course, les Commissaires ont ouvert une enquête pour connaître les raisons de la dérobade du hongre FAIRLINO monté par Lilian FRANZEL au niveau de la haie de Saint Sornin. Les Commissaires ont convoqué le jockey pour l'entendre en ses explications. Ce dernier a déclaré que son cheval s'était contracté en raison de la venue à sa hauteur du hongre HERMES DE LA BRUNIE. FAIRLINO a en conséquence échappé à sa main.

Les Commissaires ont enregistré ses déclarations.

VITTEL

0906 211

Dimanche 30 juillet 2017

Commissaires de courses : Robert RICHY - Edith VOGIN -
Nelly CONTIGNON - Yann de BUYER**3427 4084 PRIX DE LA NEUVEVILLE SOUS MONTFORT** 4.200 m
(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 7.000, ni été classés 2ème ou 3ème d'une course de dotation totale de 21.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Aviso D'Estruval**, h, gr, 7 ans, (AQ), par Urgent Request IRE et Quete D'Estruval (Sheyrann IRE), 67 k, Mme Bernard Le Gentil (*B Lestrade*), G Macaire (s) 1
- 3267 4 Carla Collonges**, f, b, 5 ans, (AQ), par Kap Rock et Diane Collonges (El Badr IRE), 69 k, Ecurie Barnum Iii Sarl (*THO Gillet*), E Clayeux (s) 2
- 3123 3 Vulcain Delro**, h, al, 8 ans, (AA), par Faucon Noir et Galante De Salers (Fill My Hopes), 67 k (66 k), Philippe-Louis Robert (*MA Mermel*), PL Robert 3
- 3329 3 Belle Affaire**, f, bb, 6 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Programmee (Kahyasi IRE), 69 k, Ecurie des Preux (*H Tabet*), E Vagne (s) 4
- 3291 4 Vent Des Dunes**, h, bb, 8 ans, (AQ), par Crillon et laera Des Dunes (Dress Parade IRE), 68 k (66 k), Daniel Houillon (*L Sloup*), D Houillon 5
- 3351 Volontaire**, h, 8 ans, (AQ), 70 k (66 k), S Maurer (*Mlle C Picard*), S Maurer 6
- 3400 Titan Delro**, h, 12 ans, (AA), 64 k (65 k), PL Robert (*CE Cayeux*), PL Robert 7
- Cassius D'Alene**, h, 5 ans, (AQ), 74 k (72 k), A Rasquier (*Q Samaria*), A Boisbrunet (s) tbé

8 partants ; 21 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 257 €

5 long, tête, 15 long, 6 long, 20 long, loin.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

- 1 296 € Mme Bernard Le Gentil.
648 € Gaec Delorme Freres.
378 € Philippe-Louis Robert, Marc Delbos.
256 € Haras de Saint-Voir, Mme Dominique Berchon.
121 € Suc. Gilbert-Ernest Martin, Mlle Angélique Martin, Mlle Nathalie Martin.

Temps total : 05'08''18

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête afin d'examiner les circonstances de la chute du jockey Quentin SAMARIA (CASSIUS D'ALENE), sur le plat dans le virage après les tribunes. Ce dernier dit avoir glissé. Les Commissaires ont constaté que le passage sur la piste plate n'était pas ouvert, mais que tous les autres concurrents ont anticipé et regagné le parcours initial.

Les Commissaires ont décidé de valider la course.

3428 4083 PRIX DU CLUB AUTO RETRO VOSGIEN 3.800 m
(Haies)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 2964 1 Candy Burg**, h, b, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Candinie USA (Bernardini USA), 69 k (67 k), Jean-Pierre-Joseph Dubois (*K Herzog*), S Culin 1
- 3356 1 Dans Les Regles**, h, b, 4 ans, (AQ), par Gentlewave (IRE) et Regle De L'Art (Video Rock), 70 k, Ecurie Couderc (*THO Gillet*), E Clayeux (s) 2
- 3344 Kick Down**, f, gr, 4 ans, par Vol De Nuit GB et Kimber Lady [Adnaan (IRE)], 65 k (63 k), Mme Annie Michel (*C Smeulders*), M Seror 3
- Incroyable GER**, h, al, 4 ans, par Samum GER et lanapourna GER (Dai Jin GB), 67 k (66 k), Stall Mandarin (*C Smith*), Mme M Rotering 4
- Madynluck**, h, ab, 4 ans, par Mount Bay et Lady Lucky (Ultimately Lucky IRE), 67 k (65 k), Andre Sannier (*G Fabre*), A Sannier 5
- 3327 Didji Du Lac**, h, 4 ans, 67 k, G Houillon (*JG Gueracague*), G Houillon 6
- 3327 Walerio GER**, h, 4 ans, 67 k, Stall Allegra (*B Gelhay*), M Weber arr
- 3055 Noble House GER**, h, 4 ans, 68 k, Stall Ad Episas (*V Korytar*), MAR Hofer dér
- 3294 1 Liliput Has**, h, 4 ans, 70 k, Scea Hamel Stud (*B Lestrade*), G Macaire (s) tbé

L'Aubade, f, 4 ans, 67 k, Mme F de Beauregard (*S Cossart*), thé
D Sourdeau de Beauregard (s)

10 partants ; 35 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 396 €

20 long, 4 long, loin, 15 long, loin.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

- 1 296 € Dream With Me Stable Inc.
648 € Haras de Saint-Voir, Paul Couderc.
378 € Mme Annie Michel.
256 € Gestut Karlshof, prime non attribuée.
121 € Jean-Paul Carnel, Olivier Ritz.

Temps total : 04'29''03

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur la dérobadie du cheval NOBLE HOUSE (Vlastislav KORYTAR) sur la deuxième haie du parcours. Le jockey dit ne pas avoir pu maîtriser son cheval.

CLAIREFONTAINE

Lundi 31 juillet 2017

Commissaires de courses : Dominique Le BARON-DUTACQ -
Christine du BREIL - Amaury de LENCQUESAING - Alain PAGES**3429 3528 PRIX COUREZ AUX COURSES (PRIX DES GLYCINES)** 3.400 m
(Haies. - A réclamer. - Femelles)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour pouliches de 3 ans, mises à réclamer pour 11.000, 13.000 ou 15.000. **Poids : 67 k.** Les pouliches mises à réclamer pour 13.000 porteront 2 k. ; pour 15.000, 4 k. En outre, les pouliches ayant, en courses de haies, reçu une allocation de 8.000 porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 3394 5 Troisiere**, f, b, 3 ans, par Soave GER et Ballyville (Ballingarry IRE), 69 k (65 k), (13.000), Alain Chopard (*L Delozier*), F Nicolle 1
- 3398 2 Wait And Win**, f, b, 3 ans, par Vasywait et Smoothie (Berkoutchi), 69 k (65 k), (13.000), Christophe Plisson (*T Stromboni*), C Plisson 2
- 3341 Erohine La Colmine**, f, al, 3 ans, par No Risk At All et Taiwan Leto (Starborough GB), 71 k (67 k), (15.000), Ecurie des Dunes (*F Mitchell*), P Quinton (s) 3
- 3341 3 Frozen Queen IRE**, f, b, 3 ans, par Frozen Power IRE et Our Sheila GB (Bahamian Bounty GB), 67 k (63 k), (11.000), Didier Henri Dubois (*N Gauffenic*), D Windrif 4
- 3383 Samba Du Pin**, f, bf, 3 ans, par Clety et Marquise Du Pin [Policy Maker (IRE)], 69 k (65 k), (13.000), Mme Paulette Charleuf (*M Farcinade*), H Billot (s) 5
- 3300 Carioca Du Wal**, f, 3 ans, 71 k (67 k), (15.000), Passion Racing Club (*G Boughaita*), Y Fouin (s) 6
- 2863 Elle Encore**, f, 3 ans, 67 k (62¹/₂ k), (11.000), JP Gallorini (s) (*Mlle M Romary*), JP Gallorini (s) 7
- Princess Malala**, f, 3 ans, 69 k (65 k), (13.000), A Chaille-Chaille (*O d' Andigne*), A Chaille-Chaille 8
- 3341 1 Defi Choape**, f, 3 ans, 73 k (69 k), (15.000), Ecurie Anjou Passion (*E Rongere*), J Marion (s) arr
- 3341 4 Salsa**, f, 3 ans, 67 k (63 k), (11.000), ♂, Ecurie Centrale (*J Tabary*), FM Cottin (s) arr

10 partants ; 16 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 120 €

Certif. vétérinaire : Maille Spereane.

encolure, 2,5 long, 8 long, 6 long, 1/2 long, 20 long, 7 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

- 1 296 € Albert Rivetti, Jean-Luc Rivetti, Aldo Volo.
648 € Suc. Fernand Gay.
378 € Mlle Dorothee Dezellus, Stephane Tonero, Hugues-Fernand Rousseau.
256 € Hyde Park Stud, prime non attribuée.
121 € Hubert Langot.

Wait And Win, réclamée 13.333,00 € par son propriétaire.

Temps total : 03'57''70

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu les jockeys Freddie MITCHELL (1ère infraction - 7 coups) et Lukas DELOZIER (1ère infraction - 11 coups) en leurs explications, les ont respectivement sanctionnés par une amende de 75 euros et par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache.

3430 3529 PRIX SPINGFREE (PRIX DES HELIOTROPES) 3.400 m
(Haies. - A réclamer. - Mâles et Hongres)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, mis à réclamer pour 11.000, 13.000 ou 15.000. **Poids : 67 k.** Les poulains mis à réclamer pour 13.000 porteront 2 k. ; 15.000 4 k. En outre, les poulains ayant, en courses de haies, reçu une allocation de 8.000 porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

ROCHEFORT-SUR-LOIRE

0232 212 Lundi 31 juillet 2017

Commissaires de courses : Patrick GANDON - Benoît CHEVALIER
- Jean-Louis PONOT - François SAINT-ANDRE3432 4086 PRIX KARLY FLIGHT 3.500 m
(Haies. - Femelles)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.

Pour juments de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 9.000. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3306 Calamity Smart, f, al, 5 ans, par Martaline GB et Indra Du Frene (Turgeon USA), 66 k, Ecurie Smart (D Delalande), D Sourdeau de Beauregard (s) 1

3375 Chanelle D'Arc, f, bb, 5 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Lextrienne (Neustrien), 72 k, Jacques Leseney (G Masure), F Nicole 2

2604 3 Etoile Divine, f, b, 9 ans, par Maresca Sorrento et Divine Sorinieres (Turgeon USA), 69 k, Cadot (s) (C Gabard), D Cadot (s) 3

Scaliba, f, bf, 6 ans, par Califet et Scarlock (Mansonnien), 67 k (65 k), Ecurie Patrick Boiteau (J Lebrun), B Lefevre 4

3295 Pastel Pink, f, al, 5 ans, par Bonbon Rose et Si Parfaite (Solon GER), 66 k (64 k), Thomas Bedon (A Orain), Mlle S Jaffrelot 5

3375 Call Me Cash, f, 5 ans, (AQ), 70 k, P Autret (C Lefebvre), D Berra thé

3331 Alanana, f, 7 ans, (AQ), 70 k, T Bedon (R Bonnet), Mlle S Jaffrelot thé

7 partants ; 27 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 289 €

nez, 4,5 long, 3/4 long, loin.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € Ecurie Smart.

504 € S.c.e.a. Le Fragneau, Michel Terrière, Mme Nicole Terrière.

294 € Pierre Albert, Franck Albert, Damien Cadot.

199 € Patrick Boiteau.

94 € Ian Hanamy.

Suite à la chute du jockey Clément LEFEBVRE qui montait CALL ME CASH, les Commissaires ont ouvert une enquête.

Après examen du film de contrôle et explications du jockey précité, le cheval étant tombé seul sans aucune gêne, l'arrivée a été maintenue.

3433 4085 PRIX RENE GASNIER 3.500 m
(Haies)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas reçu, en courses de haies, une allocation de 8.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3201 Dareska Mome, h, al, 4 ans, (AQ), par Maresca Sorrento et Grande Mome (Bright Dick), 67 k, Baptiste Letourneux (MO Belle), B Letourneux 1

3294 Shaka Ponk Kara, h, b, 4 ans, par Jarn GB et Florakara (Roakarad IRE), 68 k, Ecurie Cyf (D Delalande), D Berra 2

3393 Speed Roze, h, b, 4 ans, par Great Journey JPN et Fabannso (Dream Well), 72 k (68 k), Mlle Laurie Lequien (Mlle C Lequien), Mlle L Lequien 3

2393 5 Don Du Grillon, h, gr, 4 ans, par König Turf GER et Delle Azahar (Martaline GB), 67 k, Ecurie Jean-Michel Carrie (W Denuault), PH Peltier 4

3180 4 Kapwin, h, bf, 4 ans, par Kapgarde et Equipiere (Sleeping Car), 70 k, Ecurie Couderc (J Reveley), G Macaire (s) 5

2576 Honri A La Motte, f, 4 ans, 65 k (63 k), W Menuet (s) (A Coupu), W Menuet (s) 6

Dragster Precieux, h, 4 ans, 67 k, Mme M Desvaux (A Desvaux), Mme M Desvaux 7

2272 French Spirit, h, 4 ans, 67 k, G Denuault (s) (C Lefebvre), G Denuault (s) 8

Royale Senora, f, 4 ans, 65 k (63 k), JP Lopez (E Metivier), JP Lopez 9

3216 Saint Carina, f, 4 ans, 65 k, D Retif (Mr C Riou), D Retif 10
Chiraz D'Annain, f, 4 ans, 65 k, G Ferte (S Cossart), D Sourdeau de Beauregard (s) thé

11 partants ; 43 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 448 €

2 long, 3/4 long, 1,5 long, tête, 4 long, 30 long, loin, 30 long, 19 long.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

3381 5 Bounwell, h, b, 3 ans, par Irish Wells et Hopamare (Muhtathir GB), 73 k (69 k), (15.000), Ecurie Jaeckin (O d' Andigne), P Adda (s) 1

3339 1 Mesa Arch, h, bf, 3 ans, par Dobby Road et Emotional Rescue (Diablenev USA), 69 k (65 k), (11.000), Ecurie Centrale (J Tabary), FM Cottin (s) 2

3339 2 One Sweet, h, al, 3 ans, par Spirit One et Sweet Orientfawn IRE (Galileo IRE), 71 k (67 k), (15.000), Mme Josiane Rovisse (M Farcinade), FX Chevigny (s) 3

3339 5 The Reckoning, h, b, 3 ans, par Enrique (GB) et Upside Down Cake (GB) (Encosta De Lago AUS), 67 k (63 k), (11.000), Mme Guy Seror (C Smeulders), M Seror 4

3403 1 Rubychop, h, b, 3 ans, par Captain Chop et Red Ballerina (IRE) (Hawk Wing USA), 67 k (63 k), (11.000), Alain Chopard (L Delozier), F Nicole 5

3339 3 Quel Ouf, h, 3 ans, 71 k (67 k), (15.000), JN Bocahut (J Giron), Mme P Butel 6

3339 4 Forty Foot IRE, m, 3 ans, 67 k (63 k), (11.000), S Hoffmeister (S Bigot), M Seror 7

3339 My Pottinguer, h, 3 ans, 67 k (63 k), (11.000), ♂, Earl de la Vallée (H Bachelot), Y Fouin (s) 8

3297 Etsaetera Cael, h, 3 ans, 69 k (65 k), (13.000), Mlle F Moreau (T Blainville), P Leblanc 9

9 partants ; 15 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 120 €

5 long, 2 long, 3 long, tête, tête, 3 long, 8 long, 2 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Gheorghe Codre, Mme Roxane Popesco.

648 € Marc Hovelacque, Mlle Valerie Dissaux.

378 € Le Haras de la Gousserie.

256 € Michel Denisot, Jehan Bertran de Balanda, Herve de Watrigant.

121 € Alain Chopard.

Mesa Arch, réclamé 11.999,00 € par son propriétaire.

Bounwell, réclamé 18.515,00 € par PASSION RACING CLUB.

Temps total : 04'01''10

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Corentin SMEULDERS en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 8 coups).

3431 3530 PRIX LES TROUVILLAISES (PRIX MICHEL D'AREXY) 3.700 m
(Steeple-Chase. - Handicap de catégorie. - Cavalières et Gentlemen-riders)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus.

Seront qualifiés, dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 60 k.

Le poids minimum sera de 63 k. à la clôture des partants définitifs.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Pour Gentlemen-Riders et Cavalières.

Référence : +12.

3391 3 Shoban Du Mathan, h, gr, 8 ans, par Smadoun et Stone's Glow USA (Arctic Tern USA), 69 k (67 k), ♂, Arnaud Chaille-Chaille (Mlle T Menuet), A Chaille-Chaille 1

3134 2 Chao Chao, h, b, 5 ans, par Diamond Green et Lettre De Lune (Cadoudal), 72 k (70 k), Terry Amos (Mlle B Guenet), G Macaire (s) 2

3136 1 Kauto Sirtaki, h, b, 5 ans, par Vision D'Etat et Kauto Karolyna (Village Star), 69 k, Sourdeau de Beauregard (s) (Mr MAX Denuault), D Sourdeau de Beauregard (s) 3

3306 3 Faucon Rouge, h, gr, 6 ans, par Al Namix et Kyanite (Ultimately Lucky IRE), 68 k, Passion Racing Club (Mr CA Prunault), PJ Fertillet 4

3301 1 Comeken, h, ac, 7 ans, par Kendargent et Come Hero (Hero's Honor USA), 71 k, Philippe Sauvage (Mr A Zuliani), Y Fouin (s) 5

2637 4 Beryl Baie, h, 6 ans, 69 k, PJ Fertillet (Mr G Viel), PJ Fertillet 6

3196 4 Ubu Roi, h, 9 ans, (AC), 66 k, Mme JP Roussel (Mr G Cottreau), E Lecoiffier 7

3337 1 Brice Canyon, h, 6 ans, 72 k, D Maxwell (Mr D Maxwell), P Quinton (s) 8

3303 4 Dewname, h, 6 ans, 64 k, P Leblanc (Mr S Maussion), P Leblanc thé

9 partants ; 40 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 860 €

encolure, encolure, 1,5 long, tête, 1 long, 2 long, 1 long 1/4.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Jean-Marie Baradeau.

1 224 € Henri Soler.

714 € Mme Henri Aubert.

484 € Frederic Duvivier.

229 € Philippe Sauvage.

Temps total : 04'32''40

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le Gentleman-rider M. Maxime DENUAULT en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 7 coups).

Primes aux éleveurs :

1 008 € Alexandre-Rene Deschere, Mme Bernadette Deschere.
504 € Yannick Quarton, Jean-Noel Ritouet, Mme Isabelle Monnier.
294 € Jean Michel, Dominique Le Breton.
199 € Yves Flon, Mme Rolande Flon.
94 € Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.

Suite à la chute du jockey Simon COSSART qui montait CHIRAZ D'ANNAIN, les Commissaires ont ouvert une enquête.

Après examen du film de contrôle et explications du jockey précité, le cheval étant tombé seul sans aucune gêne, l'arrivée a été maintenue.

LA TESTE DE BUCH

Réunion organisée par STE DES COURSES DE LA TESTE DE BUCH

0550 213

Mardi 1er août 2017

Commissaires de courses : Jean-Yves BENARD -
Bernard BEUGRAS - Olivier BUGÉ - Claude MAYNARD

3434 3273 PRIX ROGER CROUZILLAC 3.400 m

(Haies. - Anglo-arabes)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas reçu 18.000 en courses à obstacles (victoires et places). **Poids : 4 ans, 66 k. ; 5 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 5.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k., 25 %, 4 k., 37,5 %, 7 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3239 4 **Nascarbonate Aa**, h, gr, 4 ans, (AA), par Fairplay Du Pecos et Pomme De Bonate (Le Fastabibi), 63 k (64 k), Scea Haras de Peyre (*E Burreller*), E Papon 1
L'Arizona, h, b, 5 ans, (AA), par Iris De La Brunie et La Louisiane (L'Escalator), 64 k (62 k), Mme Veronique Bret (*H Rodriguez Nunez*), F Plouganou 2
3239 **Funny Girl Du Pecos**, f, gf, 5 ans, (AA), par Zamouncho et Femme (Le Chevreuil), 64 k (62 k), Francois Nicolle (*T Chevillard*), F Nicolle 3
3275 **Clash Forez**, f, gr, 5 ans, (AC), par Gris De Gris (IRE) et Rockstar Forez (Video Rock), 68 k, Jacques Grandchamp des Raux (*B Fouchet*), T de Lauriere 4
3239 2 **Haute Correze**, f, b, 5 ans, (AA), par Olizarte De Collongues et Hestampe Japonaise (Kadalko), 64 k (62^{1/2} k), Michel Pelletant (*A Ruiz Gonzalez*), M Pelletant 5
3239 5 **La Bala D'Occitania**, f, 5 ans, (AA), 63 k (64 k), F Cellier (*P Blot*), F Cellier 6
2255 **Thiamone Tresor Aa**, f, 4 ans, (AC), 64 k (62 k), ♂, P Pautier (*A Muste*), C Pautier 7
Chouket Du Pecos Aa, f, 4 ans, (AA), 63 k (61 k), Mme PIER Nicolle (*A Estrabot*), F Nicolle 8
3400 **Noble Moula**, f, 7 ans, (AC), 64 k, G Dauvergne (*S Medina*), arr G Dauvergne
Baitainza Aa, h, 4 ans, (AA), 63 k (61 k), W Bates (*M Lauron*), arr T Lemer

10 partants ; 15 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 72 €

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Scea Haras de Peyre, Pierre Papon, Mlle Helene Papon.
648 € Pierre Fontan.
378 € Haras du Pecos.
256 € Mme Marie-Caroline Coyne.
121 € Haras National de Pompadour.

Temps total : 04'06''53

3435 3272 PRIX PAUL DE RIVOYRE 3.600 m

(Haies)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant, en course de haies, ni reçu une allocation de 9.000, ni été classés 2ème ou 3ème d'une course de dotation totale de 22.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3307 5 **Mam'zelle Nitouche**, f, ro, 4 ans, par Martaline GB et Saintenitouche (Saint Des Saints), 65 k, Roger Rineau (*D Gallon*), F Nicolle 1
Utah De Roche, f, b, 4 ans, par Laverock IRE et God Girl (Goldneyev USA), 65 k (63 k), Christian Geoffroy (*T Chevillard*), F Nicolle 2
2986 **Golden Nino**, h, bb, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Golden Clou (Kendor), 68 k, Sarl Mon Romain (*G Olivier*), T Fourcy 3

- 3361 5 **Django Macalo**, h, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Ketchup II (Kadrou), 68 k (66 k), Mme Henrietta Charlet (*T Lemagner*), A Chaille-Chaille 4
3332 **Olympic Pole**, h, b, 4 ans, par Stormy River et Olympic Skater (IRE) (Loup Solitaire USA), 68 k (66 k), Ecurie de la Verte Vallee (*S Evin*), S Foucher 5
3411 **Ma Palme D'Or**, f, 4 ans, 66 k, F Cellier (*P Blot*), F Cellier 6
Dildiko, h, 4 ans, (OC), 67 k (65 k), Ecurie Lafeu (*M Lauron*), T Lemer arr
3411 **Diamant De Salan**, h, 4 ans, 67 k, J Ortet (s) (*P Lucas*), J Ortet (s) arr
Silver Petrel Aa, h, 4 ans, (AA), 67 k, E Rosjoe (*B Fouchet*), T de Lauriere arr
3141 5 **Texabella**, f, 4 ans, 65 k (63 k), Mme C Maillaut (*A Estrabot*), F Nicolle arr

10 partants ; 17 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 321 €

Eng. sup. : *Ma Palme D'Or*

3,5 long, 16 long, courte encolure, 14 long, 16 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Jean-Pierre Garcon, Mme Isabelle Garcon, Guillaume Garcon, Mlle Caroline Garcon.
756 € Christian Geoffroy.
441 € Scea Ecurie Bader.
299 € Mme Sylvie Bouchanville.
141 € Sarl Jedburgh Stud, Mme Isabelle Corbani.

Temps total : 04'17''25

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Simon EVIN en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 8 coups).

LA TESTE DE BUCH

Réunion organisée par STE DES COURSES DE LA TESTE DE BUCH

0550 214

Mercredi 2 août 2017

Commissaires de courses : Pierre BARBE -
Bernadette KIRCHHOFF - Jean-Pierre CAPITAINE -
Philippe VORNIERE

3436 3275 PRIX DE L'HIPPODROME DE LANGON 3.900 m

(Haies. - À réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 11.000, ou 13.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 13.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, reçu en courses de haies, une allocation de 7.000 porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- Ball Phil Tonio**, h, al, 6 ans, par Ballingarry IRE et Luna Green (Dear Doctor), 70 k (66^{1/2} k), (13.000), Philippe Thibaudeau (*T Coutant*), A Chaille-Chaille 1
3123 1 **Axel Lauteix**, h, b, 7 ans, (AA), par Panoramic GB et Petite Perle Du Lac (Fayriland II), 68 k (68^{1/2} k), (11.000), ♂, Mme Martine Lapoujade (*B Fouchet*), T de Lauriere 2
3412 3 **Voix De La Baie**, h, b, 6 ans, par Voix Du Nord et Kool Girl (True Brave USA), 68 k (64^{1/2} k), (11.000), ♂, Jean-Francois Cuenca (*H Rodriguez Nunez*), JF Cuenca 3
3351 **Kirtan**, h, bb, 5 ans, par Muhaymin USA et Seinfeld (Solid Illusion USA), 68 k (64^{1/2} k), (11.000), ♂, Mlle Aurore Pelletant (*J Agostini*), Mlle A Pelletant 4
3364 3 **Duchesse De Launay**, f, al, 5 ans, par Ballingarry IRE et Princesse Du Soir (Achille), 66 k (62^{1/2} k), (11.000), ♂, Jean-Christophe Auvrai (*M Govaerts*), A Lacombe 5
3405 3 **Digital Spy**, h, 6 ans, 68 k (64^{1/2} k), (11.000), JM Bonnin (*B Pinard*), JM Bonnin 6
3391 **Renania SPA**, f, 5 ans, 68 k (64^{1/2} k), (11.000), F Sanchez (*A Ruiz Gonzalez*), F Sanchez 7
3139 5 **Col Blanc Sivola**, f, 5 ans, (AQ), 68 k (64^{1/2} k), (13.000), Mme V Bayon de Noyer (*M Chailloleau*), J Ortet (s) 8

8 partants ; 24 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 284 €

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Philippe Thibaudeau, Mlle Vanessa Thibaudeau, Mlle Katia Thibaudeau.
648 € James Boulesteix, Mme James Boulesteix.
378 € Romain Morazin.
256 € Ecurie Jarlan.
121 € Jean-Christophe Auvrai.

Axel Lauteix, réclaté 13.500,00 € par CHRISTIAN TROGER.

Ball Phil Tonio, réclaté 18.500,00 € par CHRISTIAN TROGER.

Temps total : 04'32''47

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des

concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Jordan AGOSTINI en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache. (1ère infraction - 10 coups)

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Jordan AGOSTINI en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

3437 3274 PRIX ALAIN GRIMAUX (Haies) 3.400 m

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant, en courses de haies, ni reçu une allocation de 10.000 ni reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3218 4 **Chop Sea**, h, b, 3 ans, par Soave GER et Water Bells (IRE) (Val Royal), 70 k (68^{1/2} k), Alain Chopard (*T Chevillard*), F Nicolle 1
- 3125 1 **Twizzle**, h, bf, 3 ans, par Palace Episode USA et Green Delight IRE (Green Desert USA), 69 k (67^{1/2} k), Olivier Carli (*A Estraboll*), F Nicolle 2
- Scarletts Fortune**, f, b, 3 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Scarlett Du Mesnil (IRE) (Muhtathir GB), 65 k (65^{1/2} k), Mme Henri Devin (*G Masure*), F Nicolle 3
- Savannah**, f, b, 3 ans, par Sunday Break JPN et Anny (Kahyasi IRE), 65 k (65^{1/2} k), Thomas Jeffrey (*D Gallon*), F Nicolle 4
- 3330 2 **Muhtatop**, h, b, 3 ans, par Muhtathir GB et Top Ling (Ballingarry IRE), 68 k (66^{1/2} k), Mlle Isabelle Nicot (*T Coutant*), A Chaille-Chaille 5
- 3326 1 **Etudiant**, h, 3 ans, 69 k (69^{1/2} k), Haras de Saint-Voir (*J Reveley*), G Macaire (s) 6
- 3349 **Epicure De Berce**, h, 3 ans, 68 k (66^{1/2} k), Mme H Cadot (*M Govaerts*), L Cadot 7

7 partants ; 24 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 306 €
2,5 long, 1,5 long, 2,5 long, courte encolure, 6 long, 8 long.
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :
1 512 € Alain Chopard.
756 € Haras de Grandcamp Earl.
441 € Mme Henri Devin.
299 € S.c.e.a. des Prairies.
141 € Mlle Isabelle Nicot, Patrick Nicot, Arnaud Chaille-Chaille.

Temps total : 04'11"80
La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

VICHY

Jeudi 3 août 2017

0720 215
Commissaires de courses : Pascal PIGNOT - Gérard LAVOINE - Jean-Luc ROBERT - Emmanuel ROUSSEL

3438 3866 PRIX MARC BOUDOT (Steeple-Chase-Cross-Country) 5.000 m

44 000 € (21 120, 10 560, 6 160, 4 180, 1 980) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 cette année et par 15.000 l'année dernière.

- 3183 3 **Virtus D'Estruval**, h, b, 8 ans, (AQ), par Panoramic GB et Nina D'Estruval (Epervier Bleu GB), 72 k (72^{1/2} k), Mme Bernard Le Gentil (*J Reveley*), G Macaire (s) 1
- 3409 **Tenor D'Elaver**, h, b, 10 ans, (AQ), par Assessor IRE et Line Up (Lights Out), 68 k (68^{1/2} k), ♂, Ecurie des Preux (*T Beaurain*), E Vagne (s) 2
- 3288 4 **Quantz**, h, b, 13 ans, (SF), par Le Balafre et Ilann (Cyborg), 66 k (66^{1/2} k), Xavier-Louis Le Stang (*R Le Stang*), XL Le Stang 3
- 3183 4 **Troquinor**, h, bf, 10 ans, (AQ), par Assessor IRE et Goquina (Beyssac), 68 k (68^{1/2} k), Pascal Journiac (*R Julliot*), P Journiac 4
- 3409 5 **Unbrin De L'Isle**, h, gr, 9 ans, (AQ), par Dom Alco et Gratiene De L'Isle (Altayan IRE), 66 k (68 k), Patrick Joubert (*J Plouganou*), E Clayeux (s) 5
- 2929 **Revue De Presse**, f, 12 ans, (SF), 64 k (64^{1/2} k), Mme P Chemin (*S Paillard*), Chemin & Herpin (s) 6
- 3183 **Yanky Sundown**, h, 12 ans, 69 k (69^{1/2} k), M Nicolau (*G Olivier*), M Nicolau 7
- 3288 1 **Steel Du Turf**, h, 7 ans, 69 k (69^{1/2} k), G Filleul (*T Coutant*), A Chaille-Chaille **tbé**

8 partants ; 14 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 536 €

Sans motif : *Art And Co.*
4,5 long, 2 long, 1 long, 2,5 long, courte tête, 2,5 long.
21 120 € - 10 560 € - 6 160 € - 4 180 € - 1 980 €

Primes aux éleveurs :
3 168 € Mme Bernard Le Gentil.
1 584 € Olivier Richard, Eric Vagne.
924 € Mlle Celine Le Texier, Regis Le Texier.
627 € Jean-Andre Quesny.
297 € Mme Veronique Sayet.

Temps total : 06'37"80
La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Richard LE STANG, les Commissaires n'ont pris aucune sanction à son égard, concernant le dépassement de poids de plus d'1,5 kg après la course, ce dernier étant tombé dans le gué avant le départ de l'épreuve.

Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Richard LE STANG en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 14 coups).

3439 3738 PRIX GRANDE COURSE DE HAIES DE VICHY (Haies) 3.900 m

35 000 € (16 800, 8 400, 4 900, 3 325, 1 575) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

- Bonne Eleve**, f, b, 6 ans, par Dylan Thomas IRE et Behariya IRE (Sadler's Wells USA), 67 k (67^{1/2} k), Haras de Saint-Voir (*A de Chitray*), A Boisbrunet (s) 1
- 3312 1 **Fyrmyin**, h, b, 6 ans, par Nickname et Fly To Sky (Loup Solitaire USA), 72 k (72^{1/2} k), Jean-Claude Ravier (*THO Gillet*), E Clayeux (s) 2
- 3279 1 **Indietir**, h, bf, 5 ans, par Muhtathir GB et Indietra USA (Vindication USA), 69 k (69^{1/2} k), Andrew Lewis Brooks (*K Herzog*), S Culin 3
- 3305 **Bahia Des Obeaux**, h, gr, 6 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Nausicaa Des Obeaux (April Night), 70 k (70^{1/2} k), Mme Nicolas Devilder (*O Jouin*), N Devilder 4
- 3182 3 **Billy Hill**, h, b, 7 ans, par Ballingarry IRE et Hill Station IRE (Danehill USA), 72 k (72^{1/2} k), Beat Eberle (*B Gelhay*), B Goudot (s) 5
- 3331 2 **L'Aulniere**, f, 5 ans, 67 k (67^{1/2} k), Mme F de Beauregard (*D Delalande*), D Sourdeau de Beauregard (s) 6
- 3034 **Stafettino GER**, h, 5 ans, 70 k (70^{1/2} k), ♂, Stall Svenja-Vana (*J Vana Jr*), J Vana 7
- 3328 4 **Donately Wood**, h, 7 ans, 68 k (68^{1/2} k), F Fiol (*J Claudic*), E Vagne (s) 8

8 partants ; 38 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 449 €
Eng. sup. : *Bonne Eleve*
2,5 long, encolure, 4,5 long, 1,5 long, 3/4 long.
16 800 € - 8 400 € - 4 900 € - 3 325 € - 1 575 €

Primes aux éleveurs :
2 520 € Haras de Saint-Voir.
1 260 € Bloodstock Agency Ltd.
735 € Scuderia Bolgheri.
498 € Mme Nicolas Devilder, Mme Stephanie Fasquelle.
236 € Scea Haras des Broues, Hans-Peter Sorg.

Temps total : 04'42"70
La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

3440 3737 PRIX PUY DE SANCY (Haies. - Autres Que de Pur Sang) 3.500 m

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop. Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies : 1 k. par 2.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3355 4 **Devise D'Oudairies**, f, b, 4 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Jade D'Oudairies (Apeldoorn), 65 k (65^{1/2} k), Yann de Gigou (*C Lefebvre*), GAB Leenders 1
- 3223 3 **Doncesar De Pretot**, h, gf, 4 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Kobilá (Dom Alco), 68 k (68^{1/2} k), Mme Philippe Chemin (*S Paillard*), Chemin & Herpin (s) 2
- 3344 5 **Delta Des Obeaux**, f, b, 4 ans, (AQ), par Spanish Moon USA et Omega Des Obeaux (Saint Preuil), 68 k (68^{1/2} k), Mme Nicolas Devilder (*O Jouin*), N Devilder 3

- 3313** 4 **Darjeling Bellevue**, h, b, 4 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Noces D'Or (Agent Bleu), 69 k (67^{1/2} k), Jean-Pierre Bichon (*T Coutant*), A Chaille-Chaille 4
- 3361** 3 **Desesperados**, h, bf, 4 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Gladice (Cadoudal), 68 k (68^{1/2} k), Franck Deliberos (*G Masure*), F Nicolle 5
- 3356** 2 **Dotation**, f, 4 ans, (AQ), 67 k (65^{1/2} k), D Chachignon (*G Boinard*), E Vagne (s) 6
- Dynamite Forez**, f, 4 ans, (AQ), 65 k (65^{1/2} k), A de Seroux (*A de Chitray*), A Boisbrunet (s) 7
- Dansala Reconce**, f, 4 ans, (AQ), 65 k (65^{1/2} k), Ecurie Barnum Iii Sarl (*G Malone*), E Clayeux (s) 8
- Dominico**, h, 4 ans, (AQ), 67 k (65^{1/2} k), E Clayeux (s) (*H Beswick*), E Clayeux (s) 9
- Dieu Nous Garde**, f, 4 ans, (AQ), 65 k (65^{1/2} k), Haras de Saint-Voir (*D Delalande*), D Sourdeau de Beauregard (s) arr

10 partants ; 38 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 751 €

Eng. sup. : *Dynamite Forez*

encolure, 3/4 long, 7,5 long, 1 long 1/4, 12 long, 1,5 long, 18 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Comte Michel de Gigou.
756 € Philippe Chemin, Mme Philippe Chemin, Mlle Elodie Chemin, Mlle Justine Chemin.
441 € Mme Nicolas Devilder, Mme Stephanie Fasquelle.
299 € Jean-Pierre Bichon.
141 € Franck Deliberos.

Temps total : 04'08''80

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Gabriel LEENDERS par une amende de 75 euros pour non présentation du document d'identification de la jument DEVISE D'OUDAIRIES.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Gaetan MASURE en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

3441 3736 **PRIX DE BOURBON-BUSSET** 3.700 m
(Haies. - Handicap de catégorie)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 11.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 57 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Référence : +13.

- 3311** **Hammamet POL**, m, b, 4 ans, par Belenus GER et Hamada POL (Great Lakes GB), 68 k (68^{1/2} k), Pierre Goral (*B Lestrade*), G Macaire (s) 1
- 3372** 5 **Miss Aubaline**, f, gr, 4 ans, par Martaline GB et Miss Aubane (Kahyasi IRE), 65 k (65^{1/2} k), Pascal Beraud (*O d'Andigne*), A Chaille-Chaille 2
- 3332** 1 **Beau Nora GER**, h, b, 4 ans, par It's Gino GER et Bear Nora GER (Highest Honor), 67 k (67^{1/2} k), Ecurie de la Verte Vallée (*M Govaerts*), S Foucher 3
- 3311** 3 **Dancing**, f, b, 4 ans, par American Post GB et Miss Hernando (GB) (Hernando), 65 k (65^{1/2} k), Patrick-Roger Nicolas (*CE Cayeux*), E Caroux 4
- 3344** 4 **Modestino**, h, gr, 4 ans, par Turgeon USA et Queen Maresca (Maresca Sorrento), 66 k (66^{1/2} k), Frederic Bianco (*A Acker*), M Rolland (s) 5
- 2428** 4 **Dino Du Lemo**, h, 4 ans, (AQ), 67 k (67^{1/2} k), M Le Floch (*C Lefebvre*), GAB Leenders 6
- 6 partants ; 36 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 533 €
- 1,5 long, encolure, 4,5 long, 1 long 1/4, loin.
- 10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €
- Primes aux éleveurs :
- 1 512 € Sk Krasne Spolka Z O.o., prime non attribuée.
756 € Olivier Tricot.
441 € Stall 5 Stars, prime non attribuée.
299 € Armand Goncalves, Pierre Clement Goncalves.
141 € Frederic Bianco.

Temps total : 04'34''19

SAINT-MALO

Vendredi 4 août 2017

0154 216

Commissaires de courses : Joelle Le TAILLENDIER - Vincent COUETOUX du TERTRE - Max CONFRERE - Jeanne GUILLAUME-KERGROHEN

3442 3365 **PRIX J. DU BOUEXIC** 3.200 m
(Haies)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en course de haies, reçu 8.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Elastique Mome**, f, b, 3 ans, (AQ), par Spider Flight et Quamone (Nashamaa IRE), 65 k, Baptiste Letourneux (*MO Bellej*), B Letourneux 1
- 3398** 1 **Alfa Manifesto**, h, b, 3 ans, par Whipper USA et Fairy Dress USA (Fasliyev USA), 69 k (67 k), Herve Bourdeau (*N.W O'Driscoll*), Y Fertillet (s) 2
- Amara**, f, gr, 3 ans, par Martaline GB et Ama (Cadoudal), 65 k, Ecurie Le Pied A L'Etrier (*W Denuault*), E&G Leenders (s) 3
- 3162** 2 **Almiburg**, h, b, 3 ans, par Sageburg (IRE) et Almilea GER (Galileo IRE), 69 k, Jean-Pierre-Joseph Dubois (*G Re*), J Baudron 4
- 3383** **My Secret GB**, f, b, 3 ans, par Sakhee's Secret GB et Ritaliz GB (Celtic Swing GB), 65 k (66 k), Mme Marianne Gozlan (*E Chazelle*), P Leblanc 5
- 3330** 4 **Etoile Secret**, f, 3 ans, 68 k, N Boudraa (*JO Audon*), PJ Fertillet 6
- 3078** **Try Please**, h, 3 ans, 68 k (66 k), B Piveteau (*N Abouellam*), B Piveteau 7
- 3235** 5 **Petitrenne**, f, 3 ans, 67 k (65 k), JP Claudic (*J Lebrun*), J Planque 8
- Terre De Sienne**, f, 3 ans, 65 k, L Edon (*D Delalande*), E Lecoiffier arr
- 2484** **En Avant Toute**, f, 3 ans, 65 k, Haras de Saint-Voir (*C Lefebvre*), A Lacombe arr
- Strelitzia Borget**, f, 3 ans, 65 k (63 k), Suc. JC Mellerio (*M Govaerts*), A Lacombe arr
- 3398** 3 **Nuit De Mai**, f, 3 ans, 65 k, Passion Racing Club (*S Cossart*), PJ Fertillet arr
- 12 partants ; 48 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 604 €
Certif. vétérinaire : *De Saint Goustan*.
- Tombé haie d'essai : *Miss An Co*.
- 1 long 1/4, courte tête, 2 long, 1 long, 7,5 long, 13 long, 10 long.
- 10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €
- Primes aux éleveurs :
- 1 512 € Alexandre-Rene Deschere.
756 € Frederic Aimez, Mlle Louise Collet Vidal, Mlle Camille Collet Vidal.
441 € Hubert Lepage.
299 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
141 € Suc. R.I. Nelson, prime non attribuée.

Temps total : 03'54''52

3443 3367 **PRIX R.B. CHESNE** 3.900 m
(Haies. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer pour 9.000 ou 11.000. Poids : 68 k. Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 3144** 1 **Kanidor**, h, bf, 4 ans, par Kandidate GB et Carmenne (Mad Tax USA), 68 k (64 k), (9.000), Jerry Planque (*V Bernard*), J Planque 1
- 3413** 1 **Buen Star**, h, b, 4 ans, par Great Journey JPN et Starmaria (Starborough GB), 70 k (66 k), (11.000), Mme Andre Metayer (*N.W O'Driscoll*), Y Fertillet (s) 2
- 3324** 5 **Speciale One**, h, b, 4 ans, par King's Best USA et American Nizzy (American Post GB), 68 k (65 k), (9.000), Ecurie Haras de Quetieville (*Y Kondoki*), P Chevillard 3
- 3152** **Elnath**, f, b, 4 ans, par Silver Frost (IRE) et Eva Kant GB (Medicean GB), 66 k (64 k), (9.000), Mme France Fertillet (*R Le Stang*), Y Fertillet (s) 4
- 2246** 5 **Demosthene**, h, b, 4 ans, (AQ), par Enrique (GB) et Page D'Histoire (Video Rock), 68 k, (9.000), Passion Racing Club (*JO Audon*), PJ Fertillet 5
- 3413** 4 **Fourmetot**, h, 4 ans, 68 k, (9.000), Passion Racing Club (*S Cossart*), PJ Fertillet 6
- Drakkar Condeen**, h, 4 ans, 70 k (66 k), (11.000), Chemin & Herpin (s) (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s) 7
- Little Bahia**, f, 4 ans, 68 k (64 k), (11.000), O Monnier (*D Lecomte*), S Foucher 8

3393 Texas Holdem, h, 4 ans, 70 k (66 k), (11.000), Mlle S Delaroché (*T Blainville*), P Leblanc **arr**
Singapore Bond, h, 4 ans, 68 k, (9.000), P Adda (s) **arr**
 (*E Chazelle*), P Adda (s)
3413 So Sad, h, 4 ans, 68 k (64 k), (9.000), ⊗, Ecurie Michel Doineau **arr**
 (*M Rame*), PJ Fertillet
3324 Djac De Larchamp, h, 4 ans, 68 k (65 k), (9.000), F Hayeres **arr**
 (s) (*V Chatellier*), F Hayeres (s)
 12 partants ; 26 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 237 €
 3/4 long, 13 long, 6 long, 1,5 long, 3,5 long, 20 long, 1 long.
 8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €
 Primes aux éleveurs :
 1 296 € Jean-Pierre Claudic, Mme Valerie Claudic.
 648 € Mme Antoine Polard.
 378 € Ecurie Haras de Quetieville.
 256 € Charles Barel.
 121 € Haras du Hoguenet.
Kanidor, réclamé 10.822,00 € par son propriétaire.
 Temps total : 04'50"71

3444 3366 PRIX FRANCOIS DE QUATREBARBES 3.900 m
 (Haies. - Femelles)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
 Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3216 5 Ana Du Bois, f, b, 4 ans, par Anabaa Blue (GB) et Bois Tendre **1**
 (Murmure), 69 k (67 k), Jean-Yves Hode (*V Bernard*), J Planque
3055 Zaindari, f, b, 4 ans, par Youmzain IRE et Irunarri (Kendor), 66 **2**
 k, Thierry Marechal (*E Chazelle*), E Lyon
3216 Bonny Dazzler, f, al, 4 ans, par Bonbon Rose et Califea [Nikos **3**
 (GB)], 69 k, David Berra (*G Re*), D Berra
3327 4 Dors Dine, f, bf, 4 ans, par Buck's Boum et Spice [Bering **4**
 (GB)], 72 k (68 k), Mlle Catherine Bigot (*Mlle A Ferrer*), B Beaunez
3355 3 Damoiselle Allen, f, b, 4 ans, (AQ), par Le Balafre et Nouvelle **5**
 Recrue (Ragmar), 66 k, Bruno Vagne (*W Denuault*), PH Peltier
3321 2 Stella Imperiale, f, 4 ans, 66 k (65 k), T Poche (*V Chatellier*), **6**
 T Poche
Dalakina, f, 4 ans, 66 k, J Zuliani (*M Danglades*), J Zuliani **7**
Rune, f, 4 ans, 66 k, Ecurie des Dunes (*A Moriceau*), **arr**
 P Quinton (s)
Janidelle, f, 4 ans, 66 k, E Lecoiffier (*D Delalande*), E Lecoiffier **tbé**

9 partants ; 32 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 478 €

Certif. vétérinaire : *Daya Des Brosses*.

7,5 long, 14 long, 1 long, 3,5 long, 3 long, 6,5 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Jean-Yves Hode.
 756 € Mme Marie-Therese Caron.
 441 € Mme Irene Scheldt.
 299 € Mme Karine Perreau, Yannick Fouin.
 141 € Bruno Vagne.

Temps total : 04'44"85

La pouliche DAYA DES BROSSES (AQ) a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires.

Le jockey Paul MOREAU n'ayant pas respecté son engagement de monte, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours et l'ont remplacé sur la pouliche RUNE par le jockey Antoine MORICEAU.

Les Commissaires ont autorisé, à la demande de l'entraîneur, la pouliche DORS DINE à ne faire qu'un tour du rond, et à se rendre au départ en main non monté.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu le jockey Vincent CHATELLIER (STELLA IMPERIALE), arrivé non placé, au sujet de son comportement durant la ligne d'arrivée.

L'intéressé a déclaré que la pouliche STELLA IMPERIALE n'avait plus aucune action à la sortie du dernier tournant et suspectant un problème physique, il avait jugé préférable de cesser de la solliciter dans la ligne d'arrivée.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

CLAIREFONTAINE

0310 217

Samedi 5 août 2017

Commissaires de courses : Amaury de LENCQUESAING - Patrick SABAROTS - Christine du BREIL - Jean de PONCINS

3445 3538 PRIX FRANCE2023-COUPÉ DU MONDE DE RUGBY (PRIX DES TILLEULS) 3.900 m
 (Steeple-Chase)

40 000 € (19 200, 9 600, 5 600, 3 800, 1 800) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 9.000 cette année et par 20.000 l'année dernière.

3384 2 Polygonia, f, b, 7 ans, par Poliglote (GB) et Dona Rez **1**
 (Tremolino USA), 67 k, Denis Grandin (*K Nabet*), JY Artu (s)
3360 1 Buiseness Sivola, h, b, 6 ans, par Archange D'Or (IRE) et **2**
 Louve Orientale GB (Red Ransom USA), 69 k, Simon Munir
 (*M Regairaz*), D Bressou
3219 1 Golden Chop, h, b, 9 ans, par Muhaymin USA et Vaubecourt **3**
 (Courtroom), 70 k, Alain Chopard (*D Gallon*), F Nicolle
3303 2 Gasti Greti, h, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Christleen **4**
 (Maresca Sorrento), 69 k, Mme Etienne Leenders (*W Denuault*),
 E&G Leenders (s)
3301 3 Amazone Du Lemo, f, bf, 7 ans, (AQ), par Roli Abi et Iris De **5**
 La Nuit (Gaspard De La Nuit), 69 k, Maurice Le Floch (*L Solignac*), A Le Clerc (s)
3272 My Maj, h, 8 ans, 71 k, M Arias (*A de Chitray*), Y Fouin (s) **6**
3184 Fafintadenient GB, h, 10 ans, 68 k, Statek Chyse-Vana **7**
 (*J Vana Jr*), J Vana
3224 5 Chicname De Cotte, h, 5 ans, (AQ), 68 k, ⊗, Mme P Papot **8**
 (*J Plouganou*), Mme P Butel

8 partants ; 25 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 632 €

5 long, 5 long, 1 long 1/4, 3 long, courte encolure, tête, loin.

19 200 € - 9 600 € - 5 600 € - 3 800 € - 1 800 €

Primes aux éleveurs :

2 880 € Ecurie Manuel Garcia S.c..
 1 440 € Gilles Trapenard, Ecurie Manuel Garcia S.c., Thomas Trapenard.
 840 € Alain Chopard.
 570 € Suc. Jean Gondouin, Etienne Leenders, Mme Etienne Leenders.
 270 € Maurice Le Floch.

Temps total : 04'55"80

3446 3532 PRIX LES NORMANDIQUES (PRIX DE L'ORBICQUET) 3.400 m
 (Haies. - Mâles et Hongres)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas reçu 20.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en courses de haies : 1 k. par 4.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3297 1 Gryffichop, h, b, 3 ans, par Soave GER et Griffyn (Indian **1**
 Rocket GB), 69 k, Alain Chopard (*G Masure*), F Nicolle
3174 Envole Toi, h, b, 3 ans, (AQ), par Enrique (GB) et Orphee De **2**
 Vonnas (Jimble), 68 k, Mme Patrick Papot (*K Nabet*),
 G Macaire (s)
3299 4 Saint Baron, h, bf, 3 ans, par Confuchias IRE et Early La Hutte **3**
 (Daliapour IRE), 66 k (67 k), Gilbert Lenzi (*J Plouganou*),
 G Chereh
3078 Sharock, h, bf, 3 ans, par Kap Rock et Gheisha (Coroner IRE), **4**
 68 k, Pierre Blazy (*B Lestrade*), G Macaire (s)
3300 4 Top Boy, h, b, 3 ans, par Way Of Light USA et Lady Top (Al **5**
 Namix), 66 k (67 k), Andreas Fehr (*T Beaurain*), A Lyon (s)
3354 Thiago Des Dunes, h, 3 ans, 66 k, Ecurie des Dunes **6**
 (*J Duchene*), P Quinton (s)
3078 4 Yard Bird, h, 3 ans, 67 k, ⊗, South Kensington Stables Ltd **7**
 (*A de Chitray*), J Bertran de Balande (s)
3300 Zarisk, h, 3 ans, 66 k (64 k), Ecurie Centrale (*J Tabary*), **arr**
 FM Cottin (s)
High Alpha, h, 3 ans, 66 k, E Sauren (*S Cossart*), Mlle C Fey **arr**

9 partants ; 24 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 455 €

Certif. vétérinaire : *Bolid Du Mathan*.

1 long 1/4, 2,5 long, 3,5 long, 2 long, 3,5 long, 3,5 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Alain Chopard.
 1 224 € Haras du Hoguenet.
 714 € Jean-Yves Baron.
 484 € Mme Pascale Herbin.
 229 € Andreas Fehr.

Temps total : 04'01"20

3447 3531 PRIX ECOLE BLONDEAU-GRANDE COURSE DE HAIES - PRIX GUILLAUME D'ORNANO 3.600 m
 (Haies. - Handicap divisé)

(L.)
 Première épreuve

105 000 € (47 250, 23 100, 13 650, 9 450, 5 250, 3 675, 2 625) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant.

Référence : + 9.

- 3219 2 **Buck's Bank**, h, b, 9 ans, par Trempolino USA et Buck's [Le Glorieux (GB)], 72 k, ♂, Henri Poulat (*G Re*), Y Fouin (s) 1
- 3384 1 **Turiamix**, h, gr, 7 ans, par Al Namix et Turiamo (Ashkalani IRE), 71 k, Eric Lecoiffier (*J Plouganou*), E Lecoiffier 2
- 3306 2 **Un Roc Du Grandval**, h, b, 9 ans, (AQ), par Network GER et La Grande Vallée (Chef De Clan), 68^{1/2} k, Suc. Frederic Haentjens (*N.W O'Driscoll*), Y Fertillet (s) 3
- 3306 4 **Vic Royal**, h, b, 8 ans, (AQ), par Malinas GER et Faste Royale (Start Fast), 64 k, Pierre-Yves Merienne (*Y Lecourt*), J Merienne 4
- 3182 1 **Gothatir**, h, ab, 5 ans, par Muhtathir GB et Godream (Loup Solitaire USA), 69 k, Haras de Magouet (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille 5
- 3376 1 **Superburg**, h, b, 5 ans, par Sagebut (IRE) et Super Anna (Anabaa USA), 68 k, Ecurie des Mouettes (*J Giron*), Mme P Butel 6
- 3184 4 **Colonel D'Aumont**, h, gf, 5 ans, par Nickname et Etoile Du Bosa (Le Nain Jaune), 68 k, Ecurie du Levant Sarl (*K Herzog*), M Cesandri (s) 7
- 2865 **Ci Blue**, h, 5 ans, 69 k, Mme M Bryant (*K Nabet*), Y Fouin (s) 8
- 3219 **Race To Glory (FR)**, h, 6 ans, 67 k, T Neill (*A Acker*), FM Cottin (s) 9
- 3215 5 **Tom Mix**, h, 7 ans, 65 k, Mme G Sandor (*E Chazelle*), Y Fouin (s) 10
- Armyr**, h, 5 ans, 71 k, Ecurie R.e. (*T Beaurain*), Y Fertillet (s) -
- 2416 **Malak El Hawa**, h, 7 ans, 65 k, A Incurvaja (*A Poirier*), P Lenogue -
- 3305 4 **Rigolo Tiger GER**, h, 8 ans, 66^{1/2} k, ♂, J Lesguer (*S Cossart*), D Sourdeau de Beauregard (s) arr
- 3380 **Vapalo**, h, 8 ans, (AQ), 66 k, Ecurie Centrale (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) arr
- 3219 5 **Lindargent**, h, 6 ans, 65 k, ♂, G Pariente (*A de Chitray*), Y Fouin (s) arr

15 partants ; 37 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 1 006 €
 Certif. vétérinaire : *Blue Tara (GB)*.
 2,5 long, 6 long, 1 long 1/4, 2 long, encolure, 4,5 long, 3 long, 5 long, 3 long.
 47 250 € - 23 100 € - 13 650 € - 9 450 € - 5 250 € - 3 675 € - 2 625 €

Primes aux éleveurs :

- 7 087 € Henri Poulat.
- 3 465 € Eric Lecoiffier.
- 2 047 € Mme Estelle Haentjens, Antoine de la Brosse, Mme Beatrice de Foucher De Careil.
- 1 417 € Mme Gilbert Gallot.
- 787 € Haras de Magouet.
- 551 € Dream With Me Stable Inc.
- 393 € Mme Christian Chorier, Christian Chorier.

Temps total : 04'10''50

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Noel William O'DRISCOLL en ses explications l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère inf-8 cps).

3448 3536 **PRIX CLUB ESCRIME LISIEUX (PRIX DES PLATANES)** 3.900 m
 (Steeple-Chase)

36 000 € (17 280, 8 640, 5 040, 3 420, 1 620) - dotation France Galop.
 Pour tous poulains et pouliches de 4 ans. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 cette année et par 12.000 l'année dernière.

- Terrefort**, h, gr, 4 ans, par Martaline GB et Vie De Reine (Mansonnien), 68 k, Mme Francis Montauban (*J Reveley*), G Macaire (s) 1
- 3063 1 **Asperata**, f, b, 4 ans, par Zoffany IRE et Akazie GER (Tiger Hill IRE), 70 k, Simon Munir (*G Re*), G Chereil 2
- 3052 2 **Defit D'Estruval**, h, bb, 4 ans, (AQ), par Balko et Udine D'Estruval [Le Fou (IRE)], 71 k, Mme Bernard Le Gentil (*A Renard*), G Macaire (s) 3
- 3332 4 **Got Silver**, f, b, 4 ans, par Silver Frost (IRE) et Godream (Loup Solitaire USA), 71 k, Haras de Magouet (*JC Gagnon*), A Chaille-Chaille 4
- 3386 2 **Sainte Bowl**, f, b, 4 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Sainte Baume [Enrique (GB)], 68 k, Bernard Goudot (*K Nabet*), B Goudot (s) 5
- 3359 3 **Keep Guard**, f, 4 ans, 66 k, Mme H Devin (*W Denuault*), E&G Leenders (s) 6
- 3385 **Droit De Veto**, h, 4 ans, 67 k, Haras de Saint-Voir (*T Beaurain*), AS Pacault (s) arr
- 2750 3 **Diane D'Oudairies**, f, 4 ans, (AQ), 68 k, Mme M Bryant (*J Plouganou*), GAB Leenders tbé
- 3374 3 **Datcha Des Mottes**, f, 4 ans, (AQ), 66 k, Mme D Pecout (*L Delozier*), F Nicolle tbé

9 partants ; 28 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 547 €
 1 long, 5 long, 7 long, 20 long, 12 long.
 17 280 € - 8 640 € - 5 040 € - 3 420 € - 1 620 €

Primes aux éleveurs :

- 2 592 € Francis Montauban.
- 1 296 € Haras de Beauvoir.
- 756 € Mme Bernard Le Gentil.
- 513 € Haras de Magouet.
- 243 € Pascal Treyre, Earl Haras de Nonant Le Pin.

Temps total : 04'57''80

Les Commissaires, après avoir entendu l'entraîneur E&G. LEENDERS en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour non présentation du document d'identification de la pouliche KEEP GUARD.

3449 3533 **PRIX DECATHLON LISIEUX (PRIX DE LA PAQUINE)** 3.400 m
 (Haies. - Femelles)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.
 Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas reçu 20.000 en courses de haies (victoires et places). Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3394 1 **Sainte Saone**, f, b, 3 ans, par Saint Des Saints et La Saone (Daliapour IRE), 70 k, Jeannot Andt (*B Lestrade*), G Macaire (s) 1
- 3298 1 **Impala Du Rheu**, f, b, 3 ans, par Saddex (GB) et Bleu De Paques (Agent Bleu), 69 k, M.I. Bloodstock Ltd (*G Re*), G Chereil 2
- 2567 4 **Cote De Grace IRE**, f, b, 3 ans, par Jeremy USA et Inishanier IRE (Jimble), 66 k, Richard Chotard (*E Chazelle*), R Chotard 3
- 3172 **El Camila**, f, b, 3 ans, par Coastal Path GB et Alize Des Parcs (Denham Red), 69 k (67 k), Manuel Arias (*M Farcinade*), Y Gourraud (s) 4
- 3269 5 **One Amy**, f, b, 3 ans, par Spirit One et Slamy USA (Grand Slam USA), 66 k, Michel Pehu (*B Claudic*), O Sauvaget 5
- 3298 **Edaika De Kerker**, f, 3 ans, 66 k, Ecurie des Dunes (*J Duchene*), P Quinton (s) 6
- 3298 **Apple's Kap**, f, 3 ans, 66 k (67 k), P Coveliers (*J Plouganou*), PH Peltier 7
- 3211 3 **Lola Drop**, f, 3 ans, 67 k, G Pariente (*A de Chitray*), Y Fouin (s) 8

8 partants ; 27 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 544 €
 7 long, 8 long, 3/4 long, 8 long, 3/4 long, 10 long, 7 long.
 16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

- 2 448 € Earl Haras de Nonant Le Pin, Jeannot Andt.
- 1 224 € Claude Duval.
- 714 € Alan Dunlop, Bill Dunlop, prime non attribuée.
- 484 € Manuel Arias.
- 229 € Michel Pehu.

Temps total : 03'57''30

Agissant sur réclamation du jockey Geoffrey RE (IMPALA DU RHEU), arrivé 2ème, se plaignant d'avoir été gêné dans la ligne d'arrivée par la pouliche SAINT SAONE (Bertrand LESTRADE), arrivée 1ère, les Commissaires ont ouvert une enquête.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Geoffrey RE et Bertrand LESTRADE, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que la gêne dont se plaignait le jockey Geoffrey RE n'était pas caractérisée.

Pour ce motif, ils ont sanctionné ce dernier par une amende de 100 euros pour avoir été à l'origine de la réclamation frivole en application des dispositions de l'article 229 du Code des Courses au Galop.

Par ailleurs, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Geoffrey RE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère inf-7 cps).

3450 3535 **PRIX ASSOCIATION ETAPES / CLUB AIKIDO MAI DOJO (PRIX DE RANVILLE)** 3.600 m
 (Haies. - Handicap divisé)
 Deuxième épreuve

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Cette épreuve ne sera courue que si huit chevaux au moins ont été retenus partants après division.

Référence : +17.

- 2481 1 **Fumseck**, h, b, 8 ans, par Apsis GB et Soft Cachemire (Arctic Tern USA), 70 k (66 k), Georges Mollier (*N Gauffenic*), D Windrif 1
- 3379 3 **Anouma Freedom**, h, b, 6 ans, par Hannouma (IRE) et Miss Freedom (Freedom Cry GB), 70 k (66 k), Philippe Georges Dumas (*H Bachelot*), Y Fouin (s) 2
- 3342 **Red Nousa**, f, al, 6 ans, par Redback GB et Aurore Celtique (Alamo Bay USA), 68 k, Bernard Le Roux (*A de Chitray*), GAB Leenders 3
- 3305 **Obelio Mamaca**, h, b, 8 ans, par Martaline GB et Lily Valley [Poliglote (GB)], 71 k (67 k), Fouin (s) (*T Stromboni*), Y Fouin (s) 4

3379	4	Mayberry , f, gr, 5 ans, par Zanzibari USA et Kalberry (Kaldounevees), 67 k (63 k), Ecurie Centrale (<i>J Tabary</i>), FM Cottin (s)	5
3379	5	Vattel De Re , h, 8 ans, 70 k (66 k), P de Roince (<i>M Govaerts</i>), A Lacombe	6
2537	1	Calisco De Kerker , h, 5 ans, 72 k, Ecurie des Dunes (<i>T Beaurain</i>), P Quinton (s)	7
3391	4	One Way , h, 5 ans, 71 k (67 k), JF Cuenca (<i>H Rodriguez Nunez</i>), JF Cuenca	8
3408		Pretzelle , f, 6 ans, 70 k, D Windrif (<i>E Chazelle</i>), D Windrif	9
3342	4	Lunaya , f, 5 ans, 69 k (65 k), H De Waele (<i>C Smeulders</i>), P Lenogue	10
3379		Don Iron , h, 5 ans, 71 k (67 k), ♂, F Duvivier (<i>M Farcinade</i>), Y Fouin (s)	-
3353	4	Verdel De Kerza , h, 8 ans, (AQ), 70 k, Earl de Kerza (<i>C Lefebvre</i>), GAB Leenders	-
3220		Belle Madrik , f, 6 ans, 69 k (64 1/2 k), Ecurie Centrale (<i>Mlle M Daubry-Barbier</i>), FM Cottin (s)	-
2438	2	Lizete , f, 5 ans, 69 k, Mme B Boudraa (<i>A Lecordier</i>), D Windrif	-

14 partants ; 14 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 671 €
Eng. sup. : *One Way*
Certif. vétérinaire : *Cheeky Boum*.
1,5 long, 3/4 long, 1 long 1/4, 3/4 long, 1,5 long, 2 long, tête, 5 long, encolure.
26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €

Primes aux éleveurs :
3 960 € Marc Leonetti.
1 980 € Thierry Navet.
1 155 € Bernard Le Roux, Jean-Marie Le Roux.
783 € Laurent Nadot.
371 € Ctsse Edouard Decazes.

Temps total : 04'16''70
Le jockey Lucas DELOZIER s'étant accidenté lors du prix des platanes, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre DON IRON par le jockey Maximilien FARCINADE.

3451 3537 **PRIX COMITE REGIONAL DE BOXE DE NORMANDIE (PRIX DU VIEUX POIRIER)** 4.500 m
(Steeple-Chase. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 10.000, 11.000 ou 12.000. Poids : 68 k. Les chevaux mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. ; pour 12.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 8.000 porteront 4 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

3380	2	Venosc , h, gr, 8 ans, (AQ), par Nidor et Rospolina (Tremolino USA), 72 k (68 k), (12.000), Mme Caroline Dhooge (<i>C Smeulders</i>), FX Chevigny (s)	1
3380	1	Narco Dancer , h, al, 9 ans, par Cardoun et Cinquieme Grace [Roi Gironde (IRE)], 72 k (68 k), (10.000), Didier Casadei (<i>T Lemagnen</i>), A Chaille-Chaille	2
3380	4	Uppercut De Sivola , h, b, 9 ans, par Antarctique IRE et Altifala (Voloquine IRE), 68 k (64 k), (10.000), ♂, Robert Aubaud (<i>T Stromboni</i>), Y Fouin (s)	3
3105	5	Bendidon , h, b, 7 ans, par Enrique (GB) et Crystal Clara [Northern Crystal (GB)], 68 k, (10.000), Pierre Bigot (<i>S Cossart</i>), P Bigot	4
3220	3	Best De La Thinte , f, b, 6 ans, (AQ), par Anzillero GER et Belis De La Thinte [Marasali (GB)], 66 k (62 k), (10.000), Bertran de Balanda (s) (<i>M Farcinade</i>), J Bertran de Balanda (s)	5
3380	5	Poonam , h, 6 ans, 68 k (64 k), (10.000), XL Le Stang (<i>R Le Stang</i>), XL Le Stang	6
3380	2	Paris Do Brasil , h, 7 ans, 72 k (68 k), (12.000), M Cousin (<i>M Viel</i>), L Viel (s)	tbé
3331		Bois Sans Soif , h, 6 ans, 70 k (66 k), (11.000), J Royer (<i>M Govaerts</i>), C Restout	tbé

8 partants ; 18 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 158 €
9 long, encolure, 6 long, 12 long, 20 long.
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :
1 296 € Eric Leray, Gerard Antier, Francois Chretien.
648 € Mme Nathalie Carroux, Adrien Carroux, Sylvain Carroux.
378 € Gilles Trapenard, Thomas Trapenard.
256 € Scea Neuville.
121 € Claude Favier.

Narco Dancer, réclaté 11.200,00 € par JEAN-PIERRE VANDEN HEEDE.
Paris Do Brasil, réclaté 12.799,00 € par son propriétaire.
Venosc, réclaté 15.003,00 € par son propriétaire.

Temps total : 05'38''80

3452 3534 **PRIX LE BARON DUTACQ / ASSOCIATION LES PP** 3.600 m
(Haies)

36 000 € (17 280, 8 640, 5 040, 3 420, 1 620) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.500 cette année et par 9.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3221	1	Mr Souplesse , h, gr, 4 ans, par Konig Shuffle GER et Millie Hurlley (Green Tune USA), 69 k, Mme Brigitte Bourez (<i>D Gallon</i>), F Nicolle	1
3359	1	Beaute Promise , f, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Coeur De Valse (Anabaa Me), 71 k (69 k), Mme Gerard Aoudai (<i>T Lemagnen</i>), A Chaille-Chaille	2
2260	4	Inawen , h, b, 4 ans, par Ifraaj GB et Kyleam (GB) (King's Best USA), 68 k, Ecurie Normandie Pur Sang (<i>G Masure</i>), F Nicolle	3
3098		Ejo Pritchard POL , f, b, 4 ans, par Belenus GER et Enchanted Ocean USA (Royal Academy USA), 70 k, Jean-Claude Zentz (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	4
3386	1	Naoura , f, al, 4 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Quisait (Goldneyev USA), 68 k, Ecurie Mirande (<i>T Beaurain</i>), AS Pacault (s)	5
3307	2	Scarabi , m, 4 ans, 71 k (69 k), A Feghouli (<i>A Estrabou</i>), E Dell'Ova	6
3304	1	West Kap , h, 4 ans, 69 k, Mme M Bryant (<i>J Reveley</i>), G Macaire (s)	tbé
3344	2	Fava Has , h, 4 ans, 69 k, Mme C Bressou (<i>M Regairaz</i>), Mme P Butel	tbé

8 partants ; 31 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 835 €
Sans motif : *Felicie*.
Sans jockey : *Demi Sang*.
1/2 long 3/4, 1/2 long, 5 long, 12 long, 4 long.
17 280 € - 8 640 € - 5 040 € - 3 420 € - 1 620 €

Primes aux éleveurs :
2 592 € Mme Brigitte Bourez, Haras de Saint Roch.
1 296 € Mme Gerard Aoudai.
756 € Daniel Cherdo.
513 € Graham Richards, prime non attribuée.
243 € Haras de Mirande.

Temps total : 04'14''20
Le hongre DEMI SANG (AQ) a été déclaré non partant, aucun jockey n'étant en mesure de remplacer le jockey Lucas DELOZIER accidenté lors du prix des platanes.
La pouliche FELICIE refusant de se rendre au départ a été déclarée non partante.
Cette pouliche ayant à plusieurs reprises, eu un comportement similaire sur d'autres hippodromes, Les Commissaires de courses, au vu des éléments, ont décidé de transmettre le dossier aux Commissaires de France Galop.

POMPADOUR

Samedi 5 août 2017

0540 217

Commissaires de courses : Nicolas BOICHOT -
Matthieu LASTERNAS - Christian GRANEL - Yves PRADEAU

3453 4087 **PRIX KSARICA** 3.000 m
(Haies)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en courses de haies reçu 9.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3349	1	Amafacon , h, b, 3 ans, par Ballingarry IRE et Second Emotion (Medaaly GB), 69 k, Terry Amos (<i>K Dubourg</i>), G Macaire (s)	1
3281	3	Joycetek , m, b, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Joyce GER (Chato USA), 68 k, Christophe Burquet (<i>T Chevillard</i>), F Nicolle	2
3403	5	Equinoxe De Berce , h, b, 3 ans, par Anabaa Blue (GB) et Kashmiria [Riverquest (FR)], 67 k (65 k), Mme Heidie Cadot (<i>A Champenois</i>), L Cadot	3
3349	5	Bolgado , h, b, 3 ans, par Vertigineux et Lourinha (Loup Solitaire USA), 67 k, ♂, Mlle Cecile Sablon (<i>E Esan</i>), E Dell'Ova	4
		Lady Boum , f, bf, 3 ans, par Buck's Boum et My Fair Lady [Poliqlote (GB)], 65 k (63 k), Mme Marie-Claude Tyssandier (<i>P Dibatista</i>), G Macaire (s)	5
3403	4	Esmeria Bellevue , f, 3 ans, 65 k (66 k), JP Bichon (<i>P Lucas</i>), J Ortel (s)	6

6 partants ; 21 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 181 €
5,5 long, courte encolure, 1,5 long, 9,5 long, 3,5 long.
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :
1 224 € Pierre de Maleissy Melun, Terry Amos.
612 € Suc. Michel Henochsberg, Mme Patrick Ades-Hazan.
357 € Earl Les Grandes Alouettes.
242 € Jean-Marie Lapoujade.
114 € Haras des Sablonnets, Mme Benoit Gabeur.

Temps total : 03'51''30

3454 4088 **PRIX MARCEL PLAINE** **3.400 m**
(Haies)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, les 4 ans reçu une allocation de 5.000 (à réclamer excepté), les 5 ans reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 4 ans, 66 k. ; 5 ans ; 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3393** 1 **Molly Has**, f, b, 4 ans, par Coastal Path GB et Monika (Dernier Empereur USA), 64 k, Scea Hamel Stud (*K Dubourg*), G Macaire (s) 1
- 2887** 2 **De Ce Pas Sivola**, f, b, 4 ans, par Assessor IRE et Jolie Fabi (Villez USA), 67 k (65 k), ♂, Mme Violaine Bayon de Noyer (*A Ruiz Gonzalez*), A Boisbrunet (s) 2
- 3140** 3 **Obelami Aa**, h, b, 4 ans, (AC), par Laverock IRE et Osterliz (Jolie Mars), 66 k, David Georges Powell (*H Jumelle*), G Macaire (s) 3
- 3318** 2 **D'Auckland**, f, b, 4 ans, (AQ), par Alberto Giacometti IRE et Scotland (Dark Moondancer GB), 68 k, Mlle Marion Benoit (*G Olivier*), F Lagarde 4
- 3357** 3 **Comtesse Gueulatis**, f, gr, 5 ans, (AQ), par Gris De Gris (IRE) et Orphie Du Moulin (Sleeping Car), 68 k, Gerard Hyvernmat (*CE Cayeux*), C Ligerot 5
- 3280** 5 **Divin De Romay**, h, 4 ans, 67 k (65 k), Mme E Ligerot (*S Medina*), C Ligerot 6
- 3318** 4 **Bulival**, h, 4 ans, 67 k, A Chaille-Chaille (*V Roisnard*), A Chaille-Chaille 7
- 3387** **Gorgeous Green**, h, 4 ans, 66 k, M Nicolau (*D Ulinski*), M Nicolau 8
- 3149** 3 **Canafe Chauviere**, f, 5 ans, 66 k (64 k), M Pecout (*F Mouraret de Vita*), Mlle M Chiampo 9
- 9 partants ; 41 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 431 €
Certif. vétérinaire : *Misrock De Siran*.
2 long, 4,5 long, 5,5 long, 1/2 long, 1,5 long, loin, 6,5 long, 3 long.
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €
- Primes aux éleveurs :
1 224 € Scea Hamel Stud.
612 € Gilles Trapenard.
357 € Mme Helene Dumont Saint Priest.
242 € Thierry Cypres.
114 € Centre D'Elevage Gueulatis.
- Temps total : 04'12''70

3455 4089 **PRIX MICHEL JUSSIAUX** **4.500 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3400** 5 **Florela Du Mont**, f, b, 6 ans, (AC), par Assessor IRE et Flore Du Mont (L'Escalator), 68 k, Mlle Marion Benoit (*G Olivier*), F Lagarde 1
- 3284** 2 **Calinella**, f, al, 5 ans, par Ballingarry IRE et Sublimissime (Green Tune USA), 66 k, Marc Nicolau (*D Ulinski*), M Nicolau 2
- 3401** **Djaplu**, h, al, 5 ans, (AA), par Olzarte De Collongues et Djalousi (Djainor), 66 k, ♂, Mme Pascale Pasqualini (*S Medina*), Mlle M Chiampo 3
- 3283** 3 **Cacao D'Olivate**, h, b, 5 ans, par Martaline GB et Saintete (Saint Des Saints), 69 k (67 k), Al Habbo Senoussi (*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s) 4
- 3347** 1 **Cybel De La Brunie**, f, 5 ans, (AQ), 67 k (65 k), GUY Authier (*A Champenois*), Mlle M Chiampo dér
- Caesar De La Brunie**, h, 5 ans, (AA), 66 k (64 k), GUY Authier (*P Phokaeo*), Mlle M Chiampo tbé
- 3426** **Balerine Collonges**, f, 6 ans, (AQ), 66 k (64 k), ♂, M Grain (*G Fabre*), M Grain tbé
- 7 partants ; 21 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 195 €
7,5 long, 14 long, loin.
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 €
- Primes aux éleveurs :
1 224 € Pierre Taguet.
612 € Jean Urizzi.
357 € Suc. Marcel Delord.
242 € Jean-Philippe Rivoire, Haras de Saint-Voir.
- Temps total : 06'20''90

Suite à l'arrivée de la course, le prix Michel Jussiaux, les Commissaires ont ouvert une enquête d'office suite à un incident lors du dernier obstacle de la ligne d'en face pendant le dernier tour. Au retour des chevaux au pavillon des balances, le jockey Damien ULINSKI (CALINELLA), porte réclamation contre le jockey Alexandre CHAMPENOIS (CYBEL DE LA BRUNIE), pour avoir participé à l'arrivée alors qu'il l'estimait dérobé.

Le jockey Alexandre CHAMPENOIS porte quant à lui réclamation contre le jockey Gaetan OLIVIER (FLORELA DU MONT), gagnant, pour gêne intentionnelle sur le dernier obstacle de la ligne d'en face avant l'arrivée.

Après audition des 3 jockeys mis en cause et analyse du film de contrôle, les Commissaires ont constaté que le CYBEL DE LA BRUNIE (Alexandre CHAMPENOIS), a bien dérobé à la réception du dernier obstacle de la ligne d'en face l'obligeant à ne pas prendre le fanion suivant. Les Commissaires ont pris la décision de déclarer le cheval dérobé et de le retirer du classement de l'arrivée, estimant que la gêne a eu lieu lors du saut de l'obstacle, donc en zone neutre. Le jockey, Alexandre CHAMPENOIS a continué le parcours jusqu'au poteau d'arrivée après être sorti de la piste.

Les Commissaires, en vertu de l'article 168, paragraphe II du Code des Courses au Galop, ont décidé de le sanctionner d'une amende de 30 euros. Le jockey Alexandre CHAMPENOIS a reçu un exemplaire de la notification de décision de sanction.

L'arrivée est donc après enquête: 2-6-7-1, tombé 4-5 et dérobé 3.

Après une chute du cheval CAESAR DE LA BRUNIE, le Jockey Praphan PHOKAEO, a été examiné par le médecin, l'examen clinique a révélé des signes de commotion cérébrale, nécessitant un protocole de surveillance particulier et lui interdisant de remonter au cours de la réunion.

Le jockey Guillaume FABRE, (BALERINE COLLONGES), a chuté durant la course. Le jockey Guillaume FABRE a quitté l'hippodrome sans s'être présenté au médecin de service pour examen médical, celui-ci étant monopolisé par l'examen de l'autre jockey.

3456 4090 **PRIX DE ST SORNIN** **4.500 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country. - Autres Que de Pur Sang)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3402** **Songe D'Estruval**, h, bf, 11 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Kermesse D'Estruval (Cadoudal), 73 k, Mme Bernard Le Gentil (*K Dubourg*), G Macaire (s) 1
- 3402** 4 **Djahilor**, h, al, 8 ans, (AA), par Ilbarritz et Djalousi (Djainor), 72 k, ♂, Mme Pascale Pasqualini (*D Ulinski*), Mlle M Chiampo 2
- 3426** **Fairlino**, h, bb, 9 ans, (AA), par Fairly Ransom (USA) et Asanah (Hasa), 64 k, ♂, Daniel Lacassagne (*S Medina*), Mlle M Chiampo 3
- 3320** 3 **Syr Alberto**, h, al, 8 ans, (AA), par Albert Du Berlais et Syr Daria (Fast), 69 k, ♂, Francois Tourade (*E Esan*), F Tourade 4
- 3426** 5 **Hermes De La Brunie**, h, gr, 11 ans, (AC), par Faucon Noir et Samisti BEL (Mistigri IRE), 65 k (63^{1/2} k), ♂, Francis Delord (*F Mouraret de Vita*), Mlle M Chiampo 5
- 3320** **Florhina**, f, 9 ans, (AC), 68 k, ♂, Mme P Pasqualini (*G Olivier*), F Lagarde 6
- 3389** **Amigrock**, f, 7 ans, (AQ), 70 k (68 k), Mlle M Chiampo (*A Champenois*), Mlle M Chiampo tbé
- 7 partants ; 19 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 156 €
4,5 long, 2,5 long, 4,5 long, 1/2 long, 3,5 long.
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €
- Primes aux éleveurs :
1 224 € Mme Bernard Le Gentil.
612 € Suc. Marcel Delord.
357 € Jean-Charles Escale.
242 € Mme Sylvie Fanthou.
114 € Jacques Cruzillac.
- Temps total : 06'44''40

DINAN

0109 218 **Dimanche 6 août 2017**

Commissaires de courses : Vincent COUETOUX du TERTRE -
Patrick du RUSQUEC - Marie-France Le GUYADER -
Joelle Le TAILLENDIER

3457 4091 **PRIX OR EN CASH - PRIX ADRIEN DE SAINT-MIREL** **4.300 m**
(Steeple-Chase)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 10.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3392** 4 **Ballinstown**, f, al, 8 ans, par Ballingarry IRE et Queenstown (Cadoudal), 67 k (65 k), Didier Marion (*E Rongere*), J Marion (s) 1
- 3148** **Kinglet Traou Land**, h, b, 6 ans, par Della Francesca USA et Noire Amour (Slickly), 67 k (65 k), Stephane Gouyette (*Y Michaux*), S Gouyette 2

	Turbo , h, b, 8 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Spring Of Passion (Zieten USA), 67 k, Jean-Pierre Vallee-Lambert (<i>MO Belley</i>), P Journiac	3
2775	Alderic , h, b, 10 ans, par Take Risks et Draga (Smadoun), 68 k (66 k), ♂, Xavier Le Stang (<i>R Le Stang</i>), X Le Stang	4
3369	Donne Ta Loi , f, b, 5 ans, par Tiger Groom GB et Dicte Ta Loi [Lost World (IRE)], 67 k (65 k), Mlle Christa Samson (<i>V Bernard</i>), J Delaunay	5
3290	Spring Silver , h, 11 ans, 70 k, D Turquet (<i>Y Plumas</i>), D Turquet	6
3372	La Fugeuse , f, 5 ans, 67 k (65 k), O Sauvaget (<i>D Thomas</i>), O Sauvaget	7
3314	Speed De Lablairie , f, 6 ans, 68 k, O Sauvaget (<i>B Claudic</i>), O Sauvaget	8
3370	Pur Sang D'Or , h, 6 ans, 67 k, Mlle C Carrara (<i>J Da Silva</i>), Mlle C Carrara	arr
3254	Moonsail USA , f, 8 ans, 66 k (64 ^{1/2} k), L Godard (<i>A Baudoin-Boin</i>), L Godard	arr

10 partants ; 24 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 210 €
Certif. vétérinaire : *Robin Du Mesnil*.
2 long, 1,5 long, 6 long, encolure, 2,5 long, 4,5 long, loin.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :
936 € Guy ChereL.
468 € Jean-Claude Ollivier.
273 € Earl Elevage de la Source.
185 € Jean-Pascal Liberge, Jean-Charles Haimet.
87 € Noel Solier, Mlle Helene Perthue.

3458 4092 **PRIX JEAN DE FERRON** 4.300 m
(Steeple-Chase. - **Autres Que de Pur Sang**)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 8.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

2888	Carat Precieux , h, b, 5 ans, (AQ), par Indian Daffodil (IRE) et Precieuse Pepite (Lute Antique), 70 k, Mme Mireille Desvaux (<i>A Desvaux</i>), Mme M Desvaux	1
3253	Bigodou , h, b, 6 ans, (AQ), par Axxos GER et Dans Dro [Spoleto (IRE)], 71 k (69 k), Walter Rykart (<i>Y Kondoki</i>), P Chevillard	2
3399	Una Des Sources , f, b, 9 ans, (AQ), par Network GER et Java Du Moy (Soft Machine USA), 65 k, Yves Arondel (<i>M Danglades</i>), G Mousnier	3
3335	Rikita Du Manoir , f, b, 12 ans, (SF), par Le Balafre et Doree Du Manoir (Pot D'Or), 65 k (63 k), Daniel Lenfant (<i>T Vabois</i>), D Lenfant	4
2776	Ausone Kergador , h, b, 7 ans, (AQ), par Dark Moondancer GB et Just In (Start Fast), 70 k, ♂, Georges Ridel (<i>Y Plumas</i>), G Ridel	5
3418	Cleuhoc , h, 5 ans, (AQ), 68 k (66 k), ♂, XL Le Stang (<i>R Le Stang</i>), XL Le Stang	6
3399	Cherubin Collonges , h, 5 ans, (AQ), 67 k (65 k), J Marion (s) (<i>E Rongere</i>), J Marion (s)	7
3370	Aswell , h, 7 ans, (AQ), 68 k (66 k), L Godard (<i>A Baudoin-Boin</i>), L Godard	8
	Valsulona , f, 8 ans, (AQ), 65 k (63 k), P Le Gloannec (<i>E Metivier</i>), XL Le Stang	9

9 partants ; 14 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 39 €
8,5 long.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :
936 € Mme Mireille Desvaux.
468 € Xavier Gouzannet, Mme Xavier Gouzannet.
273 € Yves Arondel.
185 € Hubert Hallais.
87 € Michel Coroller.

GRANVILLE-ST PAIR SUR MER

0312 218

Dimanche 6 août 2017

Commissaires de courses : Etienne de GIBON - Marie-Chantal de JACQUELIN - Joel MICHON - Yves FLEURET

3459 4099 **PRIX CASINO DE GRANVILLE** 3.600 m
(Steeple-Chase)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3359	Thomas , h, b, 4 ans, par Great Journey JPN et Together (Valanour IRE), 67 k (65 k), Andre Bocquet (<i>S Evin</i>), S Foucher	1
3077	Gaspar De Pretot , h, al, 4 ans, par Ballingarry IRE et Tekakwhita (Siam USA), 67 k (65 k), ♂, Mme Philippe Chemin (<i>J Lebrun</i>), Chemin & Herpin (s)	2
3359	Ordinary Love , f, bf, 4 ans, par Vision D'Etat et Lyli Rose (Lyphard's Wish), 69 k, Philippe Peltier (<i>R Julliot</i>), PH Peltier	3
3372	Mer D'Iroise , f, b, 4 ans, par Kapparde et Mer D'Arabie (Ballingarry IRE), 65 k (66 k), Ian Kellitt (<i>J Duchene</i>), P Quinton (s)	4
	Sprinter Des Bois , h, bf, 4 ans, par Confuchias IRE et Studieuse (Snurge IRE), 67 k, Jean-Christophe Froc (<i>K Guignon</i>), J Merienne	5
3294	B'Good , h, 4 ans, 67 k, C Stedman (<i>D Delalande</i>), G ChereL	6
3359	Raphy , h, 4 ans, 71 k, FH Delaunay (<i>T Beaurain</i>), P Quinton (s)	7
	Konig De L'Aunay , h, 4 ans, 67 k (65 k), JC Auvrai (<i>A Orain</i>), T Poche	dér

8 partants ; 41 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 380 €
Sans motif : *Borning Run*.

7 long, 5 long, 8 long, 3 long, 4 long.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

864 € Patrick Barbe.

432 € Pascal Legars, Mathieu Legars, Jean-Francois Coiffier.

252 € Laurent Deniel.

171 € Nicolas Madamet, Georges-Etienne Madamet, Ian Kellitt, Mme David

Thomlinson.

81 € Jean-Christophe Froc.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Chemin & Herpin (S) par une amende de 75 euros, les mentions de vaccination portées sur le document d'identification du hongre GASPARD de PRETOT n'étant pas conformes.

3460 4101 **PRIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - RENE COUETIL - GRAND CROSS** 5.200 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 65 k**. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 7 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 12.000 l'année dernière.

2929	Tornado De Kerker , h, bf, 10 ans, par Kapparde et Louve De Kerker [Lost World (IRE)], 71 k, Ecurie des Dunes (<i>T Beaurain</i>), P Quinton (s)	1
3371	Brise De Kerker , f, gf, 6 ans, par Al Namix et Rafale De Kerker (Yokohama USA), 67 k, Ecurie des Dunes (<i>J Duchene</i>), P Quinton (s)	2
3353	Lachlan Bridge (GER) , h, b, 9 ans, par Dubawi IRE et Lady Zorreghuietta (Anabaa USA), 71 k, Berend Van Dalnsen (<i>J Plouganou</i>), P Cottin	3
3371	Uvenery , h, b, 9 ans, (AQ), par Le Balafre et Infancy (Highlanders), 68 k, Philippe Peltier (<i>R Julliot</i>), PH Peltier	4
3020	Jardin D'Erevan , h, b, 8 ans, par Ultimately Lucky IRE et Malrose (Apeldoorn), 70 k, ♂, Andre Bocquet (<i>D Delalande</i>), S Foucher	5

5 partants ; 18 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 420 €

Certif. vétérinaire : *Art Des Ongrais*.

1/2 long, 7 long, 3 long, 20 long.

14 400 € - 7 200 € - 4 200 € - 2 850 € - 1 350 €

Primes aux éleveurs :

2 160 € Mme Kerstin Drevet.

1 080 € Mme Kerstin Drevet.

630 € Berend Van Dalnsen.

427 € Alain Couetil.

202 € Jacques Beres.

3461 4100 **PRIX DES VANS MTM** 3.600 m
(Steeple-Chase. - A réclamer)

10 000 € (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 6.000 avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. **Poids : 68 k**. Surcharges accumulées 1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 6.000. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

3421	Sakoura Des Parcs , f, b, 7 ans, par Agnes Kamikaze JPN et Ella Parcs [Nikos (GB)], 66 k, (6.000), ♂, Bruno Deniel (<i>R Julliot</i>), B Deniel	1
3249	Skylina , f, b, 8 ans, par Trempolino USA et Sky Dance (Sky Lawyer), 70 k, (10.000), Ecurie des Dunes (<i>Mr R Boisnard</i>), P Quinton (s)	2
3148	Pas De Blabla , f, bb, 7 ans, par Ultimately Lucky IRE et Blabliramic (Panoramic GB), 67 k (65 k), (7.000), Armand Lefeuvre (<i>V Morin</i>), ARM Lefeuvre	3
3370	Aladin Du Chenet , h, 7 ans, 73 k, (11.000), ♂, B Costil (<i>J Duchene</i>), P Quinton (s)	thé

3335 Reine Lysa, f, 7 ans, 72 k, (10.000), M Labaisse (*K Guignon*), **tbé**
J Merienne
3048 4 Bellissimo Smart, h, 6 ans, 68 k (64 k), (6.000), JP Vanden **tbé**
Heede (*S Evin*), S Foucher
6 partants ; 21 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 226 €
Eng. sup. : *Sakoura Des Parcs*
3 long, 10 long.
4 800 € - 2 400 € - 1 400 €
Primes aux éleveurs :
720 € Mme Gabriel Nouard.
360 € Jean-Paul Deshayes, Mme Marie-Odile Deshayes.
210 € Didier Guillier, Claude Graffin.

Sakoura Des Parcs, réclamée 6.300,00 € par son propriétaire.
Reine Lysa, réclamée 10.320,00 € par JEAN-PIERRE VANDEN HEEDE.
Aladin Du Chenet, réclamé 11.423,00 € par son propriétaire.
Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur B. DENIEL par une amende de 75 euros, les mentions de vaccination portées sur le document d'identification de la jument SAKOURA DES PARCS n'étant pas conformes.

LA-ROCHE-POSAY

0217 218

Dimanche 6 août 2017

Commissaires de courses : Jacqueline GATEAU -
Laure BOURINEAU - Jean-Michel BRISSET -
Jean-Pierre BARBARAT

3462 4096 PRIX LOUIS COPPIN **3.400 m**
(Steeple-Chase)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 1.500 l'année dernière
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3393 4 Lacaune, f, bb, 4 ans, par Turgeon USA et Achere (Mont **1**
Basile), 66 k (64 k), ♂, Sarl Carion E.m.m. (*A Lelievre*),
A Boisbrunet (s)
3307 4 Well Done D'Oc, h, b, 4 ans, par Irish Wells et Out Law D'Oc **2**
(Rahotep), 67 k, Eric Audebert (*V Roisnard*), A Chaille-Chaille
3393 3 La Sagesse, f, gr, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Cadette Bleue **3**
(Cadoudal), 66 k, Philippe Peltier (*O Jouin*), PH Peltier
3311 2 Evocateur (GB), h, b, 4 ans, par High Chaparral IRE et Grey **4**
Lily IRE (Boreal GER), 67 k, Baron Edouard de Rothschild
(*B Lestrade*), G Maccaire (s)
3321 Manutea, h, b, 4 ans, par Carlotamix et Marutea (Green Tune **5**
USA), 70 k (68 k), Menuet (s) (*A Coupu*), W Menuet (s)
2332 Go Rapids, h, 4 ans, 67 k, Sarl Mon Romain (*G Olivier*), **6**
T Fourcy
3333 4 Sulfite, f, 4 ans, 67 k (65 k), Y Dauce (*B Moreaux*), Y Dauce **7**
3251 3 La Moulinere, f, 4 ans, 65 k, W Menuet (s) (*S Cossart*), **arr**
W Menuet (s)
3393 Barrister, h, 4 ans, 67 k, C Tibi (*P Blot*), P Cottin **tbé**
9 partants ; 35 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 471 €
Eng. sup. : *Go Rapids*
1 long, 4 long, 1,5 long, 1/2 long, 1,5 long, loin.
6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €
Primes aux éleveurs :
1 008 € Sarl Carion E.m.m..
504 € Mlle Isabelle Nicot, Arnaud Chaille-Chaille.
294 € Philippe Peltier.
199 € Sc Ecurie de Meautry.
94 € Sebastien Joucla, Stephane Joucla, Romuald Joucla, Eric Dupont.

3463 4097 PRIX GEORGES COURBE **3.400 m**
(Steeple-Chase)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant jamais gagné en steeple-chase. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3392 3 Bonne Franquette, f, b, 5 ans, par Doctor Dino et Bonne **1**
Gargotte [Poliglote (GB)], 66 k, Mme Benoit Gabeur (*K Nabet*),
G Maccaire (s)
3364 4 Coniac, h, b, 5 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Akene IV **2**
(Kashtan), 68 k, Mme Nicole Terriere (*T Chevillard*), F Nicolle
3372 Chanson Douce, f, b, 5 ans, (AQ), par Crossharbour GB et **3**
Odysse Des Pres (Brier Creek USA), 66 k, Denuault (s)
(*H Lucas*), G Denuault (s)
3159 5 Calie Des Mers, f, b, 5 ans, par Califet et Ophelie Des Mers **4**
(French Glory IRE), 66 k, David Bernier (*O Jouin*), D Bernier

Premier Cru, h, 5 ans, 67 k, Mme A Audebert (*D Gallon*), **tbé**
F Nicolle

3363 3 Santa Bella, f, 5 ans, 66 k (68 k), A Chaille-Chaille **tbé**
(*JC Gagnon*), A Chaille-Chaille

3415 Lady Valley, f, 5 ans, 66 k, R Tabart (*S Cossart*), W Menuet (s) **tbé**
7 partants ; 25 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 207 €
1,5 long, 8 long, 15 long.
6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 €

Primes aux éleveurs :
1 008 € Ecurie Maulepaire.
504 € Pierre Terriere, Michel Terriere.
294 € Jean-Francois landiorio.
199 € Eric Prezelin.

3464 4098 PRIX DOCTEUR MARECHAL **4.200 m**
(Steeple-Chase)

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 55 k., et n'ayant pas cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

2425 Greenedge (GB), h, b, 6 ans, par Muhtathir GB et Sagar Pride **1**
IRE (Jareer USA), 69 k, Gabriel Leenders (*W Lajon*),
GAB Leenders
Vagabond Du Doubs, h, b, 8 ans, (AQ), par Prince Kirk (FR) **2**
et Julia D'Ex (Kadalko), 71 k, ♂, Matthieu Hamon (*O Jouin*),
PH Peltier
3348 4 Amour Du Puy Noir, h, b, 8 ans, par Ballingarry IRE et Viroa **3**
(Villez USA), 74 k, Mlle Margaux Cottin (*D Ulinski*), P Cottin
3322 Camille De Guye, f, b, 5 ans, (AQ), par Buck's Boum et **4**
Penelope De Guye (Dom Alco), 70 k (68 k), Jean-Gildas Le
Courtois (*A Lelievre*), JG Le Courtois
3392 2 Venus City, f, bf, 8 ans, par Balko et Hanoi City (Sky Lawyer), **5**
67 k, Pascal Jourmiac (*H Lucas*), P Jourmiac
3431 Dewname, h, 6 ans, 68 k, P Leblanc (*T Chevillard*), P Leblanc **6**
3365 4 Vik De Beauchene, h, 8 ans, (AQ), 68 k, ♂, D Lemesle (*L* **7**
Salignac), J Morel
3380 Clotaire, h, 5 ans, 72 k (70 k), JL Henry (*T Blainville*), P Leblanc **8**
8 partants ; 29 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 229 €
Sans jockey : *Tiji Du Quartier*.
3/4 long, 4 long, 2,5 long, 3 long, 15 long, 16 long, loin.
7 200 € - 3 600 € - 2 100 € - 1 425 € - 675 €
Primes aux éleveurs :
1 080 € Scuderia Sant'Ambroeus S.r.l..
540 € Earl Detouillon Raphael Frederique.
315 € Frederic Bayle, Daniel Valade, Mlle Annie Corinne Boyer.
213 € Gaec Delorme Gerard & Vincent.
101 € Jean-Andre Quesny.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Wilfried LAJON en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Olivier JOUIN en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au dessus de la ligne des épaules.

QUESTEMBERT

0148 218

Dimanche 6 août 2017

Commissaires de courses : Michel CARRIER - Roger RICHARD -
Loic MOUTIEZ - Jean-Yves LE BRAS

3465 4093 PRIX DES BENEVOLES **3.700 m**
(Steeple-Chase)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant jamais gagné en steeple-chase. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (places) : 1 k. par 1.000.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3374 Djeddel, h, b, 4 ans, (AQ), par Diamond Boy et Star D'Elle (Le **1**
Malemortois), 67 k, Gold And Blue Ltd (*W Denuault*),
E&G Leenders (s)
3368 2 Pepite Du Mathan, f, al, 4 ans, par Turgeon USA et Stone's **2**
Glow USA (Arctic Tern USA), 70 k (68 k), Arnaud Chaille-Chaille
(*T Coutant*), A Chaille-Chaille
2400 Debout Les Gars, h, b, 4 ans, (AQ), par American Post GB et **3**
Nee A Saint Voir (Pistolet Bleu IRE), 67 k, Simon Munir
(*C Lefebvre*), GAB Leenders
3374 Diplome D'Etat, h, gr, 4 ans, (AQ), par Centennial IRE et **4**
Ohana (Evening World), 72 k (70 k), Denuault (s) (*M Govaerts*),
G Denuault (s)

3387	Ballinkia , h, al, 4 ans, par Ballingarry IRE et Rakia (Kabool GB), 72 k (70 k), Stephane Seignoux (<i>B Hubert</i>), Mme V Seignoux	5
3413	Guss Des Brieres , h, 4 ans, 67 k (65 k), S Foucher (<i>D Lecomte</i>), S Foucher	6
2228	Royal Guerrier , h, 4 ans, 67 k (65 k), JACK Chapdelaine (<i>A Brunetti</i>), JACK Chapdelaine	7
3274	Daguet D'Oudairies , h, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), Mlle A Le Bastard (<i>N.W O'Driscoll</i>), Mlle A Le Bastard	8
3084	Berkame , f, 4 ans, 68 k (66 k), P Fellous (<i>A Lotout</i>), B Lefevre	arr
3395	Pale Gold , h, 4 ans, 67 k, ♂, J Gendry (<i>F Neveu</i>), J Gendry	arr

10 partants ; 36 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 305 €
2,5 long, 7,5 long, 13 long, 7,5 long, 2 long, 3,5 long, 8,5 long.
6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € Mme Isabelle de Saint Anstoth.
504 € Jean-Marie Baradeau.
294 € Haras de Saint-Voir, Suc. Maurice Goin.
199 € Mme Celine Lefevre.
94 € Stephane Seignoux.

3466 4094 **PRIX ROGER TATARD** **3.700 m**
(Steeple-Chase. - Femelles)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
Pour juments de **5 et 6 ans. Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3414	Intimissimi , f, b, 6 ans, par Della Francesca USA et Quelle Chaleur (Double Bed), 68 k (66 k), Dirk Huyck (<i>N.W O'Driscoll</i>), Y Fertillet (s)	1
3369	Royaled'audouville , f, b, 5 ans, par Ungaro GER et Lute D'Audouville (Lute Antique), 68 k (66 k), Dominique Delorme (<i>A Moriceau</i>), D Delorme	2
3295	Clever City , f, bf, 5 ans, (AQ), par Ungaro GER et Star City (Louveteau USA), 66 k (64 k), Jerome Zuliani (<i>M Govaerts</i>), J Zuliani	3
3322	Sabina De Baune , f, al, 5 ans, par Protektor GER et Java De Baune (Goldneyev USA), 68 k, Nicolas Lefebvre (<i>C Lefebvre</i>), N Lefebvre	4
3315	Lilbell Bey , f, bf, 5 ans, par Army King et Victoire Grenat (Verbier), 67 k (65 k), Pascal Journiac (<i>A Lotout</i>), P Journiac	5
	Fiter Royale , f, 6 ans, 68 k (66 k), ♂, F Guillossou (<i>T Gaullier</i>), F Guillossou	6
3392	Borntoloveyou , f, 5 ans, 70 k, Comte E de Saint Pierre (<i>W Denuault</i>), GAB Leenders	arr
	Maremma Hills (GB) , f, 5 ans, 66 k, JL Hurel (<i>F Neveu</i>), D Delorme	arr
3355	Carla Des Plages , f, 5 ans, (AQ), 66 k (64 k), J Boissnard (s) (<i>B Hubert</i>), J Boissnard (s)	tbé

9 partants ; 26 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 193 €
3,5 long, 2,5 long, 16 long, 16 long, 3,5 long.
6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € Gerard Samama.
504 € Omer Legoupil.
294 € Mme Jacky Chapdelaine, Mlle Lydia Letellier.
199 € Scea Ecurie Domaine de Baune, Bernard Hallope.
94 € Mlle Catherine Bonneau.

3467 4095 **PRIX M ET MME DANO** **4.200 m**
(Steeple-Chase)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 7.500, ni reçu 16.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3323	Domiroli , h, b, 8 ans, par Rolli Abi et Doumia (Dounba), 73 k (71 k), Arnaud Chaille-Chaille (<i>T Viel</i>), A Chaille-Chaille	1
3388	Kingbohem , h, bf, 6 ans, par Kingsalsa USA et Bohemian Christin GER (Lomitas GB), 69 k (67 k), Stephane Seignoux (<i>A Lotout</i>), Mme V Seignoux	2
3399	Cross Way (IRE) , h, b, 6 ans, par Hannouma (IRE) et Mislix (Linamix), 70 k (68 k), Mme France Fertillet (<i>N.W O'Driscoll</i>), PJ Fertillet	3
3323	Norse Wave , f, b, 6 ans, par Norse Dancer IRE et Wave Goodbye (Linamix), 68 k (66 k), ♂, Marion (s) (<i>M Govaerts</i>), J Marion (s)	4
3314	Verdi Du Granit , h, b, 8 ans, (AQ), par Apsis GB et Lideo Du Misselot (Video Rock), 69 k, Pierre-Olivier Robert (<i>C Lefebvre</i>), J Marion (s)	5
3287	Menu Menthol , h, 5 ans, 72 k (70 k), GIL Chaignon (<i>A Brunetti</i>), GIL Chaignon	arr

6 partants ; 30 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 323 €
6 long, 1 long, 9,5 long, 15 long.
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Arnaud Chaille-Chaille.
612 € Mme Eugene Masson.
357 € Malcolm Parrish.
242 € Jeffrey Colin Smith.
114 € Pierre-Olivier Robert.

VITTEL

0906 218 **Dimanche 6 août 2017**
Commissaires de courses : Edith VOGIN - Nelly CONTIGNON - Bertrand PETITCOLAS - Jean-Pierre LAURENT

3468 4102 **PRIX BAGUENAUT DE PUCHESSE** **3.600 m**
(Steeple-Chase)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, n'ayant pas reçu 10.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3364	L'Éaureate , f, b, 5 ans, par Buck's Boum et Eau De Chesne (R B Chesne GB), 66 k (65 k), Christophe Toussaint (<i>H Beswick</i>), E Clayeux (s)	1
3408	Escort'chance , f, gr, 5 ans, par Martaline GB et Escort'woman (Robin Des Champs), 65 k (66 k), Ecurie B.a.g. (<i>A de Chitray</i>), A Boisbrunet (s)	2
3357	Chacha And Rhum , f, al, 5 ans, par Kapgarde et Jazz And Liquer (FR) (Kahyasi IRE), 66 k, Guillaume Thomesse (<i>JG Gueracague</i>), F Matzinger	3
3364	Espoir Des Preux , h, b, 5 ans, par Laveron GB et Villemanzie (Villez USA), 68 k, Mlle Sylvie Le Gall (<i>H Tabet</i>), A Boisbrunet (s)	4
3185	Reine Timaca , f, al, 5 ans, par Malinas GER et Sunkajide [Nikos (GB)], 65 k (66½ k), Hubert Despont (<i>P Lucas</i>), H Despont	5
3358	Crococelle , f, 5 ans, (AQ), 65 k, A Sannier (<i>T Vodrazka</i>), A Sannier	6
3347	Boxeur De Maulde , h, 6 ans, (AC), 69 k, V Meillerand (<i>Q Samaria</i>), A Boisbrunet (s)	7
	Belle Des Boulats , f, 6 ans, (AQ), 67 k (65 k), Mlle S Sourd (<i>J Zerourou</i>), Mlle S Sourd	arr
3376	Curieuse Bedon , f, 5 ans, (AQ), 65 k (63 k), E Cournault (<i>A Masson</i>), F Matzinger	arr

9 partants ; 18 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 106 €
2 long, 6 long, loin, 15 long, 10 long, loin.
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Emmanuel Clayeux, Christophe Toussaint.
648 € Mme Pascale Souverain.
378 € Pascal Noue.
256 € Hubert Favre, Jean-Michel Olivart.
121 € Pierre-Emmanuel Guilloux, Francois-Benoit Dasque, Henri Ducerf, Paul Guilloux.

Temps total : 04'13"59

3469 4103 **PRIX COLONEL ROBERT MAIRE** **5.200 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

19 000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

3161	Pacha Du Lac , h, bf, 14 ans, (AC), par Baloo Du Camp et Gipsy Du Lac (Solido), 70 k, Gilles Houillon (<i>JG Gueracague</i>), G Houillon	1
3291	Action Du Manoir , f, b, 7 ans, (AQ), par Cachet Noir USA et Neptune Du Manoir (Dress Parade IRE), 66 k, Andre Sannier (<i>T Vodrazka</i>), A Sannier	2
3001	Baratin De Sivola , h, b, 6 ans, par Special Kaldoun (IRE) et Alingha (Comte Du Bourg), 70 k, Hubert Despont (<i>P Lucas</i>), H Despont	3
3409	Ugoline De Balme , f, bb, 9 ans, par Cachet Noir USA et Jebarde Rederie (Agent Bleu), 69 k, Mlle Vanessa Frison (<i>A Masson</i>), Mlle V Frison	4
3234	Corrida Des Obeaux , f, bf, 5 ans, (AQ), par Kapgarde et Hispaniola (Useful), 68 k, Alexandre Hamel (<i>H Tabet</i>), F Matzinger	5
3409	Violeta Song , f, 8 ans, (AQ), 67 k, AND Roussel (<i>CE Cayeux</i>), AND Roussel	6
3408	Blagueur Du Lac , h, 6 ans, 67 k, G Houillon (<i>J Zerourou</i>), G Houillon	tbé

7 partants ; 14 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 117 €
4 long, 2 long, 2,5 long, 2,5 long, 2 long.

9 120 € - 4 560 € - 2 660 € - 1 805 € - 855 €

Primes aux éleveurs :

1 368 € Marcel Houillon.
684 € Andre Sannier.
399 € Gilles Trapenard.
270 € Jean-Luc Henry.
128 € Mme Nicolas Devilder, Benjamin Devilder.

Temps total : 07'20''24

BREHAL

0307 219

Lundi 7 août 2017

Commissaires de courses : Yves FLEURET - Eugène GARNIER -
Jacques JOURDAN**3470 4105 PRIX D'AUTEUIL 4.500 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 4.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Anouk Des Ongrais**, f, b, 7 ans, par Dream Well et Cecile Des Ongrais (Valanjou), 68 k (66 k), Mme Philippe Chemin (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s) 1
- 3419 2 Birdy Condeen**, h, gr, 6 ans, par Balko et Idole De Conde (Prince Jeff), 69 k, Chemin & Herpin (s) (*R Julliot*), Chemin & Herpin (s) 2
- 3317 3 Ulysse De L'Aunay**, h, bf, 9 ans, par Roli Abi et Lady Rosekadrou (Kadrou), 70 k, ♂, Cadot (s) (*C Gabard*), D Cadot (s) 3
- 3423 Vrai Lutteur**, h, b, 8 ans, par Russian Blue IRE et Damaris (Desert Story IRE), 69 k, Jean Chapelaine (*Mr E Fouquet*), JEAN Chapelaine 4
- 3317 5 Bois D'Auge**, h, b, 11 ans, par Sassanian USA et La Sasline (Grand Pavois USA), 68 k, Jean-Louis Hurel (*F Neveu*), D Delorme 5
- 3397 Breizh**, h, 6 ans, 68 k, M Maussion (*D Delalande*), P Quinton (s) arr
- 2716 Ariane De Pretot**, f, 7 ans, (AQ), 65 k, Mme P Chemin (*Mr R Lemiere*), Chemin & Herpin (s) tbé
- 7 partants ; 11 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 33 €
3 long, 15 long, loin, loin.
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €
- Primes aux éleveurs :
- 864 € Marc Trincot, Mme Odile Trincot.
432 € Patrick Herman.
252 € Pascal Reaute.
171 € Ludovic Fleury, Michel Fleury.
81 € Philippe Hurel, Xavier Hurel, Jean-Louis Hurel.

CLAIREFONTAINE

0310 219

Lundi 7 août 2017

Commissaires de courses : Dominique Le BARON-DUTACQ -
Amaury de LENCQUESAING - Christine du BREIL -
Bernard GOURDAIN**3471 3539 PRIX VILLE DE VAUVILLE (PRIX DES CAPUCINES) 3.600 m**
(Haies. - A réclamer. - Mâles et Hongres)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, mis à réclamer pour 10.000, 12.000 ou 14.000. **Poids : 67 k.** Les poulains mis à réclamer pour 12.000 porteront 2 k. ; pour 14.000, 4 k. En outre, les poulains ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 8.000 porteront 2 k.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 3378 4 Tsar Noir**, h, al, 4 ans, par Redback GB et Braissim GB (Dancing Brave USA), 67 k (63 k), (10.000), Fouin (s) (*M Lefebvre*), Y Fouin (s) 1
- 3385 Chop Hola**, h, al, 4 ans, par Soave GER et Harmony's Chope (Sin Kiang), 73 k (69 k), (14.000), Andre Incurvaja (*C Smeulders*), P Lenogue 2
- 3378 5 Black Burg**, h, no, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Victoire De Star (Limnos JPN), 67 k (63 k), (10.000), Fabien Le Coidic (*C Sagot*), A Sagot 3
- 3378 2 Dark Redeemer GB**, h, b, 4 ans, par Dark Angel IRE et Lush IRE (Fasliyev USA), 67 k, (10.000), Derek Ronald Lodge (*S Bourgois*), N Caullery 4
- 3340 3 Kovablue**, h, al, 4 ans, par Anabaa Blue (GB) et Anashkova (IRE) (Langfuhr CAN), 67 k (63 k), (10.000), Mme Caroline Namuroy (*T Stromboni*), Y Fouin (s) 5

- 3378 3 Love Cape USA**, h, 4 ans, 67 k (63 k), (10.000), F Derrieu (*N Gauffenic*), D Windrif 6
- 3332 3 Dollar Baie**, h, 4 ans, (AQ), 71 k (67 k), (14.000), Mme P Papot (*M Viel*), L Viel (s) 7
- 2246 Loup Royal (IRE)**, h, 4 ans, 69 k (65 k), (12.000), P Lenogue (*C Babel*), P Lenogue 8
- 3060 3 Gescode Borget**, h, 4 ans, 69 k, (10.000), Scea Ecurie Francis Gamichon (*H Tabet*), J Bertran de Balanda (s) 9
- 3332 Ensamo**, h, 4 ans, 73 k (69 k), (14.000), ♂, C Chenier (*M Farcinade*), Mme P Butel 10
- 3274 2 Flocon Du Maine**, h, 4 ans, 71 k (67 k), (14.000), P Jouanno (*S Bigot*), JY Artu (s) tbé

11 partants ; 22 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 205 €

Certif. vétérinaire : Lawrence Collins.

1 long, 3/4 long, courte encolure, 5 long, 3,5 long, 2,5 long, 7 long, 7 long, 1/2 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Pierre Jabot, Herve de Watrigant, Guy Harari.
648 € Alain Chopard.
378 € Herve Denis, Ecurie Jacques Dirickx.
256 € Pineapple Stud, prime non attribuée.
121 € Eddy Eyrygnoux, Guy Bidorini.

Dark Redeemer GB, réclaté 13.600,00 € par Mme YVETTE HOUDAYER.**Chop Hola**, réclaté 15.200,00 € par JEAN-PIERRE VANDEN HEEDE.

Temps total : 04'14''70

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Maxime LEFEBVRE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter de 6 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache.

Par ailleurs, les Commissaires lui ont également adressé des observations pour s'être prématurément relevé avant le passage du poteau d'arrivée pour manifester sa joie risquant ainsi de perdre le bénéfice de la première place.

3472 3540 PRIX PICTURALES DE LA VILLE DE VAUVILLE (PRIX DES ORCHIDEES) 3.600 m
(Haies. - A réclamer. - Femelles)**18 000 €** (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **4 ans**, mises à réclamer pour 10.000, 12.000 ou 14.000. **Poids : 67 k.** Les pouliches mises à réclamer pour 12.000 porteront 2 k. ; pour 14.000, 4 k. En outre, les pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 8.000 porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 2335 Baronne D'Anjou**, f, b, 4 ans, par Epalo GER et Xistu [Lost World (IRE)], 71 k (67 k), (14.000), Alain Vandenhove (*M Viel*), L Viel (s) 1
- 3176 4 Smockon The Water**, f, gr, 4 ans, par Carlotamix et Coriante (Indian Rocket GB), 69 k (65 k), (12.000), ♂, Boutin (s) (*B Glantzmann*), Y Gourraud (s) 2
- 3378 Distrayante Beauty**, f, ab, 4 ans, par Shakespearean IRE et Elusive Light GB (Fantastic Light USA), 67 k, (10.000), ♂, Stephan Hoffmeister (*L Philippéron*), M Seror 3
- 3101 Dogra Magra**, f, bf, 4 ans, par Silver Frost (IRE) et Iglesia GER (Lavirco GER), 73 k (69 k), (14.000), ♂, Jean-Noel Bocahut (*M Farcinade*), Mme P Butel 4
- 3385 Guyonne**, f, b, 4 ans, par Nombre Premier (GB) et Gymnote (Cardoun), 71 k (67 k), (14.000), Ecurie Centrale (*J Tabary*), FM Cottin (s) 5
- 3411 4 Escort'darling**, f, 4 ans, 67 k (63 k), (10.000), H Lageneste (s) (*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s) 6
- Camellia Of Gracie**, f, 4 ans, 67 k (63 k), (10.000), G arr
- Kipada De La Pree**, f, 4 ans, 67 k (63 k), (10.000), Mme D arr
- Windrif (*N Gauffenic*), D Windrif

8 partants ; 7 eng. ; 4 eng. sup. - Total des entrées : 799 €

Eng. sup. : *Baronne D'Anjou, Smockon The Water, Dogra Magra, Camellia Of Gracie*

tête, encolure, encolure, 10 long, 15 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Gildas Vaillant.
648 € Yves Fremiot, Mme Yves Fremiot.
378 € Denis Lemarie, Mme Annie Lemarie.
256 € Didier Blot, Mme Helene Petit, Christian de Asis Trem.
121 € Mme Baudouin de la Motte Saint-Pierre, Jean-Pierre Curtet, Suc. Alain Corread, Mme Brigitte Corread.

Smockon The Water, réclaté 12.015,00 € par PASSION RACING CLUB.
Baronne D'Anjou, réclaté 17.880,00 € par JEAN-PIERRE VANDEN HEEDE.

Temps total : 04'16''70

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Mathéo VIEL en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème inf 7 cps).

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Alejandro RUIZ GONZALES, en ses explications, lui ont adressé des

observations pour ne pas avoir strictement respecté les ordres du juge du départ.

3473 3542 PRIX VAUVILLE TERRES DE CHAMPIONS (PRIX YPREAUX) 3.700 m
(Steeple-Chase. - Apprentis - Jeunes Jockeys - JOCKEYS < 40 victoires)

28 000 € (13 440, 6 720, 3 920, 2 660, 1 260) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, été classés dans les trois premiers d'une course à obstacles d'une dotation totale de 23.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Pour Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses ; ceux n'ayant pas gagné quinze courses recevront 2 k.

- 3351 1 Prince Des Gabiers**, h, al, 10 ans, par Ballingarry IRE et Belle Maison (Mansonnien), 70 k (68 k), Ecurie Jaekin (*B Pinard*), G Macaire (s)
- 3213 5 Celtior**, h, gr, 5 ans, par Racinger et Gazelle De Nuit (April Night), 70 k (68 k), Daniel Boullais (*A Coupu*), L Viel (s)
- 3418 3 Cocody Du Banco**, h, b, 5 ans, par Youmzain IRE et Shinning War (Shining Steel GB), 69 k, Mme Brigitte Bourez (*T Coutant*), F Nicolle
- Missalavie**, f, b, 7 ans, par Kentucky Dynamite USA et Miss Alabama (Anabaa USA), 67 k, Marcel Benoît (*A Orain*), D Berra
- 3388 2 El Calife**, h, bf, 6 ans, par Califet et Escaline [Garde Royale (IRE)], 72 k, Mme Elisa Berte (*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s)
- Divin D'Araize**, h, 7 ans, 67 k (65 k), N Paysan (*B Moreaux*), N Paysan
- 3407 5 Saluator**, h, 7 ans, 73 k, GER Lecomte (*A Moriceau*), arr GER Lecomte
- 3275 Baboukas**, h, 5 ans, 67 k (65 k), P Lenogue (*C Babel*), arr P Lenogue
- 3384 Vlatan**, h, 5 ans, 71 k (69 k), ♂, Mme M Bryant (*T Henderson*), tbé Y Fouin (s)

9 partants ; 37 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 103 €

Eng. sup. : *Cocody Du Banco*

2,5 long, 3 long, 2 long, 10 long, 5 long.

13 440 € - 6 720 € - 3 920 € - 2 660 € - 1 260 €

Primes aux éleveurs :

2 016 € Claude Dujon, Marc Silheres.

1 008 € Thierry Page, Daniel Boullais, Armel Androuin.

588 € Mme Benedicte Barrière.

399 € Haras du Quesnay.

189 € Earl Haras de Nonant Le Pin, Jeannot Andt.

Temps total : 04'24''70

Le jockey Lukas DELOZIER s'étant accidenté lors de la réunion de courses du 5 août, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre COCODY DU BANCO par le jockey Thomas COUTANT.

3474 3541 PRIX EGLISE SAINT-MARTIN VAUVILLE (PRIX DES ACONITES) 3.700 m
(Steeple-Chase)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans. Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3382 Rhodax**, h, b, 3 ans, par Saddex (GB) et Roxalamour (Valanour IRE), 67 k, M.I. Bloodstock Ltd (*A de Chitray*), G Chereh
- 3381 Villa Navarre**, f, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Polimere [Poliglote (GB)], 65 k, Patrice Detre (*K Nabet*), G Macaire (s)
- 3381 4 Soral De Kerzel**, h, b, 3 ans, par Army King et Dixie Swing (Mull Of Kintyre USA), 68 k, Eric Lecoiffier (*L Philippéron*), E Lecoiffier
- 3381 3 Calinight**, h, gr, 3 ans, par Califet et Gazelle De Nuit (April Night), 68 k, Gilbert Lenzi (*S Paillard*), G Chereh
- 3381 2 Sorquainville**, f, b, 3 ans, par Martaline GB et Saffarona GB (Red Ransom USA), 67 k, Gerard Augustin-Normand (*D Gallon*), F Nicolle
- 3394 3 Troussseau**, f, 3 ans, 65 k (63 k), AS Pacault (s) (*T Henderson*), AS Pacault (s)
- 3300 1 Mysterious Boy**, h, 3 ans, 67 k, A Jathiere (*G Masure*), tbé F Nicolle
- 3430 1 Bounwell**, h, 3 ans, 67 k, Passion Racing Club (*E Chazelle*), tbé Mme P Butel

8 partants ; 12 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 448 €

Eng. sup. : *Bounwell*

9 long, 6 long, 5 long, 1/2 long 3/4, 8 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Jacky Thomas.

1 152 € Thierry Cypres.

672 € Geoffrey-Gilles Vibert, Mme Elisabeth Vibert.

456 € Daniel Boullais, Thierry Page, Armel Androuin.

216 € Pierre-Hugues Henry, Mme Janine Gandy, Alban Chevalier du Fau.

Temps total : 04'23''90

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Kévin NABET en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour s'être présenté à la pesée après la course à un poids supérieur de plus d'une livre à celui enregistré lors de la pesée précédant la course.

DINAN

0109 219

Lundi 7 août 2017

Commissaires de courses : Vincent COUETOUX du TERTRE - Patrick du RUSQUEC - Marie-France Le GUYADER - Joelle Le TAILLENDIER

3475 4104 PRIX GRAND OPTICAL/OPTIC ARMOR 4.300 m
(Steeple-Chase. - A réclamer)

10 000 € (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 6.000 ou 7.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 7.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux, ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 4.000, porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 3373 3 Land Baron**, h, b, 9 ans, par Lando GER et Latran (Pistolet Bleu IRE), 70 k, (7.000), ♂, Regis Bertin (*P Lucas*), R Bertin
- 3389 Tripolo**, h, bf, 10 ans, (AQ), par Victorieux et Dalyciane (Baly Rockette IRE), 70 k (65^{1/2} k), (7.000), Jean-Claude Chaussée (*Mlle C Lequien*), E Leray (s)
- 3396 Le Chanceux**, h, b, 6 ans, par Valanour IRE et Tignes (Ski Chief USA), 68 k (64 k), (6.000), Edouard Thepot (*M Govaerts*), W Menuet (s)
- 3312 5 First Pym**, h, bf, 13 ans, par With The Flow USA et Miss Avireenne (Baby Turk IRE), 70 k, (7.000), Stephane Seignoux (*B Claudic*), Mme V Seignoux
- 3335 2 True Journey**, h, b, 10 ans, (AQ), par True Brave USA et L'Odyssee (Beysac), 70 k (66 k), (7.000), Gilles Chaignon (*V Bernard*), Gil Chaignon
- 3348 Viva Libertad**, f, 8 ans, (AQ), 70 k (65^{1/2} k), (7.000), F Hayeres (s) (*Mlle M Dezoteux*), F Hayeres (s)

6 partants ; 22 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 280 €

Sans motif : *Vert Bleu*.

tête, 1,5 long, 5 long, 3,5 long, loin.

4 800 € - 2 400 € - 1 400 € - 950 € - 450 €

Primes aux éleveurs :

720 € Mme Magalen Bryant, Ecurie du Chene.

360 € Eric Leray, Mme Veronique Leray.

210 € Gwenole Thepot, Quentin Thepot, Sebastien Puillandre.

142 € Mme Marie-Bernadette Cormier-Martin, Cormier-Martin (s).

67 € Gilles Chaignon, Jean-Victor Chaignon.

Land Baron, réclaté 7.300,00 € par son propriétaire.

Tripolo, réclaté 7.300,00 € par son propriétaire.

Le jockey Paulin BLOT s'étant accidenté en course la veille, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval FIRST PYM par le jockey Benoit CLAUDIC.

Le cheval VERT BLEU a été déclaré non partant sans motif précis.

GRAMAT

0520 219

Lundi 7 août 2017

Commissaires de courses : Erick CHERMETTE - Michel DUNEME - Benoît MIAGKOFF-LAFEUILLE

3476 4106 PRIX DES COMMERCANTS ET DES ARTISANS 3.800 m
(Haies)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 4.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Tree Palms Zain**, f, b, 4 ans, par Youmzain IRE et Tree Palms [Sillery (USA)], 65 k, Jean-Michel Bazire (*V Roisnard*), A Chaille-Chaille
- 3404 Vertispeed**, h, b, 4 ans, par Vertigineux et Vesolia (Solicitor), 67 k (65 k), Maurice de Lageneste (*A Muste*), H Lageneste (s)
- 3387 4 Deesse D'Arzembouy**, f, b, 4 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Laurence (Hawker's News IRE), 68 k (66 k), Pau Racing Club (*A Beaudoire*), H Lageneste (s)

<p>3411 ³ Dior Bellevue, h, b, 4 ans, par Blue Bresil et Saga Son (Sagacity), 69 k (67 k), Jean-Pierre Bichon (<i>M Chailloleau</i>), J Ortet (s)</p> <p>3411 Effikas, f, b, 4 ans, par Sholokhov IRE et Negresse De Cuta (Baroud D'Honneur), 70 k, Scea Haras de Peyre (<i>E Burreller</i>), E Papon</p> <p>3362 ⁴ Diane De Balme, f, 4 ans, 65 k, M Pecout (<i>S Medina</i>), Mlle M Chiampo</p> <p>6 partants ; 27 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 202 € 15 long, 1/2 long, 1,5 long, 19 long, loin. 5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €</p> <p>Primes aux éleveurs :</p> <p>864 € Alain Cottu. 432 € Earl de la Forlonge. 252 € Suc. Christine Nicolle. 171 € Jean-Pierre Bichon. 81 € Robin Van Haaren, Mme Evelyne Van Haaren.</p> <p>Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire M J.-M. BAZIRE par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.</p>	<p>4</p> <p>5</p> <p>6</p>
--	----------------------------

<p>3477 ⁴¹⁰⁷ PRIX DE CAUVALDOR (Haies)</p> <p>12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.</p> <p>Pour tous chevaux 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus, reçu 10.000 (victoires et places) en courses de haies. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en</p>	<p>3.800 m</p>
--	-----------------------

courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

<p>3405 ⁴ Cisland, h, bb, 5 ans, (AQ), par Nickname et Island Du Frene (Useful), 71 k (69 k), Arnaud Chaille-Chaille (<i>O d' Andigne</i>), A Chaille-Chaille</p> <p>3388 ¹ Dubai Dream GER, h, b, 7 ans, par Lord Of England GER et Dubai Diva GER (Unfuwain USA), 67 k (65 k), Haras de la Vega (<i>M Chailloleau</i>), J Ortet (s)</p> <p>3426 ⁴ Lou King, h, b, 8 ans, par Kingsalsa USA et Cricket Night (Cricket Ball USA), 67 k (65 k), Mlle Marie Chiampo (<i>S Medina</i>), Mlle M Chiampo</p> <p>Ma Noemie, f, al, 5 ans, (AA), par Olzarte De Collongues et Maritorne (Iris De La Brunie), 65 k, Jean-Michel Reillier (<i>P Phokaeo</i>), F Lagarde</p> <p>3424 Daliacelte, f, 9 ans, 67 k, JP Labranche (<i>D Ulinski</i>), Mlle M Chiampo</p> <p>5 partants ; 20 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 381 € Eng. sup. : <i>Lou King, Ma Noemie</i> 9,5 long, loin, loin. 5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 €</p> <p>Primes aux éleveurs :</p> <p>864 € Mme Marinette Avril. 432 € Gestut Etzean, prime non attribuée. 252 € Earl Le Haras du Bourdieu. 171 € Jean-Michel Reillier, Frederic Reillier, Antoine Reillier, Gregory Grandjean.</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>arr</p>
---	--

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

A

Action Du Manoir, f, 7 ans, (AQ), Cachet Noir USA et Neptune Du Manoir, **3469/2**

Alabama Lounai, h, 7 ans, (AQ), Baroud D'Honneur et Joyeuse De Laulne, **3423/4**

Aladin Du Chenet, h, 7 ans, Poliglote (GB) et Orthence, 3461

Alanana, f, 7 ans, (AQ), Loup Solitaire USA et Ma Belle Cyrienne, 3432

Alderic, h, 10 ans, Take Risks et Draga, **3457/4**

Alfa Manifesto, h, 3 ans, Whipper USA et Fairy Dress USA, **3442/2**

Almiburg, h, 3 ans, Sageburg (IRE) et Almilea GER, **3442/4**

Aloun Bruere, h, 7 ans, (AQ), Loup Solitaire USA et Nina Bruere, 3422

Amafacon, h, 3 ans, Ballingarry IRE et Second Emotion, **3453/1**

Amandinas, f, 9 ans, Cachet Noir USA et Rio Amata GER, 3424

Amara, f, 3 ans, Martaline GB et Ama, **3442/3**

Amazone Du Lemo, f, 7 ans, (AQ), Roli Abi et Iris De La Nuit, **3445/5**

Amigrock, f, 7 ans, (AQ), Laverock IRE et Migualine, 3456

Amour Du Puy Noir, h, 8 ans, Ballingarry IRE et Virosa, **3464/3**

Ana Du Bois, f, 4 ans, Anabaa Blue (GB) et Bois Tendre, **3444/1**

Anabaa Fyx, f, 7 ans, (AQ), Antarctique IRE et Mee Doune, 3423

Anouk Des Ongrais, f, 7 ans, Dream Well et Cecile Des Ongrais, **3470/1**

Anouma Freedom, h, 6 ans, Hannouma (IRE) et Miss Freedom, **3450/2**

Apple's Kap, f, 3 ans, Kapgarde et Hyperjade, 3449

Ariane De Pretot, f, 7 ans, (AQ), Polish Summer GB et Kobila, 3470

Army, h, 5 ans, Crillon et Ars Armandi GER, 3447

Artaban Wind, h, 9 ans, Denham Red et Wind Flover, **3423/2**

Asperata, f, 4 ans, Zoffany IRE et Akazie GER, **3448/2**

Aswell, h, 7 ans, (AQ), Lavirco GER et Glorielle, 3458

Ausone Kergador, h, 7 ans, (AQ), Dark Moondancer GB et Just In, **3458/5**

Auteuil Dore, h, 7 ans, (AQ), Loup Solitaire USA et Grande Duchesse, **3421/2**

Aviso D'Estruval, h, 7 ans, (AQ), Urgent Request IRE et Quete D'Estruval, **3427/1**

Axel Lauteix, h, 7 ans, (AA), Panoramic GB et Petite Perle Du La, **3436/2**

B

B'Good, h, 4 ans, Turgeon USA et Alphadite IRE, 3459

Baboukas, h, 5 ans, Voix Du Nord et Dedale, 3473

Bahia Des Obeaux, h, 6 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Nausicaa Des Obeau, **3439/4**

Baitainza Aa, h, 4 ans, (AA), Zamouncho et Thera, 3434

Balerine Collonges, f, 6 ans, (AQ), Crossharbour GB et Kapucine Collonges, 3426, 3455

Ball Phil Tonio, h, 6 ans, Ballingarry IRE et Luna Green, **3436/1**

Ballinkia, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Rakia, **3465/5**

Ballinstown, f, 8 ans, Ballingarry IRE et Queenstown, **3457/1**

Ballyrock, h, 8 ans, Ballingarry IRE et Rochambelle, **3424/2**

Baratin De Sivola, h, 6 ans, Special Kaldoun (IRE) et Alingha, **3469/3**

Baronne D'Anjou, f, 4 ans, Epalo GER et Xistu, **3472/1**

Barrister, h, 4 ans, Lawman et Guendalina, 3462

***Basquiat SPA**, h, 7 ans, Leadership GB et La Catedral GB, 3426

***Beau Nora GER**, h, 4 ans, It's Gino GER et Bear Nora GER, **3441/3**

Beaute Fatal, f, 5 ans, Barastraight (GB) et La Titie Du Perche, 3418

Beaute Promise, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Coeur De Valse, **3452/2**

Beauty Sun, f, 3 ans, Apsis GB et Algarve Sunrise (IRE), 3417

Beliane, f, 3 ans, Ballingarry IRE et Benina, 3417

Belle Affaire, f, 6 ans, (AQ), Coastal Path GB et Programmee, **3427/4**

Belle Des Boulats, f, 6 ans, (AQ), Dom Alco et Elisa De Mai, 3468

Belle Madrik, f, 6 ans, Simplex et Galanthe, 3450

Belleroc De Kerker, f, 6 ans, Al Namix et Roquette De Kerker, 3425

Bellissimo Smart, h, 6 ans, Della Francesca USA et Indra Du Frene, 3461

Bendidon, h, 7 ans, Enrique (GB) et Crystal Clara, **3451/4**

Berkame, f, 4 ans, Ballingarry IRE et Benina, 3465

Beryl Baie, h, 6 ans, Crillon et Shah Gun Blue, 3431

Best De La Thinte, f, 6 ans, (AQ), Anzillero GER et Belis De La Thinte, **3451/5**

Bigodou, h, 6 ans, (AQ), Axxos GER et Dans Dro, **3458/2**

Billy Hill, h, 7 ans, Ballingarry IRE et Hill Station IRE, **3439/5**

Birdy Condeen, h, 6 ans, Balko et Idole De Conde, **3419/2**, **3470/2**

Black Burg, h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Victoire De Star, **3471/3**

Blagueur Du Lac, h, 6 ans, March Groom USA et Nessie Du Lac, 3469

Bois D'Auge, h, 11 ans, Sassanian USA et La Sasline, **3470/5**

Bois Sans Soif, h, 6 ans, Anabaa Blue (GB) et Rose Indienne, 3451

Bolgado, h, 3 ans, Vertigineux et Lourinha, **3453/4**

Bonne Eleve, f, 6 ans, Dylan Thomas IRE et Behariya IRE, **3439/1**

Bonne Franquette, f, 5 ans, Doctor Dino et Bonne Gargotte, **3463/1**

Bonny Dazzler, f, 4 ans, Bonbon Rose et Califea, **3444/3**

Borntoloveyou, f, 5 ans, Poliglote (GB) et Konigin Von Saba IRE, 3466

Bounwell, h, 3 ans, Irish Wells et Hopamare, **3430/1**, 3474

Boxeur De Maulde, h, 6 ans, (AC), Maximum Security (IRE) et Cartouche De Mauld, 3468

Breizh, h, 6 ans, Antarctique IRE et Magic Spring, 3470

Brice Canyon, h, 6 ans, Kapgarde et Fille Formidable USA, 3431

Brise De Kerker, f, 6 ans, Al Namix et Rafale De Kerker, **3460/2**

Buck's Bank, h, 9 ans, Tremolino USA et Buck's, **3447/1**

Buen Star, h, 4 ans, Great Journey JPN et Starmaria, **3443/2**

Buiseness Sivola, h, 6 ans, Archange D'Or (IRE) et Louve Orientale GB, **3445/2**

Bulival, h, 4 ans, Buck's Boum et Lily Valley, 3454

C

Cacao D'Olivate, h, 5 ans, Martaline GB et Saintete, **3455/4**

Caesar De La Bruni, h, 5 ans, (AA), Carghese Des Lande et Ceres De La Brunie, 3455

Calamity Smart, f, 5 ans, Martaline GB et Indra Du Frene, **3432/1**

Calie Des Mers, f, 5 ans, Califet et Ophelie Des Mers, **3463/4**

Calinella, f, 5 ans, Ballingarry IRE et Sublimissime, **3455/2**

Calinight, h, 3 ans, Califet et Gazelle De Nuit, **3474/4**

Calinzana, f, 3 ans, Zanzibari USA et Calling All Angels, **3417/1**

Calisco De Kerker, h, 5 ans, Al Namix et Quadalka De Kerker, 3450

Call Me Cash, f, 5 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Quick Siren Mae, 3432

Calvie De Kerker, f, 5 ans, Policy Maker (IRE) et Ophelie De Kerker, 3419

Camellia Of Gracie, f, 4 ans, Early March GB et Caline Du Brizais, 3472

Camille De Guye, f, 5 ans, (AQ), Buck's Boum et Penelope De Guye, **3464/4**

Canafe Chauviere, f, 5 ans, Le Balafre et Ana Chauviere, 3454

Candy Burg, h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Candinie USA, **3428/1**

Capello De Pretot, h, 5 ans, (AQ), Martaline GB et Kobila, **3419/1**

Carat Precieux, h, 5 ans, (AQ), Indian Daffodil (IRE) et Precieuse Pepite, **3458/1**

Carioca Du Wal, f, 3 ans, Blue Bresil et Waldouma, 3429

Carla Collonges, f, 5 ans, (AQ), Kap Rock et Diane Collonges, **3427/2**

Carla Des Plages, f, 5 ans, (AQ), Passing Sale et Lady Des Plages, 3466

Cassius D'Alene, h, 5 ans, (AQ), Gris De Gris (IRE) et Opaline Du Noyer, 3427

Catalane Roque, f, 5 ans, (AQ), Cut Quartz et Louve De La Roque, 3420/5

Catimix, f, 5 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Porte D'Auteuil, 3418

Celtic Saint, h, 6 ans, Saint Des Saints et Minirose, 3421/4

Celtior, h, 5 ans, Racinger et Gazelle De Nuit, 3473/2

Chacha And Rhum, f, 5 ans, Kapparde et Jazz And Liquer PNA, 3468/3

Chanelle D'Arc, f, 5 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Lextrienne, 3432/2

Channel Baie, f, 5 ans, Crillon et Jade Rheinberg GER, 3418/5

Chanson Douce, f, 5 ans, (AQ), Crossharbour GB et Odysse Des Pres, 3463/3

Chao Chao, h, 5 ans, Diamond Green et Lettre De Lune, 3431/2

Charly Du Breuil, h, 5 ans, (AQ), Protektor GER et Halallier, 3420/2

Charmyra, f, 5 ans, Protektor GER et Myragentry, 3419/3

Chat Pitre, h, 5 ans, (AQ), Laveron GB et Pibale, 3420

Checky Boum, h, 5 ans, (AQ), Buck's Boum et Julie Noire, 3424/4

Cherubin Collonges, h, 5 ans, (AQ), Gris De Gris (IRE) et Regence Collonges, 3458

Chicname De Cotte, h, 5 ans, (AQ), Nickname et Pensee De Cotte, 3445

Chiraz D'Annain, f, 4 ans, Louveteau USA et Kaipai, 3433

Chop Hola, h, 4 ans, Soave GER et Harmony's Chope, 3471/2

Chop Sea, h, 3 ans, Soave GER et Water Bells (IRE), 3437/1

Chouch'ou, h, 5 ans, (AQ), Passing Sale et Nice Filly, 3421

Chouket Du Pecos A, f, 4 ans, (AA), Vertigineux et Rose Chou, 3434

Ci Blue, h, 5 ans, Blue Bresil et Comme Ci (IRE), 3447

Cisland, h, 5 ans, (AQ), Nickname et Island Du Frene, 3477/1

Clash Forez, f, 5 ans, (AC), Gris De Gris (IRE) et Rockstar Forez, 3434/4

Class Des Ongrais, f, 5 ans, Indian Daffodil (IRE) et Pretty Des Ongrais, 3419

Cleuhoc, h, 5 ans, (AQ), Axxos GER et Ouidell, 3418, 3458

Clever City, f, 5 ans, (AQ), Ungaro GER et Star City, 3466/3

Clorette Kauto, f, 5 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Kauto Lorette, 3420

Clotaire, h, 5 ans, Cachet Noir USA et Rime, 3464

Cocody Du Banco, h, 5 ans, Youmzain IRE et Shinning War, 3418/3, 3473/3

Col Blanc Sivola, f, 5 ans, (AQ), Assessor IRE et Surprise De Sivola, 3436

Colonel D'Aumont, h, 5 ans, Nickname et Etoile Du Bosa, 3447/1

Comeken, h, 7 ans, Kendargent et Come Hero, 3431/5

Comtesse Gueulatis, f, 5 ans, (AQ), Gris De Gris (IRE) et Orphie Du Moulin, 3454/5

Coniac, h, 5 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Akene IV, 3463/2

Corrida Des Obeaux, f, 5 ans, (AQ), Kapparde et Hispaniola, 3469/5

Coska Banbou, f, 5 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Lady Banbou, 3420

***Cote De Grace IRE**, f, 3 ans, Jeremy USA et Inishanier IRE, 3449/3

Cristiano Sun, h, 5 ans, (AQ), Al Namix et Quelly Bruere, 3420/4

Crococelle, f, 5 ans, (AQ), Croco Rouge IRE et Quistrelle, 3468

Cross Way (IRE), h, 6 ans, Hannouma (IRE) et Mislix, 3467/3

Curieuse Bedon, f, 5 ans, (AQ), Voix Du Nord et Kerosene De Bedon, 3468

Cybel De La Brunie, f, 5 ans, (AQ), Le Balafre et Idee Fixe, 3455

D

D'Auckland, f, 4 ans, (AQ), Alberto Giacometti IRE et Scotland, 3454/4

Daquet D'Oudairies, h, 4 ans, (AQ), Irish Wells et Quinine, 3465

Dalakina, f, 4 ans, Konig Turf GER et Janya Preuil, 3444

Daliacelte, f, 9 ans, Daliapour IRE et Celtic Victoria, 3424, 3477

Daltarock, h, 8 ans, Della Francesca USA et Daltacina, 3421/1

Damoiselle Allen, f, 4 ans, (AQ), Le Balafre et Nouvelle Recrue, 3444/5

Dancing, f, 4 ans, American Post GB et Miss Hernando (GB), 3441/4

Dans Les Regles, h, 4 ans, (AQ), Gentlewave (IRE) et Regle De L'Art, 3428/2

Dansala Reonce, f, 4 ans, (AQ), Kapparde et Reve Alex, 3440

Daresca Des Obeaux, f, 3 ans, Maresca Sorrento et Dendhera, 3417/2

Dareska Mome, h, 4 ans, (AQ), Maresca Sorrento et Grande Mome, 3433/1

Darjeling Bellevue, h, 4 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Noces D'Or, 3440/4

***Dark Redeemer GB**, h, 4 ans, Dark Angel IRE et Lush IRE, 3471/4

Datcha Des Mottes, f, 4 ans, (AQ), Maresca Sorrento et Omance, 3448

De Ce Pas Sivola, f, 4 ans, Assessor IRE et Jolie Fabi, 3454/2

Debout Les Gars, h, 4 ans, (AQ), American Post GB et Nee A Saint Voir, 3465/3

Deesse D'Arzembouy, f, 4 ans, (AQ), Voix Du Nord et Laurence, 3476/3

Deesse Du Plessis, f, 4 ans, (AQ), Axxos GER et Quelly, 3420

Defi Chope, f, 3 ans, Captain Chop et Lady Jak, 3429

Defit D'Estruval, h, 4 ans, (AQ), Balko et Udine D'Estruval, 3448/3

Delta Des Obeaux, f, 4 ans, (AQ), Spanish Moon USA et Omega Des Obeaux, 3440/3

Demoiselle D'Or, f, 4 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Noce Dor, 3420

Demoiselle De Pic, f, 4 ans, (AQ), Network GER et Nobless D'Aron, 3420/3

Demosthene, h, 4 ans, (AQ), Enrique (GB) et Page D'Histoire, 3443/5

Desesperados, h, 4 ans, (AQ), Coastal Path GB et Gladice, 3440/5

Devise D'Oudairies, f, 4 ans, (AQ), Saint Des Saints et Jade D'Oudairies, 3440/1

Dewname, h, 6 ans, Nickname et Anadew, 3431, 3464

Diafour, h, 7 ans, Nombre Premier (GB) et Sky Spark USA, 3424/5

Diamant De Salan, h, 4 ans, Diamond Green et Billie De Salan, 3435

Diane D'Oudairies, f, 4 ans, (AQ), Turgeon USA et Forlane V, 3448

Diane De Balme, f, 4 ans, Cachet Noir USA et Viva Rederie, 3476

Didji Du Lac, h, 4 ans, March Groom USA et Riviere Sauvage, 3428

Dieu Nous Garde, f, 4 ans, (AQ), Montmartre et Quarte, 3440

Digital Spy, h, 6 ans, Doctor Dino et Radio Londres, 3436

Dildiko, h, 4 ans, (OC), Evasive GB et Nakamti, 3435

Dino Du Lemo, h, 4 ans, (AQ), Madoun et Swing Du Lemo, 3441

Dior Bellevue, h, 4 ans, Blue Bresil et Saga Son, 3476/4

Diplome D'Etat, h, 4 ans, (AQ), Centennial IRE et Ohana, 3465/4

Distrayante Beauty, f, 4 ans, Shakespearean IRE et Elusive Light GB, 3472/3

Dit La Miss, f, 4 ans, (AQ), Indian Danehill IRE et Oh La Miss, 3420

Divin D'Araize, h, 7 ans, Kotky Bleu et Vision Divine, 3473

Divin De Romay, h, 4 ans, Kap Rock et Cardora, 3454

Djac De Larchamp, h, 4 ans, Zanzibari USA et Consuelita GB, 3443

Djahilor, h, 8 ans, (AA), Ilbarritz et Djalousi, 3456/2

Django Macalo, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Ketchup II, 3435/4

Djaplou, h, 5 ans, (AA), Olzarte De Collong et Djalousi, 3455/3

Djeddel, h, 4 ans, (AQ), Diamond Boy et Star D'Elle, 3465/1

Dogra Magra, f, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Iglesia GER, 3472/4

Dollar Baie, h, 4 ans, (AQ), Crillon et Juventus II, 3471

Dominico, h, 4 ans, (AQ), Gris De Gris (IRE) et Provence, 3440

Domiroli, h, 8 ans, Roli Abi et Doumia, 3467/1

Don Du Grillon, h, 4 ans, Konig Turf GER et Delle Azahar, 3433/4

Don Iron, h, 5 ans, Iron Mask USA et Donna Mister, 3450

Donately Wood, h, 7 ans, Donatello GER et Roberta Wood PNA, 3439

Doncesar De Pretot, h, 4 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Kobila, 3440/2

Donne Ta Loi, f, 5 ans, Tiger Groom GB et Dicte Ta Loi, 3457/5

Dors Dine, f, 4 ans, Buck's Boum et Spice, 3444/4

Dotation, f, 4 ans, (AQ), Noroit GER et Rive Droite, 3440

Dragster Precieux, h, 4 ans, Indian Daffodil (IRE) et Kerfournoise, 3433

Drakkar Condeen, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Idole De Conde, 3443

Dream Folie, f, 4 ans, (AQ), Valanour IRE et Harmony, 3420

Dream's Bird, f, 7 ans, Dream Well et Oiselere, 3425/2

Droit De Veto, h, 4 ans, Poliglote (GB) et Parole D'Evangile, 3448

***Dubai Dream GER**, h, 7 ans, Lord Of England GER et Dubai Diva GER, 3477/2

Duc D'Oudairies, h, 4 ans, (AQ), Peer Gynt JPN et Qasida D'Oudairies, 3420/1

Duchesse De Launay, f, 5 ans, Ballingarry IRE et Princesse Du Soir, 3436/5

Dynamite Forez, f, 4 ans, (AQ), Lucarno USA et Pourkoipa Du Forez, 3440

E

Edalka De Kerker, f, 3 ans, Voix Du Nord et Quadalka De Kerker, 3449

Edelweiss D'Haco, f, 3 ans, Hurricane Cat USA et Azedream, 3417

Effikas, f, 4 ans, Sholokhov IRE et Negresse De Cuta, 3476/5

***Ejo Pritchard POL**, f, 4 ans, Belenus GER et Enchanted Ocean USA, 3452/4

El Calife, h, 6 ans, Califet et Ecaline, 3473/5

El Camila, f, 3 ans, Coastal Path GB et Alize Des Parcs, 3449/4

Elastique Mome, f, 3 ans, (AQ), Spider Flight et Quamone, 3442/1

Eldora Balago, f, 3 ans, Deportivo GB et Fleur D'Orange (GB), 3417

Elle Encore, f, 3 ans, Zambezi Sun GB et Dance For Me, 3429

Elnath, f, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Eva Kant GB, 3443/4

Embellie, f, 3 ans, Saddex (GB) et Beaufeene, 3417

En Avant Toute, f, 3 ans, Muhtathir GB et More Fun GER, 3442

Ensamo, h, 4 ans, Enrique (GB) et Moon Saga, 3471

Envole Toi, h, 3 ans, (AQ), Enrique (GB) et Orphee De Vonnas, 3446/2

Epicure De Berce, h, 3 ans, Full Of Gold et La Balzane, 3437

Equinoxe De Berce, h, 3 ans, Anabaa Blue (GB) et Kashmira, 3453/3

Ermine De Thaïx, f, 3 ans, (AQ), Enrique (GB) et Soie De Thaïx, 3417

Erohine La Colmine, f, 3 ans, No Risk At All et Taiwan Leto, 3429/3

Escort'chance, f, 5 ans, Martaline GB et Escort'woman, 3468/2

Escort'darling, f, 4 ans, Alberto Giacometti IRE et Escort'woman, 3472

Esmeria Bellevue, f, 3 ans, Konig Turf GER et Sister Du Berlais, 3453

Espoir Des Preux, h, 5 ans, Laveron GB et Villemanzie, 3468/4

Etcaetera Cael, h, 3 ans, Linda's Lad (GB) et Royale Cael, 3430

Etoile Divine, f, 9 ans, Maresca Sorrento et Divine Sorinieres, 3432/3

Etoile Secret, f, 3 ans, Balko et Djethys, 3442

Etudiant, h, 3 ans, Gentlewave (IRE) et Tire En Touche, 3437

Evocateur (GB), h, 4 ans, High Chaparral IRE et Grey Lily IRE, 3462/4

F

***Fafintadenient GB**, h, 10 ans, Sakhee USA et Sentee IRE, 3445

Fairlino, h, 9 ans, (AA), Fairly Ransom (USA) et Asanah, 3426, 3456/3

Faucon Rouge, h, 6 ans, Al Namix et Kyanite, 3431/4

Fava Has, h, 4 ans, Kapgarde et Fragante Royale, 3452

***Fiorano GER**, h, 8 ans, Sholokhov IRE et Flying Countess GER, 3421

First Pym, h, 13 ans, With The Flow USA et Miss Avireenne, 3475/4

Fiter Royale, f, 6 ans, Royal Dragon USA et Turgeon Royale, 3466

Flocon Du Maine, h, 4 ans, Hello Sunday et Papluche, 3471

Florela Du Mont, f, 6 ans, (AC), Assessor IRE et Flore Du Mont, 3455/1

Florhina, f, 9 ans, (AC), Sabrehill USA et Florance, 3456

***Forty Foot IRE**, m, 3 ans, Kodiak GB et Kinnego IRE, 3430

Fourmetot, h, 4 ans, Denon USA et Restless Mixa (IRE), 3443

French Spirit, h, 4 ans, Heliostatic IRE et Effet De Loupe (GB), 3433

***Frozen Queen IRE**, f, 3 ans, Frozen Power IRE et Our Sheila GB, 3429/4

Fumseck, h, 8 ans, Apsis GB et Soft Cachemire, 3450/1

Funny Girl Du Peco, f, 5 ans, (AA), Zamouncho et Femme, 3434/3

Fyrmyin, h, 6 ans, Nickname et Fly To Sky, 3439/2

G

Gaspar De Pretot, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Tekakwhita, 3459/2

Gasti Greti, h, 5 ans, Great Pretender IRE et Chrisleen, 3445/4

Gazeron, h, 5 ans, Laveron GB et Gazou Davrill, 3418

Gescode Borget, h, 4 ans, Carlotamix et Ges, 3471

Go Rapids, h, 4 ans, Stormy River et Love And Kiss, 3462

Golden Chop, h, 9 ans, Muhaymin USA et Vaubecourt, 3445/3

Golden Nino, h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Golden Clou, 3435/3

Goldmantis, h, 6 ans, Full Of Gold et Mante Jolie, 3425

Gorgeous Green, h, 4 ans, Diamond Green et Drop Dead Gorgeous (IRE), 3454

Got Silver, f, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Goddream, 3448/4

Gothatir, h, 5 ans, Muhtathir GB et Goddream, 3447/5

Greenedge (GB), h, 6 ans, Muhtathir GB et Sagar Pride IRE, 3464/1

Gryffichop, h, 3 ans, Soave GER et Griffyn, 3446/1

Guss Des Brieres, h, 4 ans, Sandwaki USA et Puceofwest, 3465

Guyonne, f, 4 ans, Nombre Premier (GB) et Gymnote, 3472/5

H

***Hammamet POL**, m, 4 ans, Belenus GER et Hamada POL, 3441/1

Haute Correze, f, 5 ans, (AA), Olzarte De Collong et Hestampe Japonaise, 3434/5

Hermes De La Bruni, h, 11 ans, (AC), Faucon Noir et Samisti BEL, 3426/5, 3456/5

High Alpha, h, 3 ans, Fuisse et Kikinda, 3446

Honri A La Motte, f, 4 ans, Iron Mask USA et Line Des Landes, 3433

I

Impala Du Rheu, f, 3 ans, Saddex (GB) et Bleu De Paques, 3449/2

Inawen, h, 4 ans, Iffraaj GB et Kyleam (GB), 3452/3

***Incroyable GER**, h, 4 ans, Samum GER et lanapourna GER, 3428/4

Indietir, h, 5 ans, Muhtathir GB et Indietra USA, 3439/3

Intimissimi, f, 6 ans, Della Francesca USA et Quelle Chaleur, 3466/1

Irakien, h, 5 ans, Sageburg (IRE) et Isarnixe GER, 3418/4

Iralsa, f, 3 ans, Kingsalsa USA et Princesse Irena, 3417/3

J

Janidelle, f, 4 ans, Croco Rouge IRE et Janidale, 3444

Jardin D'Erean, h, 8 ans, Ultimately Lucky IRE et Malrose, 3460/5

Joycetick, m, 3 ans, Myboycharlie IRE et Joyce GER, 3453/2

K

Kanidor, h, 4 ans, Candidate GB et Carmenne, 3443/1

Kapwin, h, 4 ans, Kapgarde et Equipiere, 3433/5

Kauto Sirtaki, h, 5 ans, Vision D'Etat et Kauto Karolyna, 3431/3

Keep Guard, f, 4 ans, Kapgarde et Sacarine, 3448

Kenethou, m, 10 ans, Sabrehill USA et Kenneth, 3425/3

Kick Down, f, 4 ans, Vol De Nuit GB et Kimber Lady, 3428/3

Kingbohem, h, 6 ans, Kingsalsa USA et Bohemian Christin GER, 3467/2

Kinglet Traou Land, h, 6 ans, Della Francesca USA et Noire Amour, 3457/2

Kipada De La Pree, f, 4 ans, Centennial IRE et Kica, 3472

Kirtan, h, 5 ans, Muhaymin USA et Seinfeld, 3436/4

Konig De L'Aunay, h, 4 ans, Konig Turf GER et Grace De L'Aunay, 3459

Kovablue, h, 4 ans, Anabaa Blue (GB) et Anashkova (IRE), 3471/5

L

L'Arizona, h, 5 ans, (AA), Iris De La Brunie et La Louisiane, 3434/2

L'Aubade, f, 4 ans, Enrique (GB) et L'Audacieuse, 3428

L'Aulniere, f, 5 ans, Kapgarde et L'Audacieuse, 3439

L'Eaureate, f, 5 ans, Buck's Boum et Eau De Chesne, 3468/1

La Bala D'Occitani, f, 5 ans, (AA), Balko et Lahida, 3434

La Fugeuse, f, 5 ans, Protektor GER et Alolea, 3457

La Moulinere, f, 4 ans, Ballingarry IRE et Ahombros, 3462

La Sagesse, f, 4 ans, Sageburg (IRE) et Cadette Bleue, **3462/3**

La Sauveuse, f, 3 ans, Manbolix et La Deauvillaise, 3417

Lacaune, f, 4 ans, Turgeon USA et Achere, **3462/1**

Lachlan Bridge (GER), h, 9 ans, Dubawi IRE et Lady Zorreghuietta, **3460/3**

Lady Boum, f, 3 ans, Buck's Boum et My Fair Lady, **3453/5**

Lady Valley, f, 5 ans, Balko et Squaw Valley BEL, 3463

Land Baron, h, 9 ans, Lando GER et Latran, **3475/1**

Laskof, h, 7 ans, Walk In The Park IRE et Folie Star Gate, 3423

Le Chanceux, h, 6 ans, Valanour IRE et Tignes, **3475/3**

Le Francesca, h, 7 ans, Della Francesca USA et Konile, **3424/3**

Lilibell Bey, f, 5 ans, Army King et Victoire Grenat, **3466/5**

Liliput Has, h, 4 ans, Enrique (GB) et Taradissima Has, 3428

Lily Enki, f, 3 ans, Buck's Boum et Holly Girl (IRE), **3417/5**

Linodargent, h, 6 ans, Kendargent et Line Perle, 3447

Little Bahia, f, 4 ans, Early March GB et Bahia Do Brasil, 3443

Lizete, f, 5 ans, Balko et Katioussa, 3450

Lola Drop, f, 3 ans, Kendargent et Lina Drop, 3449

Lou King, h, 8 ans, Kingsalsa USA et Cricket Night, **3426/4**, **3477/3**

Loup Royal (IRE), h, 4 ans, Astronomer Royal USA et Lia Waltz, 3471

Louparla, h, 5 ans, Loup Solitaire USA et Quinte Flusch, **3418/2**

***Love Cape USA**, h, 4 ans, Cape Blanco IRE et Inmyheartforever USA, 3471

Lunaya, f, 5 ans, Voix Du Nord et Lamaya, 3450

M

Ma Noemie, f, 5 ans, (AA), Olzarte De Collong et Maritome, **3477/4**

Ma Palme D'Or, f, 4 ans, Magadan IRE et Saintheze, 3435

Madynluck, h, 4 ans, Mount Bay et Lady Lucky, **3428/5**

Malak El Hawa, h, 7 ans, Meshaher USA et Lune Du Rheu, 3447

Mam'zelle Nitouche, f, 4 ans, Martaline GB et Sainenitouche, **3435/1**

Manutea, h, 4 ans, Carlotamix et Marutea, **3462/5**

Maremma Hills (GB), f, 5 ans, Sir Percy GB et Mahima, 3466

Mayberry, f, 5 ans, Zanzibari USA et Kalberry, **3450/5**

Menu Menthol, h, 5 ans, Nickname et Synera, 3467

Mer D'Iroise, f, 4 ans, Kapgarde et Mer D'Arabie, **3459/4**

Mesa Arch, h, 3 ans, Dobby Road et Emotional Rescue, **3430/2**

Miss Aubaline, f, 4 ans, Martaline GB et Miss Aubane, **3441/2**

Missalavie, f, 7 ans, Kentucky Dynamite USA et Miss Alabama, **3473/4**

Modestino, h, 4 ans, Turgeon USA et Queen Maresca, **3441/5**

Molly Has, f, 4 ans, Coastal Path GB et Monika, **3454/1**

***Moonsail USA**, f, 8 ans, Malibu Moon USA et Eternity GB, 3457

Mr Souplesse, h, 4 ans, Konig Shuffle GER et Millie Hurley, **3452/1**

Muhtatop, h, 3 ans, Muhtathir GB et Top Ling, **3437/5**

My Maj, h, 8 ans, Majorien (GB) et Janemarie, 3445

My Pottinguer, h, 3 ans, Tin Horse (IRE) et Polemique (IRE), 3430

***My Secret GB**, f, 3 ans, Sakhee's Secret GB et Ritaliz GB, **3442/5**

Mysterious Boy, h, 3 ans, Myboycharlie IRE et Mysterious Lina, 3474

N

Naoura, f, 4 ans, Turtle Bowl (IRE) et Quisait, **3452/5**

Narco Dancer, h, 9 ans, Cardoun et Cinquieme Grace, **3451/2**

Nascarbonate Aa, h, 4 ans, (AA), Fairplay Du Pecos et Pomme De Bonate, **3434/1**

***Navarone SPA**, h, 6 ans, Palamoss IRE et Rose Victory, **3421/3**

***Noble House GER**, h, 4 ans, Lando GER et Noble Lady GER, 3428

Noble Moola, f, 7 ans, (AC), L'Escarfast et Lanoblesse, 3434

Norse Wave, f, 6 ans, Norse Dancer IRE et Wave Goodbye, **3467/4**

Nuit De Mai, f, 3 ans, Evasive GB et Pixy (GB), 3442

Nuit Secrete, f, 5 ans, Linngari IRE et Aventure Secrete, 3418

O

Obelami Aa, h, 4 ans, (AC), Laverock IRE et Osterliz, **3454/3**

Obelio Mamaca, h, 8 ans, Martaline GB et Lily Valley, **3450/4**

***Ole Companero GER**, h, 11 ans, Sholokhov IRE et Orsina IRE, **3426/2**

Olympic Pole, h, 4 ans, Stormy River et Olympic Skater (IRE), **3435/5**

Omar, h, 8 ans, Martaline GB et Ozehy USA, **3426/3**

One Amy, f, 3 ans, Spirit One et Slamy USA, **3449/5**

One Sweet, h, 3 ans, Spirit One et Sweet Orientfawn IRE, **3430/3**

One Way, h, 5 ans, Hold That Tiger USA et Bali Boom, 3450

Ordinary Love, f, 4 ans, Vision D'Etat et Lyli Rose, **3459/3**

P

Pacha Du Lac, h, 14 ans, (AC), Baloo Du Camp et Gipsy Du Lac, **3469/1**

Pale Gold, h, 4 ans, Full Of Gold et Parvaneh, 3465

Paris Do Brasil, h, 7 ans, Early March GB et Zizou, 3451

Pas De Blabla, f, 7 ans, Ultimately Lucky IRE et Blabliramic, **3461/3**

Pastel Pink, f, 5 ans, Bonbon Rose et Si Parfaite, **3432/5**

Pepite Du Mathan, f, 4 ans, Turgeon USA et Stone's Glow USA, **3465/2**

Periapsis, f, 9 ans, Apsis GB et Sherjadil, 3424

Petit Sidney, h, 5 ans, Mr Sidney USA et Petite Speciale USA, **3418/1**

Petitrenne, f, 3 ans, Saddex (GB) et Carmenne, 3442

Pipel Du Quartier, h, 14 ans, (SF), Estephe Du Moulin et Fleur De Sourdon, 3422

Plumix, h, 7 ans, Al Namix et Brincaplume, **3423/1**

Polikidia, f, 5 ans, Diamond Green et Poliette, 3418

Polygona, f, 7 ans, Poliglote (GB) et Dona Rez, **3445/1**

Poonam, h, 6 ans, Trempolino USA et Pepples Beach GER, 3451

Premier Cru, h, 5 ans, Smadoun et Crucial Liberty, 3463

Pretzelle, f, 6 ans, Zamindar USA et Pretty As Can Be GB, 3450

Prince Des Gabiers, h, 10 ans, Ballingarry IRE et Belle Maison, **3473/1**

Prince Du Brizais, h, 5 ans, Kapgarde et Star Du Brizais, 3418

Princess Malala, f, 3 ans, Diamond Boy et Mona Lescribaa, 3429

Pur Sang D'Or, h, 6 ans, Ballingarry IRE et Red Gardenia, 3457

Q

Quantz, h, 13 ans, (SF), Le Balafre et Ilann, **3438/3**

Quel Ouf, h, 3 ans, Chichi Creasy et Solenzara IRE, 3430

R

***Race To Glory PNA**, h, 6 ans, Montjeu (IRE) et Cawett IRE, 3447

Raphy, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Lumiere Du Porh, 3459

Red Nousa, f, 6 ans, Redback GB et Aurore Celtique, **3450/3**

Reine Lysa, f, 7 ans, Sagamix et Lysalka, 3461

Reine Timaca, f, 5 ans, Malinas GER et Sunkajide, **3468/5**

***Renania SPA**, f, 5 ans, Kissing You ARG et Teatrale SWE, 3436

Revue De Presse, f, 12 ans, (SF), Agent Bleu et In'challha, 3438

Rhodax, h, 3 ans, Saddex (GB) et Roxalamour, **3474/1**

***Rigolo Tiger GER**, h, 8 ans, Mamool IRE et Rosarium GER, 3447

Rikita Du Manoir, f, 12 ans, (SF), Le Balafre et Doree Du Manoir, **3458/4**

Royal Guerrier, h, 4 ans, Royal Dragon USA et Danse Guerriere, 3465

Royale Bird, f, 5 ans, Balko et Oiseliere, **3424/1**

Royale Senora, f, 4 ans, Slickly Royal et Marie Senora, 3433

Royaled'audouville, f, 5 ans, Ungaro GER et Lute D'Audouville, **3466/2**

Rubychoy, h, 3 ans, Captain Chop et Red Ballerina (IRE), **3430/5**

Rune, f, 4 ans, Konig Turf GER et Kalica, 3444

Ryvalo Des Broses, h, 12 ans, (SF), Passing Sale et Idole Des Broses, 3423

S

Sabina De Baune, f, 5 ans, Protektor GER et Java De Baune, **3466/4**

Saint Baron, h, 3 ans, Confuchias IRE et Early La Hutte, **3446/3**

Saint Carina, f, 4 ans, Saint Des Saints et Alize Du Berlais, 3433

Sainte Bowl, f, 4 ans, Turtle Bowl (IRE) et Sainte Baume, **3448/5**

Sainte Saone, f, 3 ans, Saint Des Saints et La Saone, **3449/1**

Sakoura Des Parcs, f, 7 ans, Agnes Kamikaze JPN et Ella Parcs, 3421, **3461/1**

Salsa, f, 3 ans, Kingsalsa USA et Couleur Azur, 3429

Salutator, h, 7 ans, Dream Well et Salutatorian, 3473

Samba Du Pin, f, 3 ans, Clety et Marquise Du Pin, **3429/5**

Santa Bella, f, 5 ans, Ballingarry IRE et Mansonnia, 3463

Savannah, f, 3 ans, Sunday Break JPN et Anny, **3437/4**

Scaliba, f, 6 ans, Califet et Scarlock, **3432/4**

Scarabi, m, 4 ans, Vic Toto et Alyssa Song, 3452

Scarletts Fortune, f, 3 ans, Soldier Of Fortune IRE et Scarlett Du Mesnil (IRE), **3437/3**

Shaka Ponk Kara, h, 4 ans, Jarn GB et Florakara, **3433/2**

Sharock, h, 3 ans, Kap Rock et Gheisha, **3446/4**

Shenko Magic, h, 5 ans, Balko et Luth Magic, 3418

Shoban Du Mathan, h, 8 ans, Smadoun et Stone's Glow USA, **3431/1**

Silver Petrel Aa, h, 4 ans, (AA), Carghese Des Lande et Storm Petrel, 3435

Singapore Bond, h, 4 ans, Sandwaki USA et Singapore Treat, 3443

Skylina, f, 8 ans, Trempolino USA et Sky Dance, **3461/2**

Smockon The Water, f, 4 ans, Carlotamix et Coriante, **3472/2**

So Sad, h, 4 ans, Elusive City USA et Andrea GER, 3443

Songe D'Estruval, h, 11 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Kermesse D'Estruva, **3456/1**

Soral De Kerzel, h, 3 ans, Army King et Dixie Swing, **3474/3**

Sorquainville, f, 3 ans, Martaline GB et Saffarona GB, **3474/5**

Speciale One, h, 4 ans, King's Best USA et American Nizzy, **3443/3**

Speed De Lablairie, f, 6 ans, Speedmaster GER et Gold Tamaris, 3457

Speed Roze, h, 4 ans, Great Journey JPN et Fabannso, **3433/3**

Spring Silver, h, 11 ans, Priolo USA et Bell Abbess, 3457

Sprinter Des Bois, h, 4 ans, Confuchias IRE et Studieuse, **3459/5**

***Stafettino GER**, h, 5 ans, It's Gino GER et Statuni GER, 3439

Star De La Coquais, f, 6 ans, Saddler Maker (IRE) et Nobystar, 3423

Steel Du Turf, h, 7 ans, Walk In The Park IRE et Lovely Turf, 3438

Stella Imperiale, f, 4 ans, Astronomer Royal USA et Pietranera, 3444

Strelitzia Borget, f, 3 ans, Full Of Gold et Fancy Tune, 3442

Sulfite, f, 4 ans, Simplex et Vilaya, 3462

Super Nonant, h, 8 ans, Ballingarry IRE et Sagienne, 3421

Superburg, h, 5 ans, Sageburg (IRE) et Super Anna, **3447/6**

Syr Alberto, h, 8 ans, (AA), Albert Du Bertais et Syr Daria, **3456/4**

T

Tenor D'Elaver, h, 10 ans, (AQ), Assessor IRE et Line Up, **3438/2**

Terre De Sienne, f, 3 ans, Creachadoir IRE et Nannetta IRE, 3442

Terrefort, h, 4 ans, Martaline GB et Vie De Reine, **3448/1**

Texabella, f, 4 ans, Balko et La Poullique, 3435

Texas Holdem, h, 4 ans, Vasywait et Hourloupe (IRE), 3443

The Reckoning, h, 3 ans, Enrique (GB) et Upside Down Cake (GB), **3430/4**

Thiago Des Dunes, h, 3 ans, Al Namix et Crystal Spark, 3446

Thiamine Tresor Aa, f, 4 ans, (AC), Ryokan et Tikita Tresor, 3434

Thomas, h, 4 ans, Great Journey JPN et Together, **3459/1**

Titan Delro, h, 12 ans, (AA), Iris De La Brunie et Galante De Salers, 3427

Tom Mix, h, 7 ans, Sunday Break JPN et Tangshan CAN, 3447

Top Boy, h, 3 ans, Way Of Light USA et Lady Top, **3446/5**

Toque Rose, h, 10 ans, Bonbon Rose et Fidelety, 3421

Tornado De Kerser, h, 10 ans, Kapparde et Louve De Kerser, **3460/1**

Tree Palms Zain, f, 4 ans, Youmzain IRE et Tree Palms, **3476/1**

Trefle Du Paradis, h, 10 ans, (AA), Blue Boy et Soussette, 3426

Tripolo, h, 10 ans, (AQ), Victorieux et Dalyciane, **3475/2**

Troisiere, f, 3 ans, Soave GER et Ballyville, **3429/1**

Troquinor, h, 10 ans, (AQ), Assessor IRE et Goquina, **3438/4**

Trousseau, f, 3 ans, Tin Horse (IRE) et Jetarsu IRE, 3474

True Journey, h, 10 ans, (AQ), True Brave USA et L'Odyssee, **3475/5**

Try Please, h, 3 ans, Sageburg (IRE) et Petite Elite USA, 3442

Tsar Noir, h, 4 ans, Redback GB et Braissim GB, **3471/1**

Turbo, h, 8 ans, Turtle Bowl (IRE) et Spring Of Passion, **3457/3**

Turiamix, h, 7 ans, Al Namix et Turiamia, **3447/2**

Twizzle, h, 3 ans, Palace Episode USA et Green Delight IRE, **3437/2**

U

Ubu Roi, h, 9 ans, (AC), Le Balafre et Monetta, 3431

Ugoline De Balme, f, 9 ans, Cachet Noir USA et Jebarde Rederie, **3469/4**

Ultimfly, f, 9 ans, Robin Des Pres et Ultim De Plaisance, **3423/3**

Ulysse De L'Aunay, h, 9 ans, Roli Abi et Lady Rosekadrou, **3470/3**

Un Roc Du Grandval, h, 9 ans, (AQ), Network GER et La Grande Vallee, **3447/3**

Una Des Sources, f, 9 ans, (AQ), Network GER et Java Du Moy, **3458/3**

Unbrin De L'Isle, h, 9 ans, (AQ), Dom Alco et Gratiene De L'Isle, **3438/5**

Uppercut De Sivola, h, 9 ans, Antarctique IRE et Altilala, **3451/3**

Ursulone, f, 9 ans, (AQ), Tiger Groom GB et Manza, **3422/4**

Utah De Roche, f, 4 ans, Laverock IRE et God Girl, **3435/2**

Uvenerly, h, 9 ans, (AQ), Le Balafre et Infancy, **3460/4**

V

Vagabond Du Doubs, h, 8 ans, (AQ), Prince Kirk PNA et Julia D'Ex, **3464/2**

Vaillant L'As, h, 7 ans, Davidoff GER et Belle Des As, **3425/4**

Valsulona, f, 8 ans, (AQ), Brier Creek USA et Manza, 3458

Vapalo, h, 8 ans, (AQ), Epalo GER et Kundera, 3447

Vasco D'Argos, h, 8 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Histoire D'Argos, 3421

Vattel De Re, h, 8 ans, Le Triton (USA) et Premiere Nouvelle, 3450

Vedy De La Thinte, f, 8 ans, (AQ), Anzillero GER et Sly De La Thinte, 3422

Vegeta Du Dagira, h, 8 ans, (AQ), Passing Sale et Jarden De Gravelle, 3422

Venosc, h, 8 ans, (AQ), Nidor et Rospolina, **3451/1**

Vent Des Dunes, h, 8 ans, (AQ), Crillon et laera Des Dunes, **3427/5**

Venus City, f, 8 ans, Balko et Hanoi City, **3464/5**

Verdel De Kerza, h, 8 ans, (AQ), Brier Creek USA et Girl De Sourdon, 3450

Verdi Du Granit, h, 8 ans, (AQ), Apsis GB et Lideo Du Misselot, **3467/5**

Vertispeed, h, 4 ans, Vertigineux et Vesolia, **3476/2**

Vic Royal, h, 8 ans, (AQ), Malinas GER et Faste Royale, **3447/4**

Vik De Beauchene, h, 8 ans, (AQ), Le Fou (IRE) et Polka De Beauchene, 3464

Vikins Flight, h, 8 ans, (AQ), Day Flight GB et Kama Du Thil, **3422/5**

Villa Navarre, f, 3 ans, Saint Des Saints et Polimere, **3474/2**

Vindjka Du Lin, f, 8 ans, (AQ), Della Francesca USA et Fidjie Du Lin, **3422/2**

Violeta Song, f, 8 ans, (AQ), Secret Singer et Violeta, 3469

Virtus D'Estruval, h, 8 ans, (AQ), Panoramic GB et Nina D'Estruval, **3438/1**

Vitador, h, 8 ans, (CS), Nidor et Bela Maria Has, **3422/1**

Vitnetwork, f, 8 ans, (AQ), Network GER et Ironica, **3422/3**

Viva Libertad, f, 8 ans, (AQ), Robin Des Pres et Mirquille, 3475

Vlatan, h, 5 ans, Slickly et Version Originale, 3473

Voix D'Auge, f, 8 ans, (AQ), Charming Groom et Ismenie, 3422

Voix De La Baie, h, 6 ans, Voix Du Nord et Kool Girl, **3436/3**

Volcan D'Estruval, h, 8 ans, Forestier et Grotte D'Estruval, **3426/1**

Volontaire, h, 8 ans, (AQ), Shaanmer (IRE) et La Du Maine, 3427

Votre Plaisir, h, 8 ans, (AQ), Goldneyev USA et Ines Tremis, **3425/1**

Vrai Lutteur, h, 8 ans, Russian Blue IRE et Damaris, 3423, **3470/4**

Vulcain Delro, h, 8 ans, (AA), Faucon Noir et Galante De Salers, **3427/3**

Vurtye Star, f, 8 ans, (AQ), Bonnet Rouge et Hennie Star, **3421/5**

W

Wait And Win, f, 3 ans, Vasywait et Smoothie, **3429/2**

***Walerio GER**, h, 4 ans, Areion GER et Windzeit GER, 3428

Well Done D'Oc, h, 4 ans, Irish Wells et Out Law D'Oc, **3462/2**

West Kap, h, 4 ans, Kapparde et
Westonne, 3452

Winner Of Spring, h, 8 ans, Roli Abi
et Grace Des Essarts, **3423/5**

X

Y

Yanky Sundown, h, 12 ans, Until
Sundown USA et Yanky Panky
USA, 3438

Yard Bird, h, 3 ans, Poliglote (GB)
et L'Exploratrice, 3446

Yellow Mellow, f, 3 ans, Tin Horse
(IRE) et Yellow Ground USA,
3417/4

Z

Zaindari, f, 4 ans, Youmzain IRE et
Irunarri, **3444/2**

Zarisk, h, 3 ans, No Risk At All et
Zanatiya, 3446